

FACULTE DES SCIENCES SOCIALES

T H E S E

PRESENTEE

A L'ECOLE DES GRADUES

DE L'UNIVERSITE LAVAL

POUR OBTENIR

LA MAITRISE ES SCIENCES SOCIALES

PAR

JEAN DE DENUS

LES MINISTRES CANADIENS-FRANCAIS

DU QUEBEC A OTTAWA DE 1948 A 1968

ROLES ET RESPONSABILITES

2

JUIN 1972



BIBLIOTHÈQUE

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Mise en garde

La bibliothèque du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a obtenu l'autorisation de l'auteur de ce document afin de diffuser, dans un but non lucratif, une copie de son œuvre dans Depositum, site d'archives numériques, gratuit et accessible à tous.

L'auteur conserve néanmoins ses droits de propriété intellectuelle, dont son droit d'auteur, sur cette œuvre. Il est donc interdit de reproduire ou de publier en totalité ou en partie ce document sans l'autorisation de l'auteur.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements les plus sincères s'adressent à M. Jean-Charles Bonenfant qui a accepté de superviser cette thèse. Ses conseils judicieux et ses indications bibliographiques nous ont épargné beaucoup de temps. Grâce à sa compréhension, nous avons pu prolonger la période consacrée aux recherches et présenter une thèse qui correspond mieux à la conception que nous nous en faisons.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements

Curriculum Vitae

Table des Matières

Introduction	page 1
Ch. I: Les ministres canadiens-français à Ottawa	page 14
Ch. II: Louis Saint-Laurent, premier ministre	page 23
Ch. III: Les ministres francophones du Québec sous M. Saint-Laurent	page 40
Ch. IV: Bilan sous Saint-Laurent	page 79
Ch. V: John Diefenbaker, premier ministre	page 83
Ch. VI: Les ministres francophones du Québec sous M. Diefenbaker	page 89
Ch. VII: Bilan sous Diefenbaker	page 123
Ch. VIII: Lester B. Pearson, premier ministre	page 127
Ch. IX: Les ministres francophones du Québec sous M. Pearson	page 132
Ch. X: Bilan sous Pearson	page 184
Ch. XI: Un mot sur le gouvernement Trudeau	page 190
Ch. XII: Les nouveaux ministres francophones du Québec sous M. Trudeau	page 196
Ch. XIII: Bilan sous Trudeau	page 201
Ch. XIV: Les budgets et la fonction publique	page 203
Conclusion	page 213
Bibliographie	

INTRODUCTION

"Nos concitoyens francophones doivent avoir et sentir qu'ils ont les mêmes droits, les mêmes récompenses et les mêmes responsabilités que les autres Canadiens, les mêmes occasions de participer au développement de tout le pays, en conservant leur culture, leur langue et leurs traditions au sein de la Confédération."(1)

"On s'est rendu compte... qu'au lieu de s'appuyer sur les députés ou les ministres canadiens-français, le premier ministre Lester Pearson, au cours des délibérations les ignorait complètement...". "...Le ministre a précisé que ceci s'appliquait à tous les ministres canadiens-français, y compris le ministre de l'Immigration et de la Main-d'Oeuvre, M. Jean Marchand, qui a fait ... une intervention qui a été remarquée."(2)

Un observateur étranger aux aléas de la politique canadienne s'étonnera facilement à la lecture d'affirmations si diamétralement opposées faites dans un délai aussi bref par deux parlementaires responsables puisque M. Pearson était alors premier ministre du Canada et M. Tremblay occupait le poste de Ministre des Affaires Culturelles au Québec. De plus, il avait déjà siégé à Ottawa en tant que député conservateur.

Nous pourrions tenter de consoler ce lecteur étonné en lui faisant valoir que le même désarroi auquel s'ajoute souvent soit du scepticisme, soit de l'étonnement,

-
- 1) Lester B. Pearson, propos rapportés par Luc Beauregard, La Presse, Montréal, 31 octobre 1966, pp. 1 et 2
 - 2) Jean-Noel Tremblay, propos rapportés par Gilles Lesage dans le Devoir, Montréal le 3 novembre 1966. p.1

soit une foi aveugle ou soit un démenti passionné se retrouve habituellement chez les Canadiens et en particulier chez les Canadiens français du Québec lorsqu'ils entendent ou sont informés de telles déclarations.

L'étonnement de cet observateur n'atteindra véritablement son paroxysme que lorsqu'il apprendra que le même parti politique pourra présenter un programme électoral qui différera selon que ce programme est soumis aux électeurs de la province de Québec ou à ceux des autres provinces. L'exemple le plus récent, et probablement le plus frappant, nous en fut fourni le 28 juin 1972 lorsque le chef du Nouveau Parti Démocratique, section Québec, M. Raymond Laliberté présentait aux électeurs du Québec un programme électoral nettement axé sur le droit à l'autodétermination. D'abord, droit à l'autodétermination du Québec à l'intérieur de la fédération canadienne et autodétermination, ensuite, des travailleurs en ce qui a trait à leurs droits de gérer et de diriger les entreprises au sein desquelles ils oeuvrent.

Il va sans dire que le chef national de ce parti, M. David Lewis, ne tarda pas à répudier le programme électoral préconisé par son lieutenant québécois en faisant valoir que ces principes n'étaient pas reconnus à l'échelon national du parti.

Cependant, de telles divergences ne se retrouvent pas uniquement au sein du Nouveau Parti Démocratique. Lors de la campagne électorale de 1968, M. Stanfield rencontra passablement de difficultés et dut avoir recours à des explications pour le moins argues lorsque vint le temps d'interpréter les déclarations de son principal lieutenant québécois, M. Marcel Faribault, en ce qui avait trait à la politique constitutionnelle et culturelle du parti Progressiste-Conservateur.

Les Créditistes, pour leur part, ont rencontré les mêmes difficultés sous la direction bicéphale de MM. Thompson et Caouette.

Quant aux Libéraux, il y a déjà belle lurette que leurs adversaires leur font grief et leur attribuent leurs succès électoraux au fait qu'ils adoptent un langage dans la province de Québec et un autre dans les provinces à majorité anglophone.

Quoi qu'il en soit, l'observateur de la scène politique canadienne perçoit facilement que la coexistence politique des deux principaux groupes ethniques soulève de nombreux problèmes auxquels les partis politiques se heurtent. Cherchant à assurer leur survie qui est largement fonction de leur rentabilité électorale, il peut arriver que ces derniers ne présentent pas toujours clairement ou qu'ils présentent d'une

manière différente les objectifs qu'ils poursuivent. A certains moments, l'absence de politique précise permettra à des candidats de prendre des engagements qui n'ont pas encore fait l'objet d'entente. Ces déclarations faites dans la chaleur de la campagne électorale pourront créer des tensions, voire des frictions qui se feront jour lorsque le parti prendra le pouvoir. Elles pourront, par ailleurs, empêcher ce parti de prendre le pouvoir en raison du manque de crédibilité qui lui attacheront les électeurs.

Le cadre de notre thèse ne nous permet pas d'aller en profondeur dans ce domaine puisque nous nous limitons à étudier le rôle et les responsabilités des ministres canadiens-français du Québec à Ottawa. Cependant lorsque cela s'imposera, nous noterons les différences d'opinion marquées par les ministres francophones et anglophones lorsque ces opinions se rapporteront aux responsabilités qui incombent aux ministres canadiens-français du Québec, responsabilités que nous définirons à l'intérieur des limites de notre cadre conceptuel.

OBJET DE CETTE THESE.

Une communication (1) présentée à l'A.C.F.A.S. par notre professeur M. André-J. Bélanger est à l'origine de cette thèse. Lors de cette conférence, M. Bélanger cherchait à établir "qui parle de quoi au sujet du Canada français"(3)

En ce qui nous concerne, nous tenterons de définir qui fait quoi au nom du Canada français à Ottawa.

Evidemment, un tel projet pourra paraître ambitieux. Il fut pour le moins exigeant ainsi qu'en atteste le délai que nous avons dû demander avant de remettre notre thèse. Ainsi, si nous nous étions limité à analyser l'activité d'un seul cabinet, voire même de quelques ministres seulement, nous aurions pu aller beaucoup plus en profondeur. Cependant, rien ne nous aurait permis d'établir une comparaison ou de noter les progrès ou les reculs enregistrés par les membres francophones du cabinet.

La limite temporelle que nous avons fixée au cadre de cette thèse nous permet de nous arrêter à trois cabi-

(1) André-J. Bélanger, Le Canada français tel que l'ont perçu les députés québécois de langue française au cours de la première session de la vingt-sixième législature. (mai-décembre 1963), Montréal, 6 novembre 1965.

3) André-J. Bélanger, op. cit. p.1

nets soit ceux de MM. Saint-Laurent, Diefenbaker et Pearson. De plus, nous pourrions ajouter une appréciation succincte de la période du gouvernement Trudeau. Nos principales sources de référence, qu'on retrouvera d'ailleurs en bibliographie, sont le Hansard, les Discours du Budget, l'annuaire du Canada et de nombreuses autres publications gouvernementales. Nous avons aussi porté une attention particulière aux politiciens qui avaient écrit leurs mémoires ou encore ceux au sujet desquels politiciens, politicologues ou historiens ont écrit. Enfin, certains articles de journaux ou de revues complètent la documentation que nous avons consultée avant de nous consacrer à la rédaction de la thèse que nous présentons aujourd'hui.

Certains se demanderont pourquoi nous avons privilégié le cabinet ou ses membres en tant que représentants du Canada français. Ce choix s'explique assez facilement si on considère - et nous croyons que cela va de soi - le cabinet comme le centre de gravité de l'action gouvernementale. En raison des droits et privilèges dévolus au cabinet en régime parlementaire de type britannique, le rôle des députés du parti au pouvoir est presque insignifiant. Si les interventions des députés d'opposition s'avèrent plus fréquentes et

plus remarquées sinon remarquables, il n'en reste pas moins qu'ils exercent très peu d'influence sur la législation.

Le fait de s'arrêter aux activités des membres du cabinet se trouve justifié par d'autres études qui ont déjà fait amplement valoir l'importance du cabinet en ce qui a trait aux notions d'influence et de pouvoir. A partir de ces activités, nous pourrions donc, du moins nous l'espérons, évaluer le degré d'influence et de pouvoir détenu par les ministres canadiens-français du Québec à Ottawa.

Pourquoi s'arrêter à des hommes? Le professeur Gérard Bergeron nous fournit facilement la justification lorsqu'il écrit dans la préface d'un de ses nombreux livres:

"Or, l'homme concret, le leader individualisé est absent des travaux de la science politique. Pourquoi, par exception confirmant la règle, un adepte de ladite science ne tenterait-il pas de l'y introduire? Une fois n'est pas coutume."(4)

Nous devrions peut-être nous arrêter plus souvent à l'analyse des activités des hommes politiques afin de nous faire une idée plus juste de leur rendement.

S'il est vrai, ainsi que nous le démontrait

(4) Gérard Bergeron, Ne Bougez plus, Edition du Jour, Montréal, 1968, p. 9

dans ses cours M. Jean-Claude Bonenfant, qu'aucun texte ne nous permet d'affirmer que la Fédération canadienne est un pacte entre deux nations, il n'en demeure pas moins que c'est en ces termes que plusieurs citoyens, notamment au Québec, posent le problème. Sans vouloir limiter le Canada français à la province de Québec, nous croyons qu'il est opportun de s'arrêter à la contribution et aux responsabilités attribuées aux hommes politiques du Québec. Principal foyer et rempart culturel des Canadiens d'origine française, le Québec se voit, qu'on le veuille ou non, confier un rôle spécial dans la Fédération canadienne, et partant, les faits et gestes de ses représentants ministériels doivent être étudiés sous cet angle.

Le très honorable George-Étienne Cartier pouvait prétendre, il y a cent ans, que les pouvoirs du gouvernement fédéral n'englobaient que "these large questions of general interest in which the difference of race or religion had no place." (5), le fait demeure que les citoyens canadiens-

(5) G.E. Cartier, propos rapportés par F.W. Gibson, dans Les Relations biculturelles et la formation du Ministère, Imprimeur de la Reine, Ottawa 1970, p. 171.

français désirent que les Canadiens français jouent un rôle de premier plan en politique fédérale. Le mouvement séparatiste n'aurait pas connu sa vogue actuelle si tous les Québécois avaient été convaincus du fait que les ministres canadiens-français jouaient un rôle de premier plan en politique fédérale ou encore s'ils avaient été convaincus du fait que les ministres canadiens-français exerçaient une influence réelle à Ottawa, influence qui pourrait mener à la satisfaction des aspirations des Canadiens d'expression française et, plus particulièrement, des Québécois.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de nier d'un trait de plume la contribution ou la compétence des ministres d'expression ou d'origine française venant des autres provinces. Des individus tels MM. Paul Martin, Lionel Chevrier, Marcel Lambert ou Roger Teillet, ont pu occuper des postes d'importance, ont pu contribuer à une plus grande satisfaction des aspirations du Canada français. Cela, il n'est pas question de le nier. Cependant, en ce qui concerne la Fédération canadienne, la partie se joue au Québec. C'est pourquoi il convient de scruter d'une façon particulière les activités de ses représentants au cabinet qui, nous le répétons, constitue le centre de gravité de l'action gouvernementale.

Comment pouvons-nous entrevoir ces "rôles et responsabilités"? Ici, on soulève évidemment le problème de la définition des termes, problème qui se pose fréquemment aux sciences sociales, sciences jeunes qui rencontrent souvent des difficultés quant à la précision des termes utilisés. Sans vouloir ajouter à la confusion des termes, nous précisons ce que nous entendons par les expression "rôle et responsabilité". La définition du rôle est empruntée au professeur Jean-Charles Falardeau qui la conçoit ainsi: "un ensemble de conduites caractéristiques dont doit s'acquitter l'individu."(6) Cette courte définition semble assez opératoire en ce qui concerne cette étude puisque M. Falardeau poursuivait ses explications en démontrant que ces conduites sont dérivées soit de nos motivations personnelles ou de ce qui de l'extérieur s'impose à nous lorsque nous agissons. N'ayant pas fait d'entrevues avec les personnes concernées, il est à toute fin pratique impossible d'apprécier l'influence des motivations personnelles sur le rôle joué par tous

(6) Jean-Charles Falardeau, notes du cours, "Principes de sociologie" automne 1965.

les hommes politiques à Ottawa. S'il faut se fier à son biographe officiel et à la presse de l'époque, M. Saint-Laurent se rendait à Ottawa parce qu'il lui semblait de son devoir d'y assurer une représentation canadienne-française valable. Cette motivation a pu se retrouver à l'origine d'autres carrières. A ce noble motif peuvent s'ajouter des questions de prestige, de couronnement de carrière, de réalisation de soi, de désir de contribuer au développement de son pays ou de démontrer sa compétence. Cela peut aussi se résumer à vouloir atteindre les mêmes sommets que son père. A moins que ces motivations n'aient été clairement exprimées par le principal intéressé, on ne les fera pas intervenir dans les explications du rôle qu'il a joué sur le plan politique.

Quant à la deuxième norme régissant le rôle, c'est-à-dire ce qui de l'extérieur s'impose à nous, il va de soi que ce critère aura une importance capitale dans l'évaluation de la performance ou de la capacité du ministre de s'acquitter honorablement de sa tâche. Afin d'être bref, disons que nous considérons l'origine francophone, les caractéristiques sociales du Québec et la capacité du ministre de s'acquitter de sa tâche en fonction de l'image que nous nous faisons de son ministère comme principaux facteurs extérieurs

nous permettant d'évaluer la façon avec laquelle il remplit son rôle, puisque le rôle c'est aussi ce que les autres attendent de nous.

Enfin, en ce qui concerne les responsabilités confiées aux ministres canadiens-français, nous les évaluerons en fonction de l'importance reconnue au ministère par différents auteurs. Le budget et le personnel affectés au ministère constitueront d'autres critères de même que les politiques préconisées par le ministre lorsqu'il était en fonction.

Enfin, la personnalité de l'occupant d'un poste pourra augmenter ou amenuiser l'importance d'un ministère puisqu'en dehors du cadre juridique au sein duquel évolue le ministre, il ne faut pas oublier "qui fait quoi?". En effet, par son dynamisme ou son apathie un ministre peut exercer une influence considérable sur le poids qu'on accordera à ses interventions au cabinet.

Le cadre de la thèse étant maintenant déterminé, on peut aborder l'analyse du rôle et des responsabilités des ministres canadiens-français du Québec à Ottawa entre 1948 et 1968.

Nous espérons pouvoir le faire objectivement c'est-à-dire en appréciant à sa juste valeur la contribution

de ces hommes à la politique canadienne. Nous nous excusons d'avance envers eux si par quelque fait qui nous aurait échappé, nous ne les apprécions pas à leur juste mesure. En ce qui concerne ceux qui oeuvrent présentement ou qui seront appelés à le faire ultérieurement, nous espérons que ces propos auront pour effet de les stimuler davantage afin qu'ils apportent une plus grande satisfaction aux aspirations des Québécois et partant de tous les Canadiens français ce qui n'implique pas que les autres Canadiens en souffriront.

Cependant, il serait peut-être bon de prévenir immédiatement le lecteur d'un fait qui semble ressortir au terme de nos recherches: il nous est à peu près impossible d'établir une corrélation entre le comportement de la plupart des personnages étudiés et leur appartenance à la communauté francophone du Québec. Cependant, leurs succès ou leurs échecs auront bénéficié aux Québécois ou auront jeté du discrédit sur la qualité des hommes politiques du Québec ce qui dans certains cas pourra avoir exercé une influence sur les responsabilités qu'on confiait ultérieurement à d'autres francophones.

CHAPITRE I

Les ministres canadiens-français du Québec à Ottawa.

Nous avons déjà expliqué dans notre Introduction pourquoi nous avons choisi d'analyser le rôle et les responsabilités confiés aux ministres canadiens-français du Québec à Ottawa.

En faisant ressortir ainsi leurs attributions et leurs contributions, il ne nous est jamais venu à l'idée de minimiser le rôle joué par les ministres d'origine anglophone dont la base politique se trouve au Québec. Il n'est pas question de ne pas les considérer comme Québécois et une recherche qui viserait à apprécier l'importance politique accordée au Québec au sein de la Fédération devrait nécessairement les englober.

Quant aux ministres francophones des autres provinces, nous avons déjà dit pourquoi nous ne les étudions pas. Nous les considérons personnellement comme des Canadiens français. Cependant, en raison des particularismes propres à chacune des provinces, leur rôle se différencie quelque peu des ministres canadiens-français qui ont feu et lieu au Québec. Ainsi, le rôle joué par les Paul Martin, Jean-Eudes Dubé,

Roger Teillet, Marcel Lambert ou encore Mlle Judy Lamarsh - malgré son attachement à ses origines francophones - ne feront pas l'objet d'une analyse de notre part.

De plus, nous avons longuement hésité avant d'inscrire le nom de M. Lionel Chevrier sur cette liste. Nous avons décidé de ne considérer que la carrière québécoise de M. Chevrier. Ainsi, la contribution du député de Stormont ne sera pas analysée. Notre hésitation au sujet de M. Chevrier provenait du fait qu'en plus d'être originaire d'une province à majorité anglophone, il avait poursuivi ses études avancées dans une institution anglophone soit Osgoode College. De plus, on se rappellera que la nomination de M. Chevrier en tant que lieutenant québécois de M. Pearson avait causé certains remous. Certains députés dont les journalistes se sont fait l'écho lui reprochaient de ne pas être un véritable Canadien français parce qu'il n'était pas d'origine québécoise. Cependant, précisément en raison du rôle que lui a confié M. Pearson et en raison du fait que d'autres ministres francophones du Québec ont poursuivi des études dans des milieux anglophones ou sont nés en dehors du Québec, nous avons cru de notre devoir d'inclure le nom de M. Chevrier sur cette liste.

Certains pourront trouver bizarre l'omission du

nom de M. Raymond O'Hurley qui fut ministre de la Production de défense pendant le régime Diefenbaker. Ainsi, MM. Sévigny et Balcer le considéraient comme l'un des leurs. Cependant, bien qu'il puisse s'exprimer en français, M. O'Hurley est d'origine irlandaise tel qu'en fait foi le Canadian Parliamentary Guide. Ainsi, M. O'Hurley ne remplissait pas les critères que nous nous étions fixés pour avoir droit à l'appellation de ministre canadien-français du Québec.

Ces critères étaient les suivants: représenter une circonscription du Québec, avoir au moins un parent d'origine francophone et déclarer employer le français comme langue d'usage. C'est ainsi que les noms de MM. Saint-Laurent et Trudeau apparaissent sur cette liste sans faire l'objet de quelque hésitation.

Lorsqu'il y avait ambiguïté comme ce fut le cas pour M. O'Hurley nous faisons appel aux données du Canadian Parliamentary Guide. Aussi le nom de M. Jacques Flynn apparaît-il sur la liste comme certains McGuire de Québec ou Quimet de Montréal auraient pu apparaître s'ils avaient occupé un poste ministériel et avaient identifié leur origine ethnique comme francophone.

Tableau I Liste des ministres canadiens-français du Québec à
Ottawa (novembre 1948 à avril 1968) par ordre alphabétique

Cabinet	Nom	Comté
Saint-Laurent (1)		
	Bertrand, Ernest	Laurier
	Côté, Alcide	St-Jean-Iberville-Napierville
	Fournier, Alphonse	Hull
	Jean, Joseph	Mercier
	Lapointe, Hugues	Lotbinière
	Lesage, Jean	Montmagny-L'Islet
	Pinard, Roch	Chambly-Rouville
	Rinfret, Edouard	Outremont-St-Jean
	Saint-Laurent, Louis	Québec-Ouest
Diefenbaker (2)		
	Asselin, Martial	Charlevoix
	Balcer, Léon	Trois-Rivières
	Comtois, Paul	Nicolet-Yamaska
	Courtemanche, Henri	Labelle
	Dorion, Noël	Bellechasse
	Flynn, Jacques	Québec-Sud
	Martineau, Paul	Pontiac-Témiscamingue
	Ricard, Théogène	Saint-Hyacinthe
	Sévigny, Pierre	Longueuil

(1) M. Saint-Laurent prit la tête de son cabinet le 15 novembre 1948 et il remettait le pouvoir à M. Diefenbaker le 21 juin 1957.

(2) M. John Diefenbaker fut premier ministre du Canada du 21 juin 1957 au 22 avril 1963.

TABLEAU I

Pearson (3)

Cadieux, Léo	Labelle
Cardin, Lucien	Richelieu-Verchères
Chevrier, Lionel	Laurier
Chrétien, Jean	St-Maurice-Laflèche
Côté, Jean-Pierre	Longueuil
Denis, Azellus	Saint-Denis
Deschatelets, Jean-Paul	Maisonneuve
Dupuis, Yvon	St-Jean-Iberville-Napierville
Favreau, Guy	Papineau
Lamontagne, Maurice	Outremont
Marchand, Jean	Langelier
Pépin, Jean-Luc	Drummond-Arthabaska
Sauvé, Maurice	Iles de la Madeleine
Tremblay, René	Matapédia-Matane
Trudeau, Pierre	Mont-Royal

Ainsi, durant les vingt années que nous analysons, trente-trois députés du Québec ont été appelés à occuper des postes ministériels. Deux autres noms se sont ajoutés à cette liste depuis 1968 soit celui de M. Jean-Pierre Goyer, député de Dollard et

(3) Devenu chef du gouvernement le 22 avril 1963, M. Pearson quittait son poste le 20 avril 1968.

celui de M. Gérard Pelletier, député de Hochelaga. L'axe Québec-Montréal fournit le contingent ministériel le plus imposant. Ainsi, on dénombre vingt-et-un ministres soit 70% d'entre eux, représentant des circonscriptions situées sur cet axe. La proportion devient encore plus gigantesque lorsqu'on inclut le comté de Labelle dont les limites se situent à quelque vingt milles de Montréal ou lorsqu'on sait qu'un Jean Lesage s'identifie très bien à Québec de même que Noël Dorion et René Tremblay alors que Maurice Sauvé résidait à Montréal et que Jean-Luc Pépin enseignait à Ottawa. C'est dire que ce qu'on appelle familièrement "le reste de la province" dispose d'une représentation pratiquement nulle. Une exception assez importante permettrait d'atténuer la portée de cette affirmation si on s'arrêtait au régime Diefenbaker. Il faut cependant noter que, malgré son éclatant succès de 1958 au Québec, le parti Progressiste-Conservateur a depuis longtemps connu des difficultés à faire élire des députés sur l'île de Montréal ce qui explique l'importance moindre qui fut accordée aux centres urbains durant cette période.

On note aussi que sous le gouvernement Pearson, la région de Montréal fut privilégiée puisque onze (11) des quinze députés auxquels le premier ministre fit appel pour

occuper des postes ministériels viennent de cette région, ce qui ne tient pas compte du fait que certains députés anglophones de la région montréalaise (Turner, Drury, MacKasey) ont aussi occupé des postes ministériels.

En plus de la stabilité dont jouissent les députés libéraux montréalais, on peut expliquer ce phénomène par le fait que le parti libéral présente ses vedettes ou ses candidats "ministrables" dans les comtés sûrs de la région de Montréal.

L'instabilité politique des comtés ruraux ou semi-ruraux ne favorise guère leur représentation au sein du cabinet. Sous des gouvernements libéraux, on note que les succès d'un "fils de la place" à l'"étranger" constitue un tremplin important pour l'obtention d'une place au cabinet. Ainsi nous relevons les cas de M. Hugues Lapointe qui s'était illustré outre-mer durant la guerre, de M. Tremblay qui occupait un haut-poste dans la fonction publique québécoise et de M. Pépín qui poursuivait une carrière universitaire à Ottawa. On peut cependant s'interroger sur le degré de représentativité de ces députés-ministres qui reviennent à leur comté d'origine après s'être acclimaté à des lieux qui leur permettaient de se réaliser plus adéquatement. Sans parler de déracinement total, on peut facilement concevoir que les préoccupations d'un

politicologue oeuvrant à Ottawa ou d'un économiste québécois ne sont pas toujours congruentes avec celles des cultivateurs du comté de Drummond-Arthabaska ou des pêcheurs de Matapédia-Matane. Du moins, au moment de son élection. Par la suite, le député pourra évidemment s'identifier plus facilement à la circonscription qu'il représente en y gardant un pied-à-terre. Il évitera ainsi d'être un "carpet bagger" envers qui les électeurs québécois ne sont pas toujours tendres.

En résumé, nous pouvons dire que les régions de Québec et de Montréal qui renferment environ 50% de la population du Québec recrutent environ 85% des ministres si on tient compte des facteurs cités plus haut. Notons enfin que le Nord-Ouest, le Lac Saint-Jean, les Cantons de l'Est et la Gaspésie n'ont jamais été représentés au cabinet, du moins par des gens de la place. MM. Jean-Luc Pépin et René Tremblay sont évidemment des natifs des deux dernières régions. De plus, des membres de leur famille immédiate continuaient de résider dans les comtés qu'ils ont représentés mais le fait demeure qu'eux-mêmes s'en sont absentes pendant des périodes assez longues et que rien ne laissait prévoir leur retour à la "petite patrie" s'ils avaient subi un échec devant l'électorat.

L'importance du droit a considérablement diminué

en tant que profession permettant d'accéder au cabinet. Ainsi, si tous les ministres canadiens-français du Québec qui ont servi sous M. Saint-Laurent étaient avocats, seulement cinq des neuf ministres auxquels fit appel M. Diefenbaker étaient des disciples de Thémis soit MM. Palcer, Dorion, Flynn, Martineau et Courtemanche. Enfin dix des quinze ministres qui, à un moment ou l'autre, ont siégé dans le cabinet Pearson ne menaient pas une carrière dans le monde juridique.

Après, ces constatations d'ordre général, il convient de scruter d'un peu plus près le rôle et les responsabilités des ministres canadiens-français du Québec à Ottawa. Pour ce faire, nous analyserons les cabinets à tour de rôle en soumettant les noms des ministres par ordre alphabétique sauf en ce qui concerne M. Saint-Laurent et ce, pour une raison bien évidente. En effet, en tant que premier ministre du pays, il lui incombait de tracer les grandes lignes de la politique canadienne et c'est pourquoi il fera l'objet de notre première analyse. Quant aux ministres qui ont siégé au cabinet Pearson et qui continuèrent de le faire dans le cabinet Trudeau, nous tâcherons de relater leurs activités principales jusqu'au 1er juillet 1972.

CHAPITRE II

Louis Saint-Laurent, premier ministre.

Le 15 novembre 1948, le Très Honorable Louis Saint-Laurent devenait premier ministre du Canada succédant à l'homme politique rusé qu'était William Lyon Mackenzie King. Précédé de Sir Wilfrid Laurier, il était le second Canadien français à accéder à la fonction la plus importante du gouvernement canadien.

Arrivé en politique en des circonstances exceptionnelles, soit à un moment où ses compatriotes francophones exprimaient vivement leur opposition à une participation massive du Canada à la guerre alors que les anglophones réclamaient avec non moins de vigueur la conscription, M. Saint-Laurent n'avait rien de l'homme politique traditionnel. N'ayant jamais participé activement à une campagne électorale, il fut très bien servi par l'habileté électorale de Chubby Power. De plus, il héritait de la forteresse quasi inexpugnable de M. Ernest Lapointe qui agissait en tant que lieutenant québécois de M. King. Le prestige qu'il avait personnellement acquis comme avocat de grandes corporations devait également contribuer à la confiance que mirent en lui ses électeurs. Venu à la politique

par devoir, il devait initialement n'y demeurer que durant la guerre. C'est du moins ce qu'il avait promis à son épouse après avoir cédé aux pressions du premier ministre et du Cardinal Villeneuve. Selon Dale Thomson, c'est son sens du devoir qui devait finalement convaincre M. Saint-Laurent de se consacrer à la politique. Il souhaitait assurer une participation québécoise et francophone valable à Ottawa. Ainsi, M. Thomson écrit: "Although the Prime Minister had struck his Achilles' heel in appealing to his sense of duty, St-Laurent did put up some resistance." (7) Son ascension se fit rapidement. Entré au cabinet en tant que ministre de la Justice, il occupa par la suite l'important portefeuille des Affaires extérieures après la guerre. Il s'imposa tout de go comme chef de la députation libérale québécoise aux Communes et il était considéré comme le bras droit du premier ministre de sorte que son élection en tant que chef du parti libéral ne faisait aucun doute lorsque M. King décida de se retirer.

Devenu premier ministre, M. Saint-Laurent s'avérait le leader de son parti et le principal, sinon l'unique porte-parole de son groupe ethnique à Ottawa. Quant aux autres ministres canadiens-français ils étaient le plus souvent appelés

(7) Dale C. Thomson, Louis St-Laurent Canadian p. 12.

à oeuvrer dans l'ombre. Cela n'a rien d'étonnant surtout si l'on se rapporte à l'époque. La collégialité n'était pas entrée dans les moeurs. De plus, il revient au premier ministre de définir les grandes lignes de la politique du gouvernement. Enfin, M. Saint-Laurent n'était pas d'un caractère à abandonner ses responsabilités à d'autres. Il se chargeait de l'énoncé des politiques gouvernementales alors que ses ministres devaient voir à leur administration, ce qui valut à M. Saint-Laurent le titre de président d'un conseil d'administration.

Nous n'avons évidemment pas à parler de la façon avec laquelle il s'acquitta de son rôle et de ses responsabilités en tant que ministre de la Justice ou encore des Affaires extérieures. Cela se passait avant 1948. Qu'il suffise cependant de mentionner qu'en entrant en politique, M. Saint-Laurent abandonnait une carrière stable qui lui rapportait environ cinquante mille dollars par année pour embrasser une carrière dont les aléas écourtent souvent les carrières. A soixante ans, il acceptait de ramener ses revenus annuels à la proportion plus modeste de douze mille dollars par année. M. Thomson ajoute qu'une telle somme "would not even pay his current expenses, let alone enable him to build up his

reserves again."⁽⁸⁾

En raison de l'importance du rôle dévolu au premier ministre en régime parlementaire de type britannique, il nous faut nécessairement, ne serait-ce qu'à vol d'oiseau, jeter un coup d'oeil sur les réalisations du gouvernement puisque le consentement du premier ministre constitue un prérequis à la présentation de toute législation.

D'ailleurs, tout puissant qu'il fut, C.D. Howe dut se plier en quelques occasions devant cette prérogative du premier ministre. Même si, contrairement au président américain, le premier ministre canadien ne jouit pas officiellement d'un droit de veto, il n'en demeure pas moins que dans les faits ce droit lui est acquis. S'il le voulait, le premier ministre canadien pourrait, au sortir d'une réunion du cabinet, reprendre à son compte la célèbre boutade de Lincoln qui à l'issue d'une réunion du cabinet, avait déclaré: "Un oui, sept non; les oui l'emportent."

Cependant, avant d'analyser les réalisations du gouvernement présidé par M. Saint-Laurent, nous aimerions nous

(8) *Idem*, *ibidem* p. 15.

arrêter quelque peu à la conception qu'il a manifestée de son rôle de représentant du Canada français, ainsi que de ses relations avec le gouvernement du Québec alors dirigé par M. Duplessis. Nous consacrerons aussi une place spéciale au rôle joué par M. Saint-Laurent en politique extérieure.

Celui qui devint le second Canadien français à diriger les destinées de son pays se montrait très sceptique, durant la guerre, quant à ses chances ou à celles d'un autre de ses compatriotes d'accéder au poste de premier ministre. Ainsi que le rapporte son biographe officiel, Dale Thomson, M. Saint-Laurent était loin d'être convaincu de pouvoir occuper ce poste lorsqu'il fut sollicité une première fois par M. King: "Laurier's career was an exception that proved the rule, he (Saint-Laurent) asserted and it was highly unlikely that a French-speaking Canadian would again be accepted as Prime Minister" (9). Complexe d'infériorité ou réalisme politique? Nul ne saurait dire. Les pressions des King, Pickersgill, Claxton, Abbott et

(9) Dale Thomson, Louis St. Laurent Canadian, MacMillan of Canada, Toronto, 1967 p. 243

surtout celles de C.D. Howe devaient finalement le convaincre de tenter l'expérience.

Cette crainte d'indisposer les anglophones contribua peut-être à rendre M. Saint-Laurent réticent à accroître le rôle joué par les Canadiens français à Ottawa. Même s'il se fit un défenseur d'un nouveau nationalisme canadien axé sur l'indépendance politique du Canada vis-à-vis la Grande-Bretagne ce qui plaisait facilement aux Québécois et pouvait déplaire de façon souveraine à certains anglophones, M. Saint-Laurent tarda à accorder une importance plus considérable aux Canadiens français dans son cabinet. Ainsi, le premier cabinet qu'il présida en novembre 1948 ne comptait aucune nouvelle figure du Québec. Un anglophone, M. Lester Pearson lui succédait aux affaires extérieures au mois de septembre tandis que MM. Garson et Winters étaient nommés au mois de novembre. Quant aux autres ministres, ils conservaient les postes que leur avait octroyés M. King.

Ayant lui-même atteint les sommets grâce à un travail acharné et à sa compétence, il s'indignait "with those "cry-babies" who sought employment and promotion on other ground such as ethnic origin".(10)

(10) Dale Thomson, The Political Ideas of the Prime Ministers of Canada, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1968, p. 141.

M. Saint-Laurent concevait plutôt son rôle à Ottawa comme celui d'un catalyseur des oppositions qui pouvaient exister entre Canadiens d'origines ethniques différentes. Dale Thomson le note lorsqu'il écrit que "The constant thread that runs through Saint-Laurent's life is his preoccupation with national unity, with closing the "comprehension gap" between English-speaking and French-speaking Canadians". (11) Poursuivant un tel objectif, il ne pouvait brusquer les choses.

On peut cependant dire qu'il augmenta le nombre de sous-ministres canadiens-français puisque sous son administration il porta ce nombre de un à quatre.

Dale Thomson tentant de cerner la conception de M. Saint-Laurent en ce qui concerne la formation d'un cabinet prétend que: "Saint-Laurent estimait que les Canadiens français n'avaient le monopole d'aucun portefeuille. Il les encouragea à s'orienter vers des domaines pour lesquels ils n'avaient pas jusque là manifesté d'intérêt - économique, finances, mise en valeur de richesses naturelles - leurs chances de réussite ne dépendant que de leurs capacités."(12) Une telle affirmation nous laisse pour le moins sceptique puisque, seul, M. Jean Lesage accédera à un ministère à vocation économique.

(11) Dale Thomson, The Political Ideas of the Prime Ministers of Canada, Les Editions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1968, p. 139

(12) Dale Thomson, La Formation du Ministère et les relations biculturelles, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1967, p. 156.

Quant aux autres ministres canadiens-français, ils n'hériteront que de ministères qui leurs sont presque traditionnellement réservés depuis les débuts de la Confédération comme les travaux publics, les postes et le secrétariat d'Etat. En obtenant le ministère des Affaires des Anciens Combattants, M. Lapointe établira néanmoins un précédent.

Il est par ailleurs vrai que la participation des députés francophones aux comités de la Chambre qui s'intéressent aux affaires économiques s'est accentuée. Elle n'a cependant pas souvent conduit à des nominations ministérielles.

M. Saint-Laurent a-t-il cherché à améliorer la qualité de la représentation ministérielle francophone du Québec en faisant appel à des éléments externes? Un seul cas semblable est parvenu à mon attention. En effet, dans le premier Tome de ses Mémoires qu'il vient de publier, M. Lionel Bertrand alors député de Terrebonne, affirme que M. Saint-Laurent lui aurait demandé de démissionner de son siège afin de le rendre disponible au général J.-Victor Allard qui aurait été nommé ministre de la Défense. C'est ainsi qu'il écrit:

"... (M. Saint-Laurent) avait été très impressionné par la brillante personnalité du brigadier Jean-Victor Allard. Il lui semblait qu'un Canadien de cette valeur aurait sa place au cabinet... Mais il y mettait une condition. Il me l'exposa

avec une certaine hésitation: le comté de Terrebonne serait un comté de prestige pour le brigadier Allard." (13) Cette intervention n'eut cependant pas de suite. On se rappellera que M. Allard devait par la suite devenir commandant en chef des forces canadiennes lorsque le gouvernement Pearson adoptera la législation conduisant à l'intégration des forces armées.

Si M. Saint-Laurent n'a rien fait de particulièrement remarquable pour favoriser l'amélioration de la représentation francophone du Québec à Ottawa, il ne peut néanmoins être considéré comme un "traître à la race". En effet, il s'adressait toujours à la Chambre dans les deux langues. De plus, il s'identifiait à ses concitoyens puisqu'il emploie fréquemment les expressions "mon peuple", "ma race", etc...

Ainsi que le note M. Thomson, "... his whole political career was based on the conviction that French-speaking Canadians must play their full part in the decision-making process in Ottawa." (14)

Toujours selon M. Thomson, il semble que l'origine ethnique de M. René Beaudoin ait été un facteur déterminant dans le refus de M. Saint-Laurent d'accepter sa démission

(13) Lionel Bertrand, Mémoires, p. 231-232

(14) Dale Thomson, The political Ideas of the Prime Ministers of Canada, Les Editions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1968, p. 143

durant le fameux débat du pipeline en 1957. M. Saint-Laurent craignait que l'opposition profite de l'occasion pour dénigrer les francophones et les accuser d'incompétence. De plus, la députation francophone du Québec n'aurait pas apprécié le fait qu'il abandonne un des leurs.

Il est évident que C.D. Howe a joué un rôle de premier plan dans le ministère Saint-Laurent. Il peut, à juste titre, être considéré son bras droit. Ce que peu de gens savent par ailleurs, c'est que M. Howe dut sa nomination à la recommandation expresse de M. Saint-Laurent à M. King. "Cependant, M. Saint-Laurent n'eut pas à faire appel à un chef canadien-anglais pour s'imposer hors du Québec." (15) En ce qui concerne le Québec, M. Saint-Laurent se confiait surtout à MM. Lesage et Lapointe. "Lorsqu'on envisageait un remaniement ministériel touchant le Québec, le premier ministre les informait et, à l'occasion, il en fit ses lieutenants" (16). Il n'en demeure pas moins que la décision finale lui appartenait.

M. Saint-Laurent tint aussi à rendre hommage à Sir Wilfrid Laurier en inaugurant une maison historique dans

(15) Dale Thomson, La Formation du ministère et les relations biculturelles, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1967, p. 150

(16) Idem, *ibidem*, p. 154

son village natal de Saint-Lin dans les Laurentides.

Soulignons aussi que M. Saint-Laurent se faisait un devoir non seulement d'utiliser les deux langues en Chambre mais également de déposer les documents simultanément dans les deux langues, ce qui n'était pas des plus courants à l'époque.

C'est donc beaucoup plus par sa personnalité et son prestige que par des gestes d'éclat que M. Saint-Laurent fit valoir ses origines francophones. Il n'était pas dans sa nature de chercher à bouleverser l'ordre des choses et il ne le fit pas. Selon lui, l'affirmation des francophones du Québec à Ottawa ne pouvait être que le résultat de la manifestation de leur compétence. C'était loin d'être spectaculaire mais, croyait-il, les bénéfices n'en seraient que plus durables. M. Saint-Laurent n'aimait pas employer les expressions "Canadiens français" et "Canadiens anglais". Il était d'abord et avant tout Canadien. C'est d'ailleurs sous ce titre que M. Dale Thomson écrivit sa biographie. Il a saisi l'homme politique qu'était Louis Stephen Saint-Laurent.

Les relations de M. Saint-Laurent avec le gouvernement du Québec dirigé par M. Duplessis ne se trouvèrent véritablement dans une impasse qu'au moment de la crise de la double taxation en octobre 1954 même si un premier affrontement

majeur était survenu en 1952 au sujet des subventions aux Universités. Si ce dernier problème ne trouva une solution qu'en 1959, l'historique rencontre du Windsor entre MM. Saint-Laurent et Duplessis devait rapidement mettre fin à une crise dont le dénouement aurait pu être plus tragique.

Les querelles de cette époque entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral étaient beaucoup plus verbales et verbeuses qu'aujourd'hui puisqu'on ne discutait pas encore de la refonte de la Constitution. On s'attachait plutôt à des points précis cherchant de part et d'autre à se créer du capital politique.

Lorsqu'on connaît l'importance que revêtait aux yeux de M. Duplessis l'autonomie de sa province et la conception du rôle que devait jouer le gouvernement fédéral selon M. Saint-Laurent, on s'étonne facilement en 1972 devant le fait que les affrontements n'eurent pas de suites plus désastreuses. A un M. Duplessis qui effectuait de violentes sorties contre les "intrusions du gouvernement fédéral", M. Saint-Laurent poursuivait la politique de son crédo. "He felt that whenever a problem assumed national proportions, the federal government had a duty to help to solve it. He also felt that the federal government had a responsibility to see that Cana-

dians had access to a comparable level of government services, in whatever province they lived." (17) Si M. Duplessis a accepté un amendement qui permettait l'établissement des pensions de vieillesse, il devait par ailleurs refuser obstinément les subventions aux universités et les crédits devant servir à la route transcanadienne.

Si les attaques de M. Duplessis à l'endroit du gouvernement fédéral devenaient très virulentes lors des campagnes électorales, les deux premiers ministres se gardaient bien d'intervenir personnellement dans les campagnes électorales qui ne relevaient pas de leur juridiction. On accusa même certains ministres et députés libéraux du Québec à Ottawa de pactiser avec l'Union Nationale. Certaines déclarations de M. Saint-Laurent s'avérèrent de véritables crocs en jambe à l'endroit du chef libéral provincial M. Georges-Émile Lapalme dont le programme s'appuyait sur un nationalisme économique plus conscient. C'est ainsi qu'il se félicitait de la venue du capital étranger et qu'il loua la clairvoyance de M. Duplessis lorsque les libéraux provinciaux tentèrent de faire un

(17) Dale Thomson, The Political Ideas of the Prime Ministers of Canada, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1968, p. 147.

scandale avec les avantages fiscaux que le gouvernement Duplessis avait accordés à la compagnie Iron Ore.

Bien que des députés et des ministres libéraux du Québec à Ottawa luttèrent ouvertement contre le régime de M. Duplessis, M. Saint-Laurent n'en fit rien. Il ne voulait pas que des querelles partisans personnelles entravent ses relations avec le gouvernement du Québec, province qui lui fournissait la base politique essentielle au maintien de son gouvernement.

Fait assez étonnant si on se base sur ses préoccupations antérieures à son entrée dans la vie politique, M. Saint-Laurent manifesta un vif intérêt aux affaires extérieures. Nommé ministre à ce poste le 4 septembre 1946, il ne devait jamais plus se désintéresser de ce domaine. Il allait devenir avec M. Lester B. Pearson le grand architecte de la politique extérieure que devait poursuivre le Canada durant une vingtaine d'années, politique que notre pays continue toujours de suivre mais à un degré moindre. De 1948 à 1957, M. Saint-Laurent devait s'avérer pratiquement l'unique porte-parole francophone du Québec en ce qui a trait à la politique extérieure du Canada.

Gérard Bergeron a trouvé l'explication la plus plausible non seulement à l'intérêt de M. Saint-Laurent vis-

à-vis les affaires internationales mais aussi à ses succès :

"Il devint personnalité internationale. Il était déjà au-dessus plutôt qu'en marge des tiraillements et du monde des arrières-pensées de tout groupe de travail comme l'est par excellence un cabinet ministériel. Il n'eut pas à combler un hiatus dans sa faible connaissance des réalités internationales. Elles recommençaient à neuf; Il les apprit dans le même temps et au même rythme; et il y participa (surtout son rôle dans les préliminaires de l'O.T.A.N.)" (15) Alors

ministre des affaires extérieures, il avait lancé l'idée de l'O.T.A.N. et exactement onze mois plus tard il annonçait l'entrée du Canada dans l'Alliance atlantique. De l'avis de M. Saint-Laurent, l'Alliance ne devait pas reposer uniquement sur l'entraide militaire mais elle se devait aussi d'être une union économique et culturelle. Si ce dernier aspect avait d'abord été relégué aux oubliettes, le rapport des Sages soumis en 1954 devait rappeler aux pays participants que l'extension de ce rôle devenait impérieux pour l'O.T.A.N.. L'existence même de l'O.T.A.N. pourrait exiger à l'avenir que cette union économique et culturelle se matérialise davantage.

L'Organisation des Nations-Unies reçut rapidement l'appui de M. Saint-Laurent qui lui manifesta beaucoup

(18) Gérard Bergeron, Du Duplessisme à Trudeau et Bourassa, Edition Parti Pris, Montréal, 1971, p. 100.

de confiance. M. Saint-Laurent s'opposa au privilège du droit de veto pour les cinq Grands. Devant l'échec de la Société des Nations, il insistait pour que l'O.N.U. jouisse d'un pouvoir véritable qui lui garantirait le respect de ses décisions. C'est pourquoi, il se montra partisan d'une force militaire au service de l'Organisation. Dès 1950, le Canada devenait le premier pays et, pendant longtemps, le seul qui maintint sur pied une unité affectée aux besoins éventuels de cet organisme.

Durant cette période, le Canada adopta une politique conforme aux désirs des Québécois en s'opposant à l'entrée de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de la Bulgarie en raison des persécutions religieuses qui y sévissaient au lendemain de la prise du pouvoir par les Communistes. De plus, même si la Grande-Bretagne reconnaissait le nouveau gouvernement chinois dirigé par Mao-Tsé-Toung, M. Saint-Laurent refusa de le faire même s'il vint à un cheveu de céder aux pressions de M. Nehru. Cette première marque de politique indépendante vis-à-vis l'une de nos mères-patries n'a rien de particulièrement éclatant hors du fait que cela témoigne de l'indépendance de la politique extérieure du Canada.

Les événements de 1956 à Suez devaient permettre au Canada d'être beaucoup plus éloquent et explicite dans la définition de sa propre politique extérieure. M. Saint-Laurent alla jusqu'à affirmer que "the era when the supermen of Europe could govern the whole world is coming pretty close to an end." (19) Cette dénonciation de l'action menée par la Grande-Bretagne et la France marquait non seulement que le Canada n'agissait pas en tant que vassal des anciennes mères-patries, mais qu'il voulait aussi respecter ses engagements vis-à-vis l'O.N.U.. Cette dénonciation et la proposition de M. Pearson à l'effet d'expédier des soldats sous l'égide de l'O.N.U. afin d'assurer la fin des hostilités au Moyen-Orient faites malgré les pressions américaines permettaient au Canada de franchir un pas important dans l'établissement d'une politique étrangère véritablement canadienne ce qui n'empêcha pas le Canada de conserver ses alliés. Ces derniers apprenaient néanmoins que l'unanimité occidentale n'était plus une chose acquise de facto.

M. Saint-Laurent accordait également une impor-

(19) Dale Thomson, The Political Ideas of the Prime Ministers of Canada, Les Editions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1968, p. 144

tance considérable au Commonwealth et il appuya la mise sur pied du plan Colombo.

Afin de ne pas créer de jalousies entre les deux principaux groupes ethniques du pays, M. Saint-Laurent ne visita jamais la Grande-Bretagne sans visiter la France. Enfin, M. Saint-Laurent entreprit un long voyage autour du monde en 1954.

M. Saint-Laurent ne se mêlait pas d'intervenir dans les affaires des autres pays, D'ailleurs, il ne sied pas à un chef d'Etat de le faire. Cependant, le 5 juin 1957, lors de la campagne électorale qui devait mettre un frein à sa carrière, il fit une allusion malveillante à la France en dénonçant le multipartisme. Cette déclaration n'eut cependant jamais de répercussion.

Nous avons antérieurement défini la philosophie politique de M. Saint-Laurent en ce qui a trait au rôle que doit jouer le gouvernement fédéral.

En participant aux travaux de la commission Rowell-Sirois, M. Saint-Laurent avait eu l'occasion d'entendre l'opinion de nombreux Canadiens au sujet de leur conception du fonctionnement du gouvernement canadien. A la lumière de ces témoignages et des recommandations de la Commission, M.

Saint-Laurent s'était tracé un programme politique qui demanderait de longues années de négociations avec les gouvernements provinciaux. Les principales recommandations de cette commission étaient axées, on s'en souviendra, sur la centralisation. Centralisation en ce qui a trait à la cueillette des impôts des particuliers, des compagnies et des successions; centralisation en ce qui concerne l'assurance-chômage et enfin coopération des deux ordres de gouvernements au sujet des politiques de bien-être et de la législation sociale.

Ottawa se voyait donc confier le rôle d'agent moteur de l'économie canadienne en plus de voir à la répartition des biens entre les citoyens de pays. Un tel credo ne s'applique pas facilement dans une fédération où les provinces sont jalouses de leur autonomie. M. Saint-Laurent rencontra donc de nombreuses réticences. Nous avons déjà mentionné ses démêlés avec M. Duplessis au sujet de l'impôt des particuliers, des subventions aux universités, et de la route transcanadienne. Toutes les provinces, sauf le Québec bénéficièrent de ces programmes. On notera cependant que le Québec avait accepté durant un an les subventions aux universités. Néanmoins dès 1952, il mettait fin à cette entente ainsi qu'à d'autres ententes fiscales.

L'irrigation de la voie maritime du Saint-Laurent qui devait profiter énormément aux principaux ports du Québec et la mise en chantier du pipeline transcanadien qui devait conduire son parti à la défaite suite à certains scandales doivent être aussi considérées comme des contributions majeures de son gouvernement au développement économique du pays. De plus, il chargea Robert Winters, alors ministre de la Reconstruction et de l'Équipement, de mettre sur pied un programme de développement domiciliaire.

Au point de vue social, il convient d'ajouter aux réalisations déjà mentionnées la création des pensions de vieillesse, l'augmentation des allocations familiales et des pensions aux anciens combattants, l'établissement d'un plan de pension pour les députés. Un régime de pension pour les invalides fut institué en 1955 alors qu'un programme d'assurance-hospitalisation auquel ne participa pas immédiatement le Québec fut mis sur pied en 1957.

En ce qui concerne ces programmes disons que tous les citoyens pouvaient en bénéficier sans qu'on fasse pour autant une évaluation de leurs ressources (means test) sauf en ce qui concerne les pensions de vieillesse que seules les personnes dans le besoin âgées de soixante-cinq ans à soixante-dix ans

pouvaient toucher. L'allocation de quarante dollars était automatiquement octroyés à toute personne âgée de plus de soixante-dix ans.

De plus, 750,000 Canadiens bénéficièrent d'une élimination de l'impôt en 1949.

Dès 1949, trois nouveaux ministères étaient mis sur pied soit celui des Ressources et du Développement, celui des Mines et des Relevés techniques ainsi que celui de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Sur le plan national, M. Saint-Laurent chercha à améliorer le caractère canadien de nos institutions. C'est ainsi qu'il abolit les appels au Conseil privé afin de rendre la Cour suprême véritablement suprême. Malgré les pressions et les critiques, il procéda à la nomination d'un premier Canadien au poste de gouverneur-général. S'il essuya un échec dans sa tentative de rapatriement de la Constitution, il fit adopter une législation qui permet au gouvernement fédéral d'amender la Constitution dans les domaines de juridiction fédérale.

De plus, la révision de la carte électorale fut confiée à une commission indépendante.

C'est aussi sous son règne que Terre-Neuve fit

son entrée dans la Fédération sans que les provinces soient véritablement consultées.

Enfin, il permettait aux provinces désireuses d'assumer la responsabilité de la régie des loyers de la faire mais en n'abandonnant pas pour autant la juridiction fédérale dans ce domaine.

M. Saint-Laurent ne semble pas avoir pratiqué le patronage sur une haute échelle. Ainsi, il refusa de nommer uniquement des libéraux au Sénat lorsque Terre-Neuve fit son entrée dans la Fédération. Malgré les vives critiques que M. Drew porta contre lui en tant que chef de l'opposition, M. Saint-Laurent eut l'amabilité de lui offrir un siège au Sénat ou tout autre poste qui lui conviendrait. Enfin, ses amis lui reprochèrent amèrement son manque de flair politique lorsqu'en 1957 il refusa de procéder à certaines nominations importantes et à combler des vacances au Sénat en prétextant que cela devrait se faire après les élections ... qu'il devait d'ailleurs perdre.

L'absence de législation dans deux domaines créa un certain mécontentement au Canada français. En effet, M. Saint-Laurent refusa de doter notre pays d'un hymne national et d'un drapeau distinct. Il craignait l'adoption de tel-

les mesures qui risquaient de semer plus de division que d'unité. Il invoquait les mêmes motifs pour ne pas procéder à la nomination d'un ambassadeur au Vatican. Enfin, il refusa une motion de M. Drew visant à faire nommer la moitié des sénateurs par les provinces.

M. Saint-Laurent devait subir la défaite en juin 1957. Le 4 septembre de la même année, il démissionnait de son poste de chef du parti libéral du Canada et refusait de se présenter aux élections générales de 1958.

A la fin de sa carrière, on a pu reprocher à M. Saint-Laurent une certaine indolence, ou un certain manque de pragmatisme politique. Si la fatigue qui le minait l'empêcha d'être à la hauteur de la situation lors du fameux débat du pipeline, il n'en demeure pas moins que l'"Oncle Louis", comme on l'appelait familièrement, ne perdit jamais le respect et l'affection des Canadiens.

Même si sa personnalité lui interdisait de rechercher le spectaculaire, il laissa la marque d'un administrateur compétent et efficace.

Nous terminons cette section consacrée à M. Saint-Laurent en citant certains des hommages que lui adressèrent non seulement ses amis politiques mais aussi des adver-

saires et des journalistes chevronnés.

Ainsi le brillant analyste qu'est Peter Newman résume de la façon suivante les années que M. Saint-Laurent passa au pouvoir: "He governed Canada for nine difficult years with an astonishing capacity for making his policies seem not only right, but inevitable." (20) C'était d'ailleurs là que résidait la grande force de M. Saint-Laurent.

Quant au rusé MacKenzie King, il ne tarissait pas d'éloges à l'endroit de son bras droit: "He had remarked that he had either known personally, or known others who had known personally, every cabinet minister of any consequence since Confederation, and, in his opinion, Louis Saint-Laurent was the ablest man who ever sat in a Canadian cabinet." (21)

Son grand ami et conseiller C.D. Howe dira à Québec à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire:

"I sometimes hear it said that Prime Minister Saint-Laurent carried on where Mackenzie King left off. I have heard him referred to as a second Laurier. These are meant as tribute to our Prime Minister. But to me, he stands in the shade of no man, living or dead." (22)

Un adversaire de la trempe de Léon Balcer recommandait dès 1953 qu'il devienne le prochain gouverneur-général.

(20) Peter Newman, Renegade in Power: The Diefenbaker's years, McClelland and Stewart, Toronto, 1964, p. 24

(21) Dale Thomson, Louis St-Laurent, Canadian, Macmillan of Canada, Toronto, 1967, p. 295

(22) Idem, Ibidem, p. 498.

Dès 1951, lorsque des rumeurs de démission circulaient à son sujet, l'Ottawa Journal qui est d'allégeance conservatrice laissait entendre à ses lecteurs que: "He has been in truth, a Prime Minister of whom the Canadian People could be proud."(23)

Il n'est pas de notre intention d'adopter cette méthode des citations glorieuses pour chacun des ministres canadiens-français du Québec qui ont siégé à Ottawa. Tous ne méritent d'ailleurs pas autant de louanges!

Cependant à la lumière des faits qui ont été portés à notre attention, nous croyons que M. Saint-Laurent fut non seulement un grand Canadien, mais qu'il s'avéra aussi être un représentant digne et valable pour les francophones du Québec.

Néanmoins, malgré son succès personnel indéniable, on ne peut dire que celui-ci contribua à la reconnaissance de tous les droits des francophones du Québec. Un Canadien français avait réussi à Ottawa. Il avait pu faire taire,

(23) Idem, Ibidem, p. 316

durant un moment, la méfiance que l'électorat canadien anglophone pouvait nourrir à l'égard des hommes politiques du Québec. Cependant, on ne peut prétendre que le succès d'un homme se reflète sur toute une nation. Cela s'applique particulièrement en ce qui concerne M. Saint-Laurent. L'homme avait réussi. "Sa" nation avait encore plusieurs étapes à franchir.

CHAPITRE III

Les ministres francophones au Québec sous Saint-Laurent

M. Saint-Laurent dominait tellement son cabinet que la plupart de ses ministres durent œuvrer dans son ombre. Cela s'avère particulièrement véridique en ce qui concerne les ministres canadiens-français du Québec qui siégèrent à son cabinet.

La plupart d'entre eux se révélèrent des administrateurs compétents. Membres du "conseil d'administration national", ils ne firent pas ou à peu près pas de déclarations fracassantes. De plus, ils n'amenèrent pas ou peu d'innovations se contentant de poursuivre ou de développer des programmes qui avaient déjà été mis sur pied.

A leur corps défendant, il faut dire que peu d'entre eux ont accédé à des postes qui leur eurent permis de poser des gestes éclatants. Ils n'hériteront pour la plupart que des postes traditionnellement réservés aux Canadiens français. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de souligner cette situation antérieurement. Devant ces constatations, il va de soi que les pages qui seront consacrées aux ministres canadiens-français du Québec qui ont servi sous M. Saint-Laurent ne seront pas aussi volumineuses que celles qui ont tenté de

cerner le rôle et les responsabilités confiées à M. Saint-Laurent.

Nous avons choisi de traiter du rôle joué par chacun de ces ministres en les présentant par ordre alphabétique. Cette méthode est fort discutable puisqu'elle ne tient pas compte de la chronologie du temps. Nous croyons cependant que le lecteur pourra facilement se retrouver puisque chaque individu est quand même indépendant des autres et que son oeuvre doit être appréciée comme telle.

A) BERTRAND, ERNEST

M. Ernest Bertrand représentait la circonscription de Montréal-Laurier. Il était assermenté en tant que membre du cabinet le 6 octobre 1942 alors que M. Mackenzie King le désignait au ministère des Pêcheries. Le 29 août 1945, il devenait ministre des Postes et il fut confirmé dans ses fonctions par M. Saint-Laurent le 15 novembre 1948. Sa carrière tirait alors vers sa fin puisque le 23 août 1949, il remettait sa démission et était aussitôt nommé juge puiné de la cour du banc du Roi pour la province de Québec.

La session de 1948 devant s'avérer la dernière à laquelle participerait M. Bertrand, ce dernier joua un rôle plutôt effacé.

Nous n'avons noté, personnellement, que peu d'interventions significatives de sa part.

La plus importante d'entre elles fut certes la réponse qu'il donna au chef de l'opposition, M. George Drew lorsque celui-ci voulut accorder un plus grand pouvoir de dépenses aux provinces. M. Bertrand rejeta alors les propos de M. Drew et tenta de justifier les actions du gouvernement fédéral en s'appuyant sur les devoirs qui incombent à un tel gouvernement lorsqu'il veut réaliser une certaine égalité économique entre les différentes parties composantes.

En ce qui a trait à son propre ministère, M. Bertrand ne fit rien de spectaculaire en 1948-49 puisqu'il se contenta d'annoncer une réduction des frais de manutention à l'égard des colis expédiés en Grande-Bretagne.

Il semble même qu'il se soit désintéressé de son ministère vers la fin de son mandat puisqu'à une question de l'opposition, il répondit qu'il ne savait pas à quelle entente en étaient venus ses fonctionnaires au sujet de l'intégration du service postal de Terre-Neuve à celui de son ministère. Cela se passait le 16 février 1949.

En ce qui a trait aux responsabilités qui incombaient alors à celui qui occupait le ministère des Postes,

on peut les qualifier de mineures. Certes, le budget consacré à ce ministère est plus considérable que celui dont s'occupait auparavant M. Bertrand aux Pêcheries. Le personnel est aussi beaucoup plus nombreux. Cependant, le Roi ne négociant pas avec ses sujets à cette époque, nous croyons que le ministre des Postes occupe une fonction mineure au sein du cabinet. En fait, l'administration de ce ministère, à l'époque, n'était que routinière bien que le ministère prenait une certaine expansion en raison du fait que l'organisation de la livraison domiciliaire prenait de l'ampleur. Malgré cela, on ne peut considérer ces responsabilités comme des responsabilités d'envergure.

Ce qui faisait alors l'attrait de ce ministère, c'est qu'il mettait dans les mains de son titulaire un certain patronage.

De plus, disons que c'est un ministère traditionnellement réservé aux Canadiens français puisqu'un d'entre eux en fut titulaire à 16 reprises dans les vingt ministères qui se sont succédé depuis le début de la Confédération.

Une session constitue une période trop brève pour juger d'un homme. Tout ce que nous pouvons affirmer au sujet de M. Bertrand, c'est qu'on ne lui confia que des res-

ponsabilités d'ordre mineur. Quant à son rôle en tant que Canadien français, nous n'avons que peu d'indices qui nous permettent de nous prononcer. Qu'il nous suffise de dire à partir de la réponse qu'il donnait à M. Drew qu'il s'objectait à ce que les provinces jouissent d'un pouvoir de dépenser trop considérable. Malgré son opposition à une trop forte autonomie des provinces, il ne se prononça pas au cours de la session de 1948 sur la place que devaient occuper les Canadiens français à Ottawa.

B) CÔTÉ, ALCIDE

Député de Saint-Jean-Iberville-Napierville, M. Alcide Côté devait accéder au cabinet le 13 février 1952 en qualité de Ministre des Postes.

M. Saint-Laurent qui affirmait ne pas privilégier certains ministères pour les Canadiens français ne confia ce poste qu'à ceux-ci durant tout le temps où il dirigea le gouvernement.

Affligé par un état de santé précaire, M. Côté devait décéder, toujours en fonctions, le 7 août 1955. Durant cette période, il se fit surtout remarquer par son mutisme se contentant de répondre aux questions s'adressant à son ministère et à défendre son budget. Il connut de nombreuses diffi-

cultés en 1954, lorsqu'il eut à soutenir et à justifier certaines hausses des tarifs.

Sa maîtrise de la langue anglaise s'avérait aussi déficiente. Certains députés anglophones en profitèrent donc pour l'embarrasser puisque la traduction simultanée n'avait pas encore été implantée aux Communes.

De plus, sa nomination fut très mal accueillie par certains députés libéraux du Québec qui prétendaient que les états de service d'un autre député du nom de Côté lui donnaient normalement préséance. Plusieurs députés du "petit Chicago" prétendaient que Paul-Emile Côté s'était vu refusé l'accès au cabinet en raison de ses idées nationalistes. D'autres députés plus malins disaient que M. Saint-Laurent s'était trompé de "Côté."

Enfin d'autres députés, dont Lionel Bertrand, le soupçonnaient de pactiser avec M. Paul Beaulieu alors ministre de l'Union Nationale.

Se contentant de défendre son ministère et de se défendre, M. Côté ne fit rien de particulièrement remarquable en tant que Canadien français. Au risque de nous répéter, nous réitérons que cette question était surtout laissée entre les mains de M. Saint-Laurent qui était alors premier

ministre et dont le poids des interventions se faisait davantage sentir.

Lionel Bertrand qui ne semblait pas approuver la nomination de M. Côté juge de son mandat en ces termes: "Il n'était pas fait pour un ministère comme le ministère des Postes, ministère très dur qui, physiquement ou politiquement, soumet le titulaire à très rude épreuve." (24)

Evidemment s'il est plaisant d'octroyer des contrats et des routes postales, les récriminations de ceux qui n'en bénéficient pas peuvent avoir leurs conséquences sur le moral du dispensateur.

C) FOURNIER, ALPHONSE

Alphonse Fournier représentait la circonscription de Hull. Franco-Américain, il ne s'intéressa guère plus que les deux ministres précédents aux questions intéressant d'une façon particulière les Canadiens français. Nommé au cabinet le 6 octobre 1942, en qualité de ministre des Travaux publics, il occupa ce poste jusqu'au 11 juin 1953, alors qu'il

(24) Lionel Bertrand, Mémoires, Editions du Jour, Montréal, 1972, p. 223

devenait juge puihé de la Cour de l'Echiquier. Il avait continuellement siégé aux Communes depuis 1930 et était leader parlementaire de son parti depuis 1949. Sans être responsable de projets d'une véritable envergure, il fit doubler les crédits octroyés à son ministère entre 1948 et 1953.

Ses interventions s'avèrent toujours brèves et il ne participe pas à des débats impliquant des questions qui ne s'attachent pas à son ministère. En 1951, il participait pour la première fois depuis 1942 au débat sur l'adresse au Discours du Trône. Il ne fit cependant aucunement allusion à son appartenance ethnique ou aux implications qu'une telle appartenance pouvait avoir sur des députés francophones siégeant à Ottawa.

Dépositaire d'un "ministère à patronage" en raison des nombreux contrats octroyés, il se fit accuser en une occasion au sujet d'un édifice gouvernemental érigé à Vancouver. Ces accusations n'eurent cependant pas de suite.

En maintenant M. Fournier au ministère des Travaux Publics, M. Saint-Laurent poursuivait une autre tradition puisque depuis les débuts de la Confédération, une douzaine de francophones ont occupé ce poste. Le premier ministre devait finalement octroyer ce ministère à un anglophone en

en lui désignant M. Robert Winters comme ministre responsable.

Aucun des hommes politiques, des biographes ou historiens que nous avons consultés n'a commenté la façon par laquelle, M. Fournier s'est acquitté de sa tâche.

Le fait demeure néanmoins que c'est sous la direction de M. Fournier que fut entamée la route transcanadienne. C'est aussi à son ministère que fut confiée la responsabilité de la Maison Laurier, convertie en musée en hommage à la personnalité du premier Canadien français à occuper le poste de premier ministre. C'est aussi sous sa direction que Kingsmere et la résidence du premier ministre furent attribuées à la responsabilité du ministère des Travaux publics.

Hormis ces quelques faits, M. Fournier ne laisse aucun témoignage de sa volonté de s'identifier d'abord et avant tout au Canada français ou à un certain nationalisme canadien. Il préférerait s'occuper de l'administration de son ministère.

D) JEAN, JOSEPH

La carrière du député de Mercier dans le cabinet Saint-Laurent fut de très courte durée puisqu'il devait quitter son poste dès le remaniement du 23 août 1949 pour devenir juge puîné de la Cour Supérieure du district de Montréal.

Entré au cabinet sous M. King le 19 avril 1945 en tant que Solliciteur général du Canada, M. Saint-Laurent devait le confirmer à ce poste en novembre 1948.

Sa carrière politique tirant à sa fin, M. Jean ne fit aucune intervention significative durant la session de 1948. Il convient de noter cependant, même si cela déborde le cas de notre étude, que M. Jean était l'un des quarante et un députés du Québec qui s'étaient opposés à la conscription. Il semble bien que M. King ne lui en ait pas tenu rigueur puisqu'il le nommait, dès 1945, au poste de Solliciteur général.

Si je ne connais pas d'autres faits qui me permettent d'étayer jusqu'à quel point M. Jean était tributaire du nationalisme canadien-français, nous pouvons cependant dire que le poste de Solliciteur général fut depuis toujours considéré comme un poste d'importance mineure au sein du cabinet.

En fait, lorsque M. Jean fut nommé à ce poste, par M. King, il y avait déjà dix ans que le poste n'avait pas été occupé.

Dans les temps modernes, seulement deux individus à qui on a confié ce poste ont réussi à relever quelque

peu l'importance de ce ministère soit MM. Larry Pennell et l'occupant actuel M. Jean-Pierre Goyer.

Commentant l'importance de ce ministère, M. Peter Newman le qualifie de "Poste de surnuméraire comportant des tâches triviales." (25)

En laissant M. Jean à son poste, M. Saint-Laurent confirmait une autre tradition en ce qui concerne la qualité de certains ministères octroyés à des Canadiens français. En effet, ceux-ci ont souventes fois hérité de ce ministère qui évolue à l'ombre du ministère de la Justice. Aucune importance n'étant accordée à ce ministère, il devient difficile à son occupant de s'illustrer. Tout au plus peut-il espérer une promotion si le premier ministre juge qu'il s'acquitte adéquatement de sa tâche. M. Saint-Laurent ne jugea pas opportun d'accorder une promotion à M. Joseph Jean! Il est vrai, par ailleurs, que M. Jean avait atteint les cinquante-neuf ans et, par conséquent, il ne lui était peut être plus possible physiquement d'accéder à un poste plus exigeant.

(25) Peter Newman, Renegade in Power: The Diefenbaker Years, McClelland and Stewart, Toronto, 1964, p. 293.

E) LAPOINTE, HUGUES

Le jeune député de Lotbinière, - il avait alors trente-huit ans ce qui peut être considéré comme jeune pour occuper un poste ministériel à Ottawa et beaucoup plus jeune si l'on se réfère à la composition du cabinet Saint-Laurent à cette époque - fit partie du groupe des premières véritables nominations de M. Saint-Laurent. Lors du remaniement ministériel du 24 août 1949, il succédait à M. Joseph Jean au poste relativement obscur de Solliciteur général.

Fils d'Ernest Lapointe qui avait agi pendant près de vingt ans comme principal conseiller de Mackenzie King et lieutenant québécois de ce dernier si on peut s'exprimer en terme de double leadership, Hugues Lapointe s'était fait élire dans la circonscription longtemps détenue par son père, en 1940. Celui-ci s'était alors présenté dans Québec-Ouest.

En raison de sa participation active au dernier conflit mondial, M. Lapointe jouissait, auprès des députés anglophones, d'un prestige supérieur à celui de plusieurs de ses collègues francophones du Québec. Le fait de porter un nom aussi prestigieux dans les cercles libéraux pouvait aussi contribuer à hâter son ascension dans le ciel politique, ce qui ne tarda pas.

En effet, le 6 août 1950, il quittait son poste de Solliciteur général pour devenir ministre des Affaires des anciens combattants. S'il n'avait rien fait de particulièrement spectaculaire durant sa première année au cabinet, il s'acquitta honorablement de sa tâche à son nouveau poste, poste qui revêtait une certaine importance puisque M. Lapointe se devait de donner satisfaction aux exigences de gens qui avaient combattu pour l'honneur de leur pays. En plus de le maintenir à ce poste, M. Saint-Laurent lui confiait aussi la direction du ministère des Postes le 3 novembre 1955. Il devait cumuler ces fonctions jusqu'à la défaite de son parti le 10 juin 1957.

En le nommant au ministère des Affaires des anciens combattants, M. Saint-Laurent faisait non seulement ses premières véritables nominations mais il brisait aussi une tradition puisque ce ministère était habituellement occupé par un Canadien anglais. Même s'il maintient plusieurs traditions en laissant des anglophones ou des francophones à plusieurs postes, M. Saint-Laurent innova aussi jusqu'à un certain point en confiant le ministère de la Justice à M. Garson et celui des Travaux publics à M. Winters. Donc, malgré nos commentaires antérieurs, il ne faudrait pas demeurer

rer sous l'impression que M. Saint-Laurent ne sortit jamais des sentiers battus.

Dale Thomson prétend que la nomination de M. Lapointe au ministère des Affaires des anciens combattants s'avéra heureuse: "The latter was an excellent appointment on several counts; quite apart from the prestige of his name, "Bob" Lapointe was a competent person and to have a French-speaking Canadian identified with the men who had served in the two world wars was a clever political stroke." (26)

En tant que ministre, M. Lapointe se révéla un individu assez silencieux. Il se limitait à répondre aux questions, à présenter les politiques de son ministère et à défendre son budget. D'ailleurs, la plupart des ministres, qu'ils soient francophones ou anglophones, se contentent de jouer ce rôle, c'est-à-dire qu'ils n'interviennent que très rarement dans les débats où leur ministère n'est pas impliqué. Prudence légitime d'individus qui ne veulent pas indisposer inutilement l'opposition pour se retrouver ensuite impliqués dans de violents débats.

En plus de se limiter aux questions de son mi-

(26) Dale Thomson, Louis St-Laurent, Canadian, Macmillan of Toronto, 1967, p. 296

nistère, les interventions de M. Lapointe sont assez brèves.

Si nous avons pu relever de discours de M. Lapointe en Chambre où il fait état de son rôle et de ses responsabilités en tant que représentant de la population francophone du pays, il n'en reste pas moins, selon Dale Thomson qu'il faisait certaines pressions en ce sens en compagnie de MM. Lesage et Pinard.

C'est ainsi que cet analyste qui s'est spécialisé dans la période du gouvernement Saint-Laurent, -il a même agi en tant que secrétaire particulier de celui-ci - écrit

"Si l'on ne peut affirmer que des Canadiens français tentèrent de lier Saint-Laurent par des engagements avant d'accepter un poste, il est certain que des hommes comme Lesage, Lapointe et Pinard le pressèrent constamment avant d'entrer dans le gouvernement et après, de faire droit aux demandes du Canada français. Leur succès alla en diminuant."⁽²⁷⁾ M. Saint-Laurent refusait souvent d'accéder à ces demandes parce qu'il jugeait qu'elles pouvaient mettre l'unité nationale en danger.

Si M. Lapointe, à l'instar des autres ministres canadiens-français qui siégèrent avec M. Saint-Laurent, laissa à ce dernier le rôle de représenter les francophones, il té-

(27) Dale Thomson, Le ministère de Saint-Laurent de 1948 dans La Formation du ministère et les relations biculturelles, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1970, p. 158

moignait régulièrement de son appartenance linguistique durant les campagnes électorales. De plus, le prestige rattaché à son nom le désignait obligatoirement comme un représentant du Canada français.

M. Lapointe se signala d'une façon particulière dans son rôle de ministre des Affaires des anciens combattants. Il profita de son séjour à ce ministère pour augmenter les prestations aux anciens combattants et aux agents spéciaux. Il poursuivit le programme de formation universitaire conçu pour ceux-ci, s'occupa de leur réadaptation, procéda à la création d'un fond d'aide aux enfants des anciens combattants décédés sur le champ de bataille. Cette allocation contribuait principalement à aider ces enfants à poursuivre leurs études. De plus, il mit sur pied un projet de développement domiciliaire dont profitèrent plusieurs de ceux qui ont servi sous les drapeaux.

En tant que ministre des Postes, M. Lapointe sut apaiser les critiques adressées au ministère sous la direction d'Alcide Côté. Par ailleurs il ne fit rien de véritablement remarquable ou de spectaculaire à ce poste.

C'est donc en tant qu'héritier d'un nom prestigieux non seulement au Canada français mais dans le Canada

tout entier et en prenant efficacement la direction d'un ministère traditionnellement réservé aux Canadiens anglais que M. Lapointe fit sa marque à Ottawa et assumait son rôle en tant que représentant du Canada français.

M. Lapointe agit depuis 1966 en tant que lieutenant-gouverneur de la province de Québec, poste qu'il obtint grâce aux bons offices de son ancien collègue et camarade au cabinet fédéral, M. Jean Lesage.

F) LESAGE, JEAN

Si les gens de notre génération n'ont connu M. Lesage qu'en tant que premier ministre de la province de Québec entre 1960 et 1966, il n'en reste pas moins que sa carrière politique a commencé au niveau fédéral. Élu député de Montmagny-L'Islet en 1945, il accédait au cabinet le 17 septembre 1953. Qui plus est, il prenait, fait rare à l'époque pour un Canadien français, la direction d'un ministère à vocation économique. Il devenait en effet titulaire du ministère des Ressources et du Développement qui à compter du 16 décembre de la même année devait devenir le ministère des Affaires du Nord et des Ressources naturelles. Sous sa gouverne, le budget de son ministère allait plus que tripler.

Ainsi que le souligne Gérard Bergeron, c'est

d'abord comme député et particulièrement en travaillant sur le comité dont l'étude devait conduire à la réforme du régime des pensions de vieillesse et des allocations familiales que M. Lesage se fit remarquer. "Sincère et audacieux, le plus méthodique et travailleur des députés du petit Chicago" ... devait accéder à un poste important dès son entrée au cabinet: "Ce n'était pas là fonctions honorifiques."(28)

On a souvent reproché à M. Lesage son ambition. Il n'en reste pas moins que c'est à elle qu'il doit son succès politique. Hormis M. Saint-Laurent, il s'avérait le député et le ministre canadien-français le plus actif de la Chambre. De plus, ses intérêts ne se limitaient pas à ceux de son ministère. Avant d'entrer au cabinet, il avait agi en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures (1951) et en 1953 il occupa les mêmes fonctions au ministère des finances. Il ne cessa jamais complètement de s'intéresser à ces aspects de la politique canadienne. En accédant au cabinet, M. Lesage remplaçait un homme qui jouissait d'une

(28) Gérard Bergeron, Du Duplessisme à Trudeau et Pourassa, Editions Parti Pris, Montréal, 1971, p. 510

haute réputation en tant qu'administrateur, M. Robert Winters.

Plus dynamique que les autres ministres canadiens-français, M. Lesage se prononce sur plusieurs sujets aux Communes. En plus de parler des problèmes de son comté, il aborde, cela va de soi, les affaires de son ministère, s'intéresse aux questions économiques et intervient au sujet du problème des relations fédérales-provinciales. Ainsi, le 6 avril 1954, il qualifiera d'"absurde" la décision de M. Duplessis qui équivalait à une double taxation pour les citoyens de la province de Québec.

Dans un discours plus étoffé qu'il prononcera devant la Chambre des Communes, il dira que le gouvernement fédéral veut engager le dialogue avec les provinces. Il ajoutera que l'objectif poursuivi par le Gouvernement fédéral n'est pas tellement de taxer que de verser des subides aux provinces ce qui permettrait d'en arriver à une plus grande égalité entre elles.

S'il se montra centralisateur au niveau du pouvoir de taxation, il respectera les attributions des provinces en ce qui concerne les richesses naturelles, les forêts et l'environnement. Ainsi, le 16 février 1955, il répondra à M. Herridge en lui disant que dans ces domaines "la première responsabilité revient aux provinces."(29)

(29) Jean Lesage, Débats de la Chambre des Communes, le 16 février 1955. Imprimeur de la Reine. Ottawa, p. 1973.

Le maître de poste du Parlement fédéral dira de lui: "Devenu ministre des Affaires du Nord, Jean Lesage, - dit M. Lavoie, (1) fut celui qui a largement contribué au déblocage pour la nomination des Canadiens français dans les rangs des hauts fonctionnaires." (30)

Quant à Dale Thomson, il écrira: "Les relations qu'entretenait Saint-Laurent avec Jean Lesage et Hugues Lapointe avaient un caractère presque paternel. Ces hommes formaient au sein du cabinet une équipe qui travaillait constamment à améliorer le sort des Canadiens français à tous les échelons de la fonction publique." (31)

Ancien membre du "Petit Chicago" M. Lesage demeurerait fidèle à ses objectifs. Il en était de même de M. Rock Pinard dont nous parlerons plus loin.

En ce qui concerne les intérêts de ses commettants, M. Lesage s'est toujours opposé à la légalisation de la vente de la margarine et il incitait même le ministre des finances à promulguer une baisse de l'impôt.

(30) Françoise Côté, Trente-deux ans dans les coulisses du Parlement, 21 mai 1972, p. 29.

(31) Dale Thomson, Le ministère de Saint-Laurent de 1948 dans La formation des ministères et les relations biculturelles, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1970, p. 154.

(1) M. Yvon Lavoie est maître de poste au Parlement. Il compte trente-deux années de service à la fonction publique.

En 1949, avant qu'il n'accède au Cabinet, M. Lesage invitait ses collègues des Communes à se prononcer en faveur du rapatriement de la régie des loyers aux provinces puisque la guerre était maintenant terminée.

En faisant l'évaluation de ce ministre, M. Thomson écrira "Lesage ... était un candidat de premier plan pour le porte-feuille des Finances et il aurait très bien pu être le premier Canadien français à occuper ce poste si le gouvernement Saint-Laurent était resté plus longtemps au pouvoir."⁽²²⁾

M. Lesage participa à toutes les campagnes électorales que l'aile provinciale de son parti mena contre le gouvernement dirigé par M. Duplessis.

Cela conduisit à un incident à la Chambre des Communes. Ayant affirmé dans un discours électoral que le capital américain exerçait une mainmise sur nos richesses naturelles, M. Lesage fut accusé par M. Diefenbaker de ne pas tenir au Québec le même langage qu'à Ottawa. M. Lesage s'en défendit bien. Le fait demeure que les vues de M. Lesage ne

(32) Dale Thomson, La Formation du ministère et les relations biculturelles, Imprimeur de la Reine, Ottawa 1970, pp. 155-156

coïncidaient pas avec celles de M. Saint-Laurent qui affirmait que les investissements américains du type Iron Ore constituait une excellente chose pour le Canada. Malgré sa participation aux campagnes électorales provinciales, on soupçonna M. Lesage d'avoir pactisé avec l'organisation de l'Union Nationale dans son comté de Montmagny. Ces révélations, pour le moins surprenantes, se retrouvent dans les mémoires de l'ancien chef du parti libéral provincial, M. Georges-Émile Lapalme. Nous reproduisons quelques lignes fort révélatrices :

"Le docteur Simard, ami de Jean-Marie Nadeau, de Maurice Lamontagne, du Père Lévesque, de Guy Roberge, etc., me reçut en me faisant une véritable révélation: comme député fédéral, j'étais un collaborateur! D'après lui, presque tous les députés fédéraux avaient putassé avec l'Union nationale! Et il insistait sur le mot qu'il semblait affectionner...

... Comme je lui demandais des noms et des détails, il ne les fit pas attendre. C'est par Jean Lesage qu'il commença et ce fut un véritable réquisitoire ... Enumérant une série de faits précis, il affirma que depuis longtemps Jean Lesage et Antoine Rivard marchaient la main dans la main dans le comté de Montmagny. Tous deux avaient les mêmes organisateurs et se gardaient bien de marcher l'un contre l'autre."(33)

En tant que ministre, M. Lesage fut, parmi les Canadiens français qui servirent sous M. Saint-Laurent, celui

(33) Georges-Émile Lapalme, Le bruit des choses réveillées, Liméac, Montréal, 1969, pp. 346-347

qui se montra le plus intéressé à défendre le fait français à Ottawa, si nous devons nous appuyer sur les témoignages que nous avons lus. Il aurait alors été secondé par MM. Pinard et Lapointe. Nous avons cependant l'impression que c'est lui qui s'avéra le meilleur défenseur du fait français à cette époque.

En tant que ministre, il fut appelé à diriger un ministère à incidence économique auquel il sut donner un essor considérable. Sa carrière à Ottawa s'annonçait donc des plus prometteuses. Cependant, suite aux défaites consécutives de son parti aux élections de 1957 à 1958, il décida de tenter sa chance au congrès à la chefferie du parti libéral provincial. Elu à ce poste en 1958, il devint premier ministre de la province de Québec en 1960. En 1966, son gouvernement était renversé par l'Union nationale dirigée par M. Daniel Johnson.

G) PINARD, ROCH

Elu député de Chambly-Rouville en 1945, M.

Roch Pinard était appelé au cabinet le 1er juillet 1954. Il avait auparavant servi, durant une période de huit mois en tant qu'assistant parlementaire du ministre des Affaires extérieures.

En le nommant au poste de Secrétaire d'Etat, M. Saint-Laurent demeurait dans des sentiers battus en ce sens

que la fonction a presque toujours été occupée par un Canadien français. En treize occasions depuis le début de la Confédération, le poste a échu à un Canadien français. Seul le ministère des Postes dont nous avons hérité à seize reprises fut octroyé plus fréquemment à des Canadiens français.

Le ministère en lui-même est d'une importance relative à cette époque bien qu'on doive lui accorder un statut supérieur au ministère des Postes ou aux attributions du Solliciteur général. Nous avons spécifié "à l'époque" parce que ce ministère prend de plus en plus d'envergure surtout depuis que M. Gérard Pelletier occupe la fonction.

À l'instar de M. Lesage, M. Pinard fut d'abord remarqué par le rôle qu'il joua au sein de la commission chargée d'enquêter sur le coût de la vie au Canada.

Jusqu'en 1965, le Secrétariat d'Etat avait surtout la responsabilité de veiller à l'application des lois qui tombaient sous la juridiction d'aucun ministère et de s'occuper de certaines cérémonies. De plus, il s'occupait des relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Enfin, il est responsable des travaux d'imprimerie.

M. Pinard était aussi identifié au "petit

13

Chicago", groupement de parlementaires québécois qui s'occupait de la promotion des intérêts du Québec et des francophones à Ottawa.

M. Pinard contribua à l'amélioration du fait français à Ottawa par l'augmentation du nombre de traducteurs. Cela permettait de remettre simultanément ou presque les textes des travaux des comités aux députés francophones. Auparavant, ces textes ne devenaient souvent disponibles qu'au bout de cinq à six semaines. Il y eut bien quelques occasions où les textes n'étaient pas remis à temps, mais l'amélioration était là.

Alors que M. Lesage intervenait en français la plupart du temps, M. Pinard s'exprimait plutôt dans la langue de son interlocuteur. Il ira même jusqu'à dire qu'il est "difficile de conseiller aux membres du gouvernement de répondre en français." (33) aux députés anglophones parce qu'ils ne comprendraient pas. On était évidemment à une autre époque mais nous nous demandons comment le député cana-

(33) Roch Pinard, Débats de la Chambre des Communes, 8 mai 1956, p. 3825.

dien-français qui se faisait continuellement répondre en anglais par les ministres anglophones réagissait en entendant de tels propos.

M. Pinard apporta aussi certains amendements aux règlements régissant l'accès à la citoyenneté canadienne.

M. Pinard fut aussi appelé à occuper pendant quelques mois le ministère des Postes à titre de ministre suppléant, soit du 16 août au 2 novembre 1955.

Pour conclure, disons que M. Pinard avait d'abord manifesté son souci de représenter les francophones en tant que député et qu'il chercha en tant que ministre à faciliter le travail des députés francophones en leur faisant parvenir dans de meilleurs délais les textes dont ils avaient besoin.

A l'instar de plusieurs Canadiens français, il fut appelé à diriger un ministère qui pouvait dispenser du patronage en raison des contrats d'imprimerie du gouvernement. Occupant d'un poste d'une importance mineure au sein du cabinet, il n'exerçait pas l'influence nécessaire à l'opération de toutes les réformes qu'il préconisait. Il fit ce qu'il pouvait au sein de son ministère et auprès de M. Saint-Laurent sans pour autant poser des gestes très spectaculaires.

Finalement, il se retira de la politique en 1957, probablement à la demande de M. Saint-Laurent afin de préparer le retour de M. Lionel Chevrier au sein du cabinet. Cette retraite prématurée se révéla par la suite inutile puisque les Libéraux devaient subir la défaite aux élections de juin.

L'abandon de son poste par M. Pinard ne signifie pas qu'il n'avait pas assumé ses fonctions avec compétence. Par ailleurs, M. Saint-Laurent voulait accorder un poste d'importance à M. Chevrier, probablement le ministère de la Justice. Or, afin de préserver l'équilibre qu'il jugeait sain au sein du cabinet, M. Saint-Laurent désirait voir l'un de ses ministres francophones démissionner. MM. Lesage et Lapointe étaient probablement plus près de lui que M. Pinard.

H) RINFRET, EDOUARD

En se référant à l'ordre alphabétique, M. Edouard Rinfret, député d'Outremont-Saint-Jean, est le dernier des ministres francophones qui servit sous M. Saint-Laurent.

Elu pour la première fois en 1945, il accédait au cabinet dès le 24 août 1949. Le comité parlementaire qui fit une étude sur les droits de l'homme et dont il fut le pré-

sident au cours de la session de 1948 servit de tremplin à sa nomination ministérielle.

Il succédait à un autre Canadien français dont nous avons parlé brièvement antérieurement, M. Ernest Bertrand, à une fonction traditionnellement occupée par un francophone.

Son accession au ministère se fit relativement rapidement puisqu'elle survint alors qu'il ne jouissait que d'une expérience parlementaire vieille de quatre ans. Il occupa ses fonctions jusqu'au 13 février 1952 alors qu'il se retira de la politique pour devenir juge puiné de la Cour du banc de la Reine. Un autre Canadien français lui succédait soit M. Alcide Côté.

Nous avons écrit plus tôt, et nous le maintenons en raison des avancés sérieux que nous avons lus à ce sujet, que le ministère des Postes représentait une fonction des plus mineures au sein du cabinet. Il peut arriver, par ailleurs, qu'un poste d'une importance secondaire voit soudainement celle-ci s'accroître en raison de la personnalité de celui qui occupe le poste.

Sans lui accorder une importance démesurée, nous pouvons dire que M. Rinfret a joué ce rôle au ministère des Postes puisqu'en mai 1951, il présentait une réforme com-

plène de la loi canadienne des Postes.

Il effectuait ainsi la première révision à cette loi qui avait été adoptée en 1927. Cette réforme, qui consistait en une sorte de sarclage, conduisait à l'abolition de plusieurs règlements désuets qui n'étaient plus appliqués ou applicables en raison des transformations de la société ou qui ne concordaient plus avec les exigences de notre époque.

Elle comportait aussi une hausse des tarifs postaux qui fut, comme c'est l'habitude, critiquée par l'opposition. La critique se fit cependant très virulente au sujet de la hausse des tarifs postaux imposés aux journaux. L'opposition, appuyée par les journaux du temps, adressa de sévères reproches au ministre des Postes. M. Rinfret put alors compter sur l'appui d'un autre ministre francophone, Alphonse Fournier, pour se tirer de l'impasse.

Un autre point important à relever dans cette réforme c'est que le ministre des Postes perdait son droit d'imposer des amendes aux contrevenants. Cela relèverait dorénavant des tribunaux ce qui est plus conforme à notre système social.

En plus de cette réforme, M. Rinfret poursuivit l'extension du service postal domiciliaire commencée par

son prédécesseur.

A l'instar de la plupart des ministres des Postes, il dut, lui aussi, affronter des accusations de patronage, notamment le 30 mai 1951. Ces accusations n'eurent cependant pas de suite.

Même s'il fut des premiers Canadiens français à accéder au Cabinet sous M. Saint-Laurent, M. Rinfret ne fit rien, du moins de notoire, en tant que ministre, pour favoriser l'avancement des siens ou de leurs intérêts au niveau du gouvernement fédéral.

CHAPITRE IV

Bilan sous Saint-Laurent

Sous cette rubrique intitulée "Bilan," nous résumerons pour chacune des administrations que nous avons étudiées les impressions et les constatations faites au cours des pages précédentes. La brièveté sera la caractéristique principale de ces bilans.

En ce qui concerne l'administration Saint-Laurent, la présence même du premier ministre constitue le principal facteur qui contribuera à l'avancement du fait français à Ottawa.

Par sa personnalité et le prestige qu'on lui reconnaît, M. Saint-Laurent donnera beaucoup de "respectabilité" à l'ethnie francophone devant certains esprits conservateurs et xénophobes du Canada anglais. Sa présence à la tête du gouvernement consacre de façon presque définitive le principe de l'alternance des ethnies à la tête du parti libéral du Canada.

De plus, on ne peut pas considérer M. Saint-Laurent comme une marionnette aux mains des anglophones. Ce serait faire injure à son sens de l'intégrité et même de son entêtement. N'a-t-il pas tenu tête à des hommes aussi influents

que C.D. Howe même lorsque celui-ci a menacé de démissionner?

Par ailleurs, il n'a pas toujours donné gain de cause aux francophones dans leurs revendications. Soucieux de préserver son image de bon administrateur, il ne voulait pas créer de perturbations qui risqueraient de rompre l'équilibre et la stabilité qu'il avait instaurés. En d'autres termes, il ne voulait pas la répétition des divisions créées par la conscription en 1917 et en 1942. C'est pourquoi il se montra très prudent.

En tant que chef du gouvernement, il assurait la présence des Canadiens français dans tous les secteurs de la vie politique canadienne. Il faut néanmoins convenir du fait que même s'il surveillait de très près l'administration de tous les ministères, certains ministres jouissaient d'une latitude assez grande, notamment MM. Martin, Pearson et Howe.

Cependant, M. Saint-Laurent se réservait toujours les déclarations importantes en ce qui a trait aux politiques poursuivies par son gouvernement.

Il nous apparaît évident, par ailleurs, que M. Saint-Laurent aurait pu faire davantage pour améliorer le sort fait aux fonctionnaires francophones et inciter des francophones dynamiques à faire carrière à Ottawa. Il aurait pu notamment faire davantage au chapitre de la langue de travail

et des promotions.

En ce qui concerne la nomination des ministres canadiens-français au cabinet, M. Saint-Laurent n'est peut-être pas assez sorti des sentiers battus. Si l'on fait exception des nominations de MM. Lesage et Lapointe, tous les Canadiens français qui ont siégé à son cabinet ont occupé des postes traditionnellement réservés à des francophones. Ces postes d'importance mineure contribuaient en plus à maintenir auprès de l'élément anglophone du pays l'image qu'il se faisait des députés francophones du Québec, à savoir qu'ils étaient heureux de diriger des ministères dispensateurs de patronage.

En ce qui a trait à l'action des ministres proprement dits, il semble que M. Jean Lesage soit celui qui a été le plus conscient de la promotion des intérêts des siens. Il était alors principalement appuyé par MM. Lapointe et Pinard.

Dans le domaine économique, seul M. Lesage put y manifester ses aptitudes, tandis que M. Alphonse Fournier joua un rôle primordial dans l'organisation des travaux de la Chambre.

Quant aux autres ministres, ils se limitèrent le plus souvent à s'occuper de leur ministère sans intervenir dans les grandes questions de l'heure ou dans les querelles

84

impliquant le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

En terminant, nous tenons à souligner de nouveau que les ministres francophones ne se recrutent pas uniquement au Québec. Une étude complète de la participation et de la contribution de l'élément francophone à la vie politique fédérale canadienne sous le régime Saint-Laurent devrait nécessairement tenir compte des postes occupés et de l'action menée par MM. Chevrier et Martin.

CHAPITRE V

John Diefenbaker, premier ministre

Sorti vainqueur des élections du 10 juin 1957,

M. John Diefenbaker dirigea le gouvernement canadien du 21 juin 1957 au 22 avril 1963. D'abord à la tête d'un gouvernement minoritaire, il jouissait, à la suite des élections de 1958 d'une majorité fort confortable en réussissant à faire élire 208 candidats de son parti sur un total possible de 265. Même le Québec traditionnellement libéral élisait cinquante députés d'allégeance conservatrice sur un total possible de soixante-quinze. Jamais tel raz-de-marée électoral n'avait frappé le Canada! Jamais les Conservateurs n'avaient été aussi populaires au Québec! Depuis 1930, avec R.B. Bennett, les Conservateurs n'avaient jamais remporté de tels succès au Québec.

Ceux qui clamaient partout au Québec qu'il n'y avait pas de place pour les francophones dans le parti Progressiste-conservateur durent être étonnés par la confiance voire l'adulation que les Québécois portaient à M. Diefenbaker. Il se voulait le représentant du Canadien moyen et réussit à faire accepter son image par l'ensemble de la population.

Après avoir fait adopter plusieurs législations

favorisant les gens à faibles revenus durant une brève session il avait conquis tout le monde. Jamais l'électorat canadien n'avait fait preuve d'une telle unanimité. Anglophones comme francophones lui faisaient confiance.

Neuf ministres francophones (1) du Québec ont servi dans le gouvernement Diefenbaker. Durant la campagne électorale de 1958, il avait justifié la faible participation des Canadiens français à son premier cabinet par le fait que le Québec ne lui avait pas accordé assez de députés. "Envoyez-moi des députés et je vous donnerai des ministres" proclamait-il.

Nous ne croyons pas que ce soit faire preuve de partisanerie politique que de dire que l'importance du rôle des ministres canadiens-français à Ottawa marque le pas entre 1957 et 1963.

Nous ne faisons en somme que répéter ce que des journalistes, tant anglophones que francophones ont écrit et ce que d'anciens ministres qui ont travaillé avec John Diefenbaker ont dit depuis qu'ils ont quitté l'arène politique.

(1) Voir la liste que nous avons établie p. 17

Nous reviendrons d'ailleurs sur le sujet avec des témoignages plus précis qui s'appuieront sur des faits.

Il ne s'agit pas évidemment de porter aux nues les administrations libérales. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'adresser certaines critiques à M. Saint-Laurent et nous n'avons pas l'intention de ménager les reproches à M. Pearson. Nous ne voulons pas non plus contribuer à perpétuer le mythe voulant qu'il n'y ait pas de place pour les Canadiens français dans le parti Progressiste-Conservateur.

Persuadé que la politique, et notamment la politique canadienne, est d'abord et avant tout une affaire d'hommes et non d'idéologie, nous sommes convaincus que les Canadiens français pourraient trouver au sein de ce parti autant de satisfaction et qu'ils pourraient se réaliser tout autant que dans les autres partis ... pourvu que les hommes qui se trouveront à la tête du parti leur en donnent l'occasion. A notre sens, John Diefenbaker, n'a pas su le faire.

Au chapitre des réalisations propres à améliorer le sort fait aux francophones et au français durant les six années de pouvoir de M. Diefenbaker, notons la traduction simultanée des débats de la Chambre des Communes, les chèques bilingues et la nomination d'un premier gouverneur-général

canadien-français, le Général Georges Vanier. André Laurendeau ne s'est pas enthousiasmé devant ces mesures: "Trop peu, trop tard" dira-t-il en faisant le bilan des années que John Diefenbaker passa au pouvoir. C'était cependant au moins cela de pris. Cela marquait aussi un progrès par rapport à la situation antérieure. En regard de l'effervescence qui commençait alors au Québec, ces mesures furent cependant jugées insuffisantes.

La mise sur pied d'un projet tel A.R.D.A. pourra avoir par la suite des répercussions importantes mais au moment où M. Diefenbaker quittera son poste, ce programme n'en sera qu'à ses premiers balbutiements. De plus, l'indépendance acquise par les pays du Tiers-Monde lui permettra de se glorifier d'une augmentation diplomatique francophone et du souci de son gouvernement à assurer la représentation du caractère biethnique de notre pays à l'étranger.

De plus, une réunion du cabinet fut tenue à Québec le 28 décembre 1961 afin de témoigner de l'intérêt du gouvernement envers le Québec. Enfin, c'est avec beaucoup de réticence que ce gouvernement finira par appuyer la demande de la ville de Montréal qui voulait présenter l'Exposition universelle dans ses murs. A ce propos, le diplomate Pierre

Dupuy qui a agi en tant que commissaire-général de l'Expo n'a pas d'éloge à adresser à M. Diefenbaker pour son rôle dans cette affaire.

"M. Jean Drapeau était devenu maire de Montréal. C'est un homme qui a de la décision et de la suite dans les idées. Il s'occupa d'abord d'obtenir l'accord du gouvernement fédéral et prépara lui-même le dossier de candidature. C'est lui qui gagna la partie... J'aurais souhaité trouver la même ardeur dans les instructions que je recevais d'Ottawa. M. Diefenbaker comprendra ce que je veux dire."(34)

Quand on connaît le tact et la discrétion légendaire de M. Dupuy, on s'étonne devant de tels propos. Il souligne pourtant son amertume à l'égard de M. Diefenbaker en au moins deux occasions dans son livre intitulé "Expo 67 ou la découverte de la Fierté".

C'est donc à partir de ces faits que nous analyserons les rôles et les responsabilités confiés aux ministres francophones du Québec par John Diefenbaker.

En tant que dernier commentaire personnel, nous nous permettrons de déplorer le fait que John Diefenbaker n'ait pu réussir à réaliser une meilleure unité nationale

(34) Pierre Dupuy, Expo 67 ou la découverte de la fierté, Les Editions La Presse, 1972, p. 23.

et à accorder une plus grande importance au fait français.

Appuyé par une forte proportion de l'électorat et par le nombre de députés à sa disposition, il avait tous les éléments en main pour tenter d'atteindre ces objectifs de façon plus spectaculaire.

Cependant afin de préserver notre sens de l'objectivité - puisqu'une thèse doit tendre autant que possible vers cet objectif - nous continuerons d'analyser les faits tel qu'ils se sont présentés et nous nous appuierons sur le jugement de personnes impartiales.

CHAPITRE VI

Les ministres francophones du Québec sous M. Diefenbaker

Le rôle assumé par les ministres francophones du Québec dans le cabinet Diefenbaker et les responsabilités qui leur furent confiées s'avérèrent d'ordre plutôt secondaire.

John Diefenbaker adorait la politique. C'était son oxygène. C'est probablement pour cette raison qu'il conserve son poste de député.

Peter Newman rapporte que le premier ministre aurait même déclaré à son cabinet "S'il y en a qui aspirent à devenir homme d'Etat, ils feraient mieux de démissionner. Je veux des politiciens."

Les ministres canadiens-français du Québec qui siégèrent au cabinet de John Diefenbaker semblent avoir compris le message. A peu d'exception près, aucun ne devait passer à l'histoire en tant qu'homme d'Etat. Certains se révéleront même piètres politiciens!

De plus, aucun d'entre eux ne peut être considéré comme un proche conseiller de John Diefenbaker. En fait, dans son livre intitulé "Renegade in Power: The Diefenbaker Years", Peter Newman prétend que le seul Canadien français

auquel M. Diefenbaker ait fait confiance est M. Claude Gauthier qui s'occupait de la correspondance française du premier ministre.

Le livre de M. Newman se révèle peu flatteur à l'égard du premier ministre. Cependant la plupart de ses jugements sont étayés par des faits.

D'un caractère soupçonneux, M. Diefenbaker justifiait sa méfiance à l'égard des francophones du cabinet par le fait que peu d'entre eux l'avaient appuyé durant ses campagnes visant à l'obtention de la chefferie du parti. De plus, son élection à la tête du parti avait provoqué de violents remous dans la délégation québécoise en 1956. Certains délégués allèrent jusqu'à quitter le congrès en signe de protestation. Cela ne contribuerait certainement pas à leur attirer la sympathie du vieux Lion de l'Ouest.

En juin 1957, M. Balcer était le seul francophone du Québec à accéder à un poste ministériel. Par la suite cinq autres Canadiens français du Québec seront appelés à siéger avec lui. M. Newman ne se montre pas très flatteur à leur endroit: "The representatives he picked were a sad sextet who easily earned their reputation as the Conservative cabinet's least effective ministers."⁽³⁵⁾ Malgré ce jugement

(35) Peter Newman, Renegade in Power: The Diefenbaker Years, McClelland and Stewart, Toronto, 1964, p. 283

sévère, on ne saurait taxer M. Newman de francophobie. En d'autres occasions, il a su rendre hommage aux Canadiens français qui s'illustraient.

En ce qui concerne le rôle et les responsabilités assumés par les ministres canadiens-français du Québec sous John Diefenbaker, nous procéderons à nouveau par ordre alphabétique malgré les inconvénients que cela représente et que nous avons notés précédemment.

A) ASSELIN, MARTIAL

Si l'on se réfère au "Parliamentary Guide", M. Martial Asselin occupa le poste de ministre des Forêts du 18 mars 1963 au 22 avril de la même année. En fait, M. Asselin n'a jamais pu jouer son rôle en tant que ministre francophone du Québec. En effet, le Parlement était déjà dissout depuis le 6 février, et ce n'est que pour témoigner de l'intérêt que M. Diefenbaker témoignait au Canada français qu'il fut nommé. Malgré sa nomination, les électeurs de Charlevoix lui faisaient subir la défaite à peine deux semaines après sa nomination. Il devait cependant être élu à nouveau en 1968.

Nous terminons donc ici nos commentaires au sujet de M. Asselin.

B) BALCER, LEON

Le député de Trois-Rivières doit être considéré comme le principal porte-parole du Québec francophone du cabinet Diefenbaker. D'abord, en raison du fait qu'il fut le seul Canadien français à participer au premier cabinet de M. Diefenbaker en 1957. N'ayant réussi à faire élire que six députés francophones au Québec, M. Diefenbaker ne pouvait pas leur accorder une importance numérique trop grande. Par ailleurs, il aurait pu accorder à M. Balcer un poste d'une envergure plus considérable et le confirmer dans des fonctions de leader du Québec. Il ne fit ni l'un ni l'autre, de sorte que M. Balcer ne remplit jamais totalement les espoirs que certains avaient mis en lui. Le député de Trois-Rivières n'a jamais prisé le fait d'être nommé à un poste aussi obscur que celui de Solliciteur général. De plus, après avoir fait confiance à M. Paul Sauvé en tant que bras droit au Canada français, même si celui-ci menait une vie politique intense sur le plan provincial, M. Diefenbaker n'a jamais cru bon s'adjoindre de lieutenant québécois.

Aspirant à ce poste et désireux d'occuper une fonction d'envergure au sein du cabinet M. Balcer se considérait être la victime d'un double affront. Désabusé, il se

désintéressera de la vie politique de sorte qu'il ne laissera rien de spectaculaire au chapitre des réalisations ce qui lui vaudra un jugement sévère de la part de son collègue Pierre Sévigny qui écrit "... Léon Balcer était un administrateur d'un certain talent, mais il était satisfait de l'ordre établi et ne pensait guère à explorer la possibilité d'améliorations profondes aux habitudes gouvernementales."(36)

M. Balcer percevait son rôle à Ottawa comme celui de Cartier auprès de MacDonald. M. Diefenbaker n'ayant jamais encouragé ses ambitions, l'apathie le gagna. Si bien, qu'entre mai et septembre 1958, il ne fit aucun discours à la Chambre des Communes.

Victime d'une humiliation personnelle, il devait en plus subir les sarcasmes des députés libéraux francophones du Québec qui n'hésitaient pas à tourner en dérision le peu de considération dont M. Diefenbaker faisait état devant l'élément francophone du pays. C'était tantôt, M. Alexis Caron député de Hull qui en faisant lecture des tâches assi-

(36) Pierre Sévigny, Le grand jeu de la politique, Les Éditions du Jour, Montréal, 1965, p. 228

gnées au Solliciteur général le désignait comme "fonctionnaire" ou "ministre suppléant de la Justice." C'était encore M. Azellus Denis, député de Saint-Denis qui, avec beaucoup de mordant, le qualifiait de "ministre des prisonniers".

Afin d'illustrer davantage l'insignifiance des attributions du Solliciteur général, nous citons les remarques d'un observateur impartial: "En 1966, les attributions du Solliciteur général ont été considérablement élargies, mais on ne pouvait guère auparavant considérer ce poste comme un portefeuille."⁽³⁷⁾

Ce qu'il y avait de plus vexant non seulement pour M. Balcer mais également pour les esprits nationalistes du Québec c'est que cinq postes ministériels plus importants demeuraient sans titulaire dont celui des Mines et Relevés techniques.

Lors du remaniement ministériel du 11 octobre 1960, M. Balcer sera permuté à un ministère plus important soit celui des Transports. Il conservera ce poste jusqu'à

(37) F.W. Gibson, Les relations biculturelles et la formation du ministère, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1970, p. 172

la défaite de son parti le 22 avril 1963, tout en assumant
concurrentement en deux occasions, et en tant que suppléant
uniquement, les fonctions de secrétaire d'Etat.

Il occupa ce poste pour une première fois
du 21 janvier 1960 au dix octobre de la même année. Par la
suite, il n'assura l'intérim que durant quelques jours soit
du 11 juillet 1962 au 8 août.

Il est tout de même paradoxal de constater que
même s'il disposait de cinquante députés au Québec, M. Die-
fenbaker ait lésiné durant dix mois avant de nommer M. Dorion
au Secrétariat d'Etat. M. Dorion, de même que d'autres dépu-
tés francophones, aurait pu assumer ces fonctions dès janvier.

Les critiques adressées à son endroit par M.
Sévigny ne trouvent pas leur écho chez Peter Newman qui, pour
sa part, prétend que M. Balcer s'est acquitté de sa tâche
avec compétence et sérieux.

M. Balcer se prononça en plusieurs occasions
sur des sujets d'intérêt au Canada français.

Conscient du fait que M. Dieffenbaker n'avait
pas trop bonne presse chez l'élément francophone, il cherchait
à améliorer l'image de son chef et à minimiser le handicap
qu'a toujours eu à supporter le parti Conservateur au Québec

du fait que M. Diefenbaker ne parlait pas le français couramment.

Néanmoins, dans un élan de fierté ou afin de s'attirer les bienveillances de son chef, M. Balcer commenta ainsi la performance de M. Diefenbaker à une réunion officielle tenue au Québec: "Quant au premier ministre du Canada, ce n'était pas la première fois qu'il prenait la parole en français et, comme d'habitude, il l'a fait avec beaucoup de dignité et un accent plus que convenable." (38) Il en fallait plus pour convaincre les Québécois de l'intégrité du bilinguisme du premier ministre du Canada.

M. Deschatelets, député libéral de Maisonneuve, l'invita à démissionner le 10 octobre 1960, après que le gouvernement Diefenbaker eut conclu une entente avec celui du Québec au sujet des subsides à être versés aux universités sous prétexte que M. Balcer avait longtemps qualifié ces subsides "d'inconstitutionnels".

A l'instar de tous les ministres francophones

(38) Léon Balcer, Débats de la Chambre des Communes, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 25 novembre 1957, p. 1562.

du cabinet, M. Balcer demeura silencieux lorsque l'Opposition l'invita à se prononcer sur le fait que le français, langue officielle du pays, ne jouissait d'aucun statut devant les tribunaux.

En d'autres occasions, M. Balcer faisait valoir les efforts du gouvernement en vue d'enrayer le chômage au Québec. Ainsi, en janvier 1959, il fera état du développement économique de Sept-Îles et de l'Ungava.

En dépit de ses promesses électorales et même si la nouvelle aurait été bien reçue au Québec, M. Balcer refusa en plusieurs occasions de se compromettre au sujet de la nomination d'un ambassadeur au Vatican. Partisan d'un tel geste, M. Balcer devait se soumettre à la politique du ministère des Affaires extérieures et à la solidarité ministérielle.

Après 1961, M. Balcer ne fera que très peu de déclarations au sujet du Canada français.

Sur le plan politique, M. Balcer entretenait d'excellentes relations avec l'Union nationale. Ainsi, il disposait de l'organisation électorale de M. Duplessis pour assurer son élection dans Trois-Rivières. De plus il aurait été à l'origine d'une entente conclue entre son parti et l'U-

nion nationale pour s'assurer de l'appui de l'organisation électorale de cette dernière lors des élections de 1958. Quand on connaît la faiblesse du parti Conservateur à ce niveau, on saisit facilement l'importance d'une telle entente. Il est à remarquer que ce pacte entre les deux partis ne fut jamais rendu officiel. Par ailleurs, il est permis de soupçonner qu'une telle entente eut lieu si on se réfère à l'éclatant succès électoral dont jouirent les Conservateurs du Québec en 1958.

En retour, M. Balcer dirigeait des flèches contre les libéraux provinciaux comme ce fut le cas le 26 janvier 1959 alors que M. Balcer mettait en doute la valeur de M. Jean Lesage qui ne lui semblait pas trop pressé de se trouver un siège à l'Assemblée législative.

Malgré son insatisfaction à l'endroit de M. Diefenbaker M. Balcer lui resta fidèle jusqu'au bout. Il tenta même de persuader M. Harkness d'appuyer M. Diefenbaker au sujet de la politique antimucléaire que préconisait ce dernier jusqu'aux pourparlers de l'O.T.A.N. qui devaient se tenir en mai. Pas plus que les autres ministres, il n'obtint de succès. M. Harkness démissionnait deux jours plus tard.

Suite à cette démission, il se garda bien d'applaudir M. Diefenbaker lorsque celui-ci annonça le départ du

ministre de la Défense. M. Sévigny s'abstint aussi de manifester alors que M. Hees qui s'apprêtait à remettre sa démission jubilait comme s'il était solidaire de son chef.

Au même moment, M. Balcer et Sévigny participaient à une conspiration qui visait à forcer la démission du premier ministre. Selon le projet des insatisfaits, M. George Nowlan aurait occupé le poste de premier ministre par intérim. Une alliance avec les Créditistes aurait assuré le maintien du gouvernement au pouvoir et un congrès à la chefferie devant être tenu dans un délai maximum de cent jours aurait été décrété.

Les relations entre MM. Balcer et Diefenbaker s'étaient constamment envenimées. Non seulement, le premier ministre ne comblait pas les aspirations de son député mais il s'ingérait parfois dans l'administration de son ministère. Ainsi durant la campagne électorale de 1962, M. Diefenbaker promit d'abolir le taux de péage sur le canal Welland alors que M. Balcer avait déclaré en Chambre qu'aucun changement ne serait fait sans discussion préalable avec les États-Unis. Il avait même ajouté que les taux seraient fixés au montant nécessaire pour assurer que le Canal fasse ses frais.

Même si dans un excès de loyauté dont sont

victimes la plupart des hommes politiques, M. Balcer s'écriait devant l'association progressiste-conservatrice du Québec que 90% de la législation du Président Kennedy s'inspirait de celle de John Diefenbaker, le torchon brûlait.

Lorsque les liens de la solidarité ministérielle disparurent suite à la défaite de 1963, M. Balcer s'affirma davantage et s'opposa souvent à son chef notamment lorsque celui-ci s'objecta à la formule Fulton-Favreau ou encore au drapeau canadien. Il devait rompre définitivement avec M. Diefenbaker le 7 avril 1965 en faisant une déclaration fracassante allant jusqu'à affirmer qu'après avoir cru que M. Diefenbaker ne comprenait pas le Québec, il était maintenant convaincu que ce dernier était anti Canadien français.

Dans un effort ultime visant à faire reconnaître le fait français dans le parti conservateur, le caucus québécois avait imposé M. Balcer à M. Diefenbaker en tant que leader québécois du parti. Ce dernier s'était empressé d'accepter en qualifiant M. Balcer de "plus grand Canadien français depuis Cartier." Cependant, cette euphorie n'eut pas de lendemain. Bien qu'assis à la même banquettes, les deux hommes ne s'adressaient pas la parole.

Ils étaient à couteaux tirés depuis trop longtemps.

Pourquoi, du temps qu'il était au pouvoir, M. Diefenbaker ne fit pas de M. Balcer son principal lieutenant ou du moins ne le considéra-t-il pas comme un conseiller important en ce qui concerne les questions se rapportant au Canada français? Pourquoi ne lui confia-t-il pas de responsabilités plus grandes au sein du Cabinet?

Selon Peter Newman, la clef de cette énigme ne tient qu'à un fait: M. Balcer s'était opposé à la candidature de M. Diefenbaker au congrès à la chefferie. Or celui-ci ne lui a jamais pardonné et s'entête à l'ignorer.

Cette obstination alliée aux dissensions dont fut victime le parti et à l'insatisfaction qu'engendrent nécessairement cinq années de pouvoir devait conduire M. Diefenbaker à sa perte.

M. Balcer ne fut pas un grand ministre. En d'autres circonstances, il aurait peut-être pu le devenir. Le manque de considération dont il fut victime et l'absence de politique favorables à leurs intérêts désabusa plusieurs Canadiens français de sorte qu'ils retirèrent leur appui à M. Diefenbaker pour le porter soit vers M. Pearson, soit vers M. Caouette.

C) COMTOIS, PAUL

Député de Nicolet-Yamaska et l'un des six francophones du Québec élus sous la bannière du parti conservateur, M. Comtois accédait au cabinet dès que M. Diefenbaker compléta la formation de ce dernier, soit le 7 août 1957. En le nommant au ministère des Mines et Relevés techniques, M. Diefenbaker brisait une tradition voulant que le poste soit habituellement occupé par un anglophone de l'Ouest.

Titulaire de ce poste, M. Comtois aurait pu se révéler l'architecte par excellence de la réalisation du développement du Nord dont M. Diefenbaker avait eu la vision à Winnipeg durant l'hiver de 1958.

Cependant, le développement de cette région ne se fit pas immédiatement, d'autres priorités ayant retenu l'attention du gouvernement.

Le comparant à M. Courtemanche, Newman dira de lui qu'il fut "Far less harmful but still damagingly ineffective"⁽³⁹⁾

Aucune réalisation majeure ne marqua ses quatre

(39) Peter Newman, Renegade in Power: The Diefenbaker Years, McClelland and Stewart, Toronto, 1964, p. 285

années de présence à la tête de ce ministère. Le 6 octobre 1961, il était nommé lieutenant gouverneur de la province de Québec sans que, contrairement à la coutume établie, le gouvernement provincial soit consulté au préalable.

Newman rapporte même que M. Comtois fut surpris à dormir en Chambre le 21 avril 1961, alors que les députés étudiaient les crédits de... son propre ministère.

En une autre occasion M. Diefenbaker le chassa d'une réunion du Cabinet parce qu'il lisait "Le Devoir".

M. Comtois n'était décidément pas de la trempe de ceux qui pourraient faire triompher le fait français à Ottawa. Seuls ses longs états de service au parti lui avaient permis d'accéder à un poste ministériel.

D) COURTEMANCHE, HENRI

Le député de Labelle devait accéder au cabinet le 12 mai 1958. Il quittait le Secrétariat d'Etat le 20 janvier 1960 pour devenir sénateur. Un scandale antérieur à sa vie politique devait entraîner sa démission de ce poste le 22 décembre 1961. Il aurait, en effet, accepté des pots-de-vins en tant qu'administrateur des hôpitaux Fleury et Jean Talon de Montréal.

Bien que la version de Peter Newman et de Pier-

re Sévigny diffèrent légèrement, il semble que l'incompétence manifestée par le secrétaire d'Etat ait été à l'origine de sa démission. Newman prétend que c'est à la suite des pressions exercées par M. Davie Fulton que M. Diefenbaker demanda à M. Courtemanche de démissionner. Quant à Pierre Sévigny, M. Courtemanche aurait démissionner de lui-même. "Courtemanche ne réussit jamais à faire ses preuves comme ministre de la Couronne. Il finit par se rendre compte de ses insuffisances et demanda qu'on lui confie un poste moins lourd." (40) Pourtant et nous l'avons noté précédemment, le Secrétariat d'Etat n'était pas le poste le plus exigeant du ministère.

A l'instar de M. Balcer, M. Courtemanche s'était opposé à M. Diefenbaker au congrès à la chefferie.

Son attachement au nationalisme canadien-français lui faisait craindre le député de Prince-Albert.

De tous les ministres canadiens-français du Québec qui ont servi sous M. Diefenbaker, M. Courtemanche était probablement le plus nationaliste. Pierre Sévigny

(40) Pierre Sévigny, Le grand jeu de la politique, Éditions du Jour, Montréal, 1965, p. 125

écrivait "... Courtemanche considérait de son devoir, presque de sa vocation de faire survivre les idées de Bourassa ... il s'opposait à tout ce que représentait la vieille garde Tory et n'avait rien en commun avec ceux qui s'opposaient aux aspirations du Québec. C'est une chance que si peu de conservateurs aient compris le français; les commentaires que faisait Courtemanche sur la tradition britannique les aurait profondément choqués."(41)

Le passage de M. Courtemanche au Secrétariat d'Etat ne fut cependant marqué d'aucune réalisation propre à témoigner de son attachement à la culture française.

Le 14 avril 1959, il remerciait M. Fleming d'avoir parlé en français durant le discours du budget. Une voix sarcastique de l'opposition lui lança: "Oui, une minute en deux heures."

Il justifia une hausse d'impôts en se référant aux mesures draconiennes qu'avait eu à prendre le Président de Gaulle.

En somme, bien que nationaliste, M. Courtemanche ne réussit pas à s'imposer pas plus que ses idées.

La qualité insuffisante de son anglais ne lui permettait pas de s'exprimer facilement.

(41) Pierre Sévigny, *idem*, p. 123

Son ineptie contribua même à jeter du discrédit sur la compétence des Canadiens français.

E) DORION, NCEL

Elu dans le comté de Bellechasse aux élections de 1958, M. Dorion fut probablement le député francophone qui sut le mieux capter l'attention de son chef. Peter Newman dira qu'il fut le plus influent ministre francophone auprès de M. Diefenbaker. Il succéda à M. Courtemanche au secrétariat d'Etat le 11 octobre 1960 soit dix mois après la démission de celui-ci et conserva son poste jusqu'à sa défaite personnelle qui survint le 18 juin 1962. De plus, il fut appelé à présider le Conseil Privé à compter du 28 décembre 1961. Ce titre n'avait cependant qu'une importance symbolique. En effet, M. Diefenbaker ne lui permit de présider que trois réunions. Le premier ministre n'attachait pas beaucoup d'importance à cette fonction puisque le poste était demeuré vacant depuis son accession au pouvoir.

Il faudra attendre la venue de M. Walter Gordon à ce poste avant qu'il ne prenne quelque importance. D'ailleurs la personnalité de cet homme et la confiance que lui portait M. Pearson y furent pour beaucoup dans la hausse du prestige attaché à cette fonction.

M. Dorion fut probablement le seul ministre du cabinet Diefenbaker dont le bilan présente des réalisations favorables aux intérêts des francophones canadiens.

Ainsi, ses pressions vinrent à bout des hésitations de son chef qui accepta, après de nombreuses discussions, l'idée des chèques bilingues.

Le 20 février 1962, M. Dorion s'insurgera devant les attaques qui s'adressent à M. Diefenbaker et vantera sa politique du bilinguisme en citant entre autres réalisations la traduction simultanée, l'impression bilingue des documents, des cartes géographiques, de l'annuaire du Canada et l'identification des édifices publics.

De plus, il se montrait particulièrement fier du fait que l'immigration britannique avait connu une certaine régression sous le gouvernement conservateur.

Cela ne l'empêchera pas de proclamer quelques années après son départ de la scène politique que M. Diefenbaker n'a jamais compris et ne comprendra jamais les aspirations du Canadien français.

Tentant d'expliquer sa défaite de 1962, il confiera au journaliste Mario Cardinal: "Ce qui nous a le

plus manqué, à moi et à mes collègues, c'est la confiance du Premier Ministre."(42)

Très attaché à l'Union nationale, M. Dorion voulait officialiser les rapports entre ce parti et le sien. L'opposition de M. Alvin Hamilton empêcha cependant l'entente de se faire au grand jour.

L'affaire Wellie Côté, c'est-à-dire l'aide qu'il aurait reçu de la Sûreté de la Régie des Alcools du Québec durant les élections de 1958, ternit quelque peu son image.

Il n'en demeure pas moins que M. Dorion fut le seul qui réussit à faire adopter des mesures, quelque soit leur importance, qui visaient à satisfaire les Canadiens français.

F) FLYNN, JACQUES

Elu dans Québec-Sud en 1958, M. Flynn remplaçait M. Comtois en tant que ministre des Mines et Relevés Techniques le 28 décembre 1961. Battu aux élections de 1962, il accédait au Sénat le 9 novembre de la même année. Il en

(42) Peter Newman, Renegade in Power: The Diefenbaker Years, McClelland and Stewart, Toronto, 1964, p. 285

fut nommé président. Antérieurement, soit à compter du 14 janvier 1960, il avait été adjoint au président de la Chambre et dirigeait les travaux des comités.

Le passage de M. Flynn au cabinet fut trop bref pour lui permettre de faire sa marque. Cependant, durant son stage de six mois au ministère, il promettait d'être un ministre compétent. Il ne fit cependant aucun geste spectaculaire en tant que Canadien français.

Fils d'une vieille famille conservatrice dont le grand-père avait joué un rôle de premier plan en politique provinciale, il fut nommé organisateur en chef de la campagne du parti conservateur au Québec en 1962.

M. Pierre Sévigny prétend que ses connaissances politiques étaient fort réduites et qu'il ne décrocha ce poste qu'en raison de son grand optimisme qui le rendait sympathique auprès de M. Diefenbaker.

G) MARTINEAU, PAUL

Un autre député représentant d'une circonscription mi-urbaine devait accéder au cabinet. Député de Pontiac-Témiscamingue depuis 1958, Paul Martineau prenait la succession de M. Jacques Flynn au ministère des Mines et Relevés techniques le 9 août 1962. Il conserva son poste jusqu'à la chute du gouvernement.

Il avait auparavant servi d'assistant parlementaire à compter du 19 novembre 1959 pour devenir par la suite adjoint au président de la Chambre le 18 janvier 1962.

Il ne s'illustra pas plus que ses prédécesseurs et ne fut à l'origine d'aucune législation digne de mention de sorte que l'importance de ce ministère continua de diminuer au fur et à mesure que M. Diefenbaker se maintenait au pouvoir. Accéder à un poste aussi peu reluisant ne permettait pas à son titulaire d'exercer une influence considérable au sein du cabinet. Fidèle à M. Diefenbaker jusqu'à la fin de son mandat, M. Martineau devait se dissocier de lui sur la question du drapeau.

Il avait tenté de circonscrire la crise ministérielle mais ce fut en vain. Ce n'est qu'une fois que le parti fut dans l'opposition qu'il se décida à jouer un rôle en tant que Canadien français. En effet, durant un caucus fort mouvementé de 1965, il exorima clairement à M. Diefenbaker l'objet du mécontentement des députés francophones à son égard et en compagnie de Jacques Flynn, il demanda à son chef de se montrer plus compréhensif à l'égard du Canada français. Selon Peter Newman, M. Martineau ne mâcha pas ses mots.

En tant que ministre des Mines et des Relevés

techniques, M. Martineau défendit vaillamment la politique monétaire du gouvernement qui avait entraîné la chute du dollar canadien à 92 $\frac{1}{2}$ ¢. Il affirmait que cette mesure allait avoir pour conséquence d'assurer une reprise dans le domaine minier.

En raison de l'instabilité du parti gouvernemental minoritaire et de ses déchirements internes, les ministres du cabinet Diefenbaker avaient fort à faire pour assurer la survie politique du cabinet. Ils n'avaient pas le temps de préparer de législation.

Quant à M. Martineau, il ne passa pas assez de temps au cabinet pour que nous puissions porter un jugement de valeur sur ses capacités à remplir un poste ministériel.

H) RICARD, THEOGENE

Le député de St-Hyacinthe accéda au cabinet en même temps que M. Martial Asselin soit durant la campagne électorale de 1963.

Faite durant la campagne électorale dans le but manifeste d'indiquer l'intérêt de M. Diefenbaker envers la communauté francophone, cette nomination n'avait rien de mirobolant.

En effet, ce n'est qu'en qualité de ministre

d'Etat ou de ministre sans portefeuille que cet adjoint parlementaire au premier ministre depuis 1962 siégerait au cabinet. Il nous semble qu'il aurait été plus logique de la part de M. Diefenbaker, à une période aussi critique pour lui, d'accorder plus de responsabilité à M. Ricard.

Jusque-là, M. Ricard ne s'était jamais prononcé sur les questions d'intérêt au Canada français. Il préférerait s'intéresser aux problèmes agricoles de son comté.

La loyauté de M. Ricard envers M. Diefenbaker demeurera indéfectible jusqu'à la fin. M. Roger Régimbald est le seul autre Canadien français à avoir soutenu son chef jusqu'au bout.

1) SEVIGNY, PIERRE

Le député de Longueuil fut ministre associé de la Défense du 20 août 1959 jusqu'à la remise de sa démission le 8 février 1963. Il démissionnait en raison de ses divergences de vues avec M. Diefenbaker au sujet des Pozarcs et par solidarité avec le ministre responsable de la Défense, M. Harkness.

M. Diefenbaker ne semblait pas attacher une importance trop considérable à ce poste puisqu'il était demeuré vacant depuis sa prise du pouvoir en juin 1957. En fait, même

s'il mit tout en oeuvre pour accroître son rôle au sein du cabinet et se faire valoir auprès de l'électorat québécois, M. Sévigny ne se créait pas d'illusion quant à l'importance réelle de sa fonction.

Ainsi, après établi que l'arrêté en conseil établissant les devoirs du ministre associé de la Défense stipule que les devoirs qui lui incombent sont les mêmes que ceux que doit assumer le ministre en titre, M. Sévigny ajoute du même souffle qu'il était en fait un subalterne.

Il est à noter que M. Sévigny est le fils d'un des rares Canadiens français à avoir siégé au cabinet d'urgence nationale de M. Borden.

De plus, les relations entre M. Diefenbaker et Sévigny étaient beaucoup plus cordiales qu'entre le chef et M. Balcer parce que le ministre associé de la Défense avait appuyé M. Diefenbaker dès 1948 lorsque celui-ci se présenta contre M. Drew pour obtenir la tête du parti.

S'il s'était montré plus prudent, M. Sévigny aurait pu devenir le lieutenant québécois de M. Diefenbaker. Ses fredaines et ses déclarations allant à l'encontre de la politique du parti allaient mettre un frein à ses convoitises.

C'est ainsi qu'après avoir assisté à une réunion de l'O.E.A., il déclara que notre pays se devait d'adhérer à cette organisation. Or, M. Diefenbaker s'opposait à notre entrée dans cette organisation sous prétexte que l'Équateur et les Guyanes étaient d'allégeance communiste. M. Sévigny subit l'humiliation suprême le lendemain lorsqu'il dut faire une rétractation en Chambre. Selon Peter Newman le texte de cette rétractation avait même été rédigé par M. Davie Fulton. Ce n'était certainement pas là un témoignage de confiance manifesté par M. Diefenbaker à l'égard de son ministre.

En une autre occasion, suite à la démission de M. Harkness, M. Sévigny, qui espérait être nommé ministre de la Défense nationale, signa un document en tant que tel. Interrogé par les journalistes à savoir s'il avait fait une telle nomination, M. Diefenbaker répondait sur un ton courroucé "Certainement pas." M. Sévigny démissionnait quelques jours plus tard en affirmant qu'il ne serait pas ministre de la Défense contre ses principes. Il était, lui aussi, favorable aux ogives nucléaires. Il est à se demander cependant, si M. Diefenbaker aurait accordé un poste aussi important à un Canadien français et surtout à M. Sévigny?

En fait, les responsabilités dévolues à M.

Sévigny étaient assez restreintes.

Le 26 janvier 1960, M. Guy Rouleau député libéral de Dollard tentait de tourner au ridicule les responsabilités qui incombait à M. Sévigny. Pourquoi, se demandait-il, n'y-a-t-il pas deux ministres associés si les fonctions de M. Sévigny sont aussi importantes que celles de M. Harkness? Plus loin, il les comparait à Don Quichotte et Sancho. Le lecteur pourra retrouver cet incident rapporté à la page 376 des Débats de la Chambre des Communes.

Flors que le comité ministériel de la Défense se réunissait au moins une fois par mois sous le gouvernement Saint-Laurent, il ne s'est réuni que dix-sept fois entre 1957 et 1963. M. Sévigny n'est pas entièrement responsable de cet état de fait puisqu'il n'était que ministre associé mais le fait demeure que le comité qui devait l'intéresser le plus vivement ne se réunissait pas souvent.

Est-ce dû au fait que M. Sévigny en avait assez des réunions du Cabinet? En effet, il écrit dans ses mémoires: "Et si le cabinet Diefenbaker avait pris autant de décisions qu'il a tenu de réunions, nos successeurs n'auraient plus rien eu à faire."(43)

(43) Pierre Sévigny, Le grand jeu de la politique, Éditions du Jour, Montréal, 1965, p. 175

Si l'on se fie aux propos qu'il tient dans ses mémoires, M. Sévigny tenta à plusieurs reprises de faire respecter le fait français à Ottawa et de faire adopter de nouvelles politiques qui tiendraient compte des nouvelles aspirations qui se faisaient jour au Canada français. Mais, écrit-il, désabusé: "... nous savions que nous ne pourrions rien faire, même en groupe, contre la force de collègues décidés à conserver une politique d'immobilisme constitutionnel et de statu quo en ce qui concernait la place du Canada dans le Commonwealth."⁽⁴⁴⁾

Il se plaindra aussi du fait que les ministres canadiens-français ne parlaient pas assez au cabinet.

Au sujet du caucus québécois, M. Sévigny nous apprend que M. Diefenbaker n'admettait pas la réunion de ce groupe parlementaire et que les ministres francophones n'ont jamais pu convaincre le premier ministre de l'utilité et de la nécessité du maintien des réunions de cette aile parlementaire particulière. Il y a pourtant belle lurette qu'un caucus québécois existe chez les libéraux. L'opposition de

(44) *Ibidem*, p. 228

M. Diefenbaker à ce type de réunion susceptible d'engendrer des dissensions et de promouvoir des politiques contraires à celles qu'il préconisait était tellement forte que certains ministres s'abstenaient d'y assister.

Selon Newman, MM. Dorion et Sévigny auraient assuré M. Diefenbaker que l'émission des chèques bilingues suffirait à consolider ses positions au Québec. Si tel est le cas, on peut s'interroger sur leur degré de représentativité des francophones du Québec.

Cependant, M. Sévigny fait valoir qu'il se montrait beaucoup plus explicite en ce qui a trait à la satisfaction des aspirations des Québécois: "Nous ne demandions rien de compliqué. Nous voulions un drapeau canadien distinctif, l'adoption d'O Canada comme hymne national, le rapatriement de la Constitution, la création de décorations militaires typiquement canadienne et la création d'un ordre d'honneur au mérite pour les Canadiens qui avaient servi de leur mieux les intérêts de leur patrie."⁽⁴⁵⁾ Ils devront attendre que M.

(45) Pierre Sévigny, Le grand jeu de la politique, Éditions du Jour, Montréal, 1965, p. 229

Pearson occupe le pouvoir pour assister à la réalisation de leurs vœux.

M. Sévigny se montra vivement intéressé à l'obtention de l'Exposition universelle par la ville de Montréal. Un ministre avait déjà sollicité l'appui de M. Diefenbaker en 1957. Les affaires traînèrent en longueur pendant un an. Exaspéré et voyant s'approcher la date fatidique de la fin des mises en application, le ministre en question que n'identifie pas M. Newman réitéra sa demande au premier ministre. Celui-ci le renvoya tâter le pouls des ministres. Résultat? Douze en faveur, trois contre, deux abstentions. M. Diefenbaker refusa d'appuyer la demande de la ville de Montréal prétextant que le projet ne faisait pas l'unanimité. Moscou se vit donc accorder l'exposition et ce n'est qu'à la suite de son désengagement que Montréal l'obtint et réalisa en moins de temps qu'elle ne l'eut souhaité ce projet magnifique.

En novembre 1962, M. Sévigny fut donc nommé ministre responsable de l'Expo tout en conservant ses attributions premières.

Là encore il dut subir l'humiliation de se faire passer par-dessus la tête puisque c'est Wallace McClutcheon qui

approcha Valmore Bienvenue pour qu'il assume la tâche de commissaire général. L'enthousiasme de M. Sévigny ne se démentit pas pour autant et il se fit un ardent propagandiste de cette manifestation unique malgré les réticences de M. Diefenbaker. Il ne put cependant terminer son oeuvre puisque son parti subissait la défaite aux élections générales d'avril 1963.

En ce qui concerne le rôle joué par les Canadiens français dans le cabinet Diefenbaker et la confiance que leur témoignait le premier ministre, M. Sévigny ne cache pas sa déception. Deux extraits de ses mémoires en font foi :

"Je roulais en auto vers Québec quand j'appris par la radio les noms des nouveaux ministres. Léon Balcer était le seul Canadien français de tout le groupe. Il occupait le poste de Solliciteur général, le moins important de tout le gouvernement. Ce nouvel outrage ... présageait mal pour l'avenir et pouvait difficilement être interprété comme un hommage à l'importance du Québec dans le parti conservateur."(46)

"Il ne fait pas de doute que le premier ministre avait mal choisi les Québécois de son cabinet. S'attendait-il à ce que le Canada français soit satisfait de la nomination de parfaits inconnus? S'attendait-il à ce que des députés qui espéraient devenir ministres, qui se l'étaient même fait promettre, mais qui étaient restés simples députés, allaient l'appuyer avec enthousiasme?"(47)

(46) Pierre Sévigny, Le grand jeu de la politique, Éditions du Jour, Montréal 1965, p. 94

(47) Idem, *ibidem*, p. 213

Selon M. Sévigny, il était "malheureux et affligé" du sort fait au Québec. Selon lui, le Québec méritait plus que quatre ministres, ce qui correspond malgré tout à l'importance numérique que M. Saint-Laurent accordait aux Canadiens français. M. Sévigny aurait apprécié le fait que MM. Valade et Bourbonnais accèdent au cabinet.

En décembre 1962, M. Sévigny fut appelé à rejeter au nom du parti Conservateur la demande de M. Pearson visant à instituer une commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Jean-Marc Poliquin prétend que M. Sévigny était intimement convaincu du bien-fondé de la requête de M. Pearson. Néanmoins, il dut défendre la position du parti et il se contenta de souligner que "les questions de bilinguisme pourraient être réglées par une conférence fédérale-provinciale"(48) et conclut en affirmant que nous étions ici pour y demeurer, que nous voulions continuer de parler notre langue, une des plus belle du monde, etc...

(48) Jean-Marc Poliquin, Les trois vies de Pearson, p. 18

En plus de s'intéresser au sort fait aux Canadiens français et aux affaires de son ministère, M. Sévigny est intervenu dans presque tous les discours du budget qu'a prononcés M. Fleming.

Il s'est aussi intéressé à la politique provinciale. Appuyant l'Union Nationale, il attaqua M. Lesage qui, selon lui, endettait trop la province. Par ailleurs, il louait le gouvernement provincial d'avoir mis l'accent sur le ministère de l'Education puisqu'il nous fallait former des compétences. Cet éloge rendu à M. Lesage ne l'incita aucunement, contrairement à M. Balcer, à se présenter subséquemment sous la bannière libérale.

Enfin, il protesta énergiquement contre l'utilisation des bombes par les terroristes québécois.

Ainsi que nous l'avons souligné précédemment, certaines fredaines devaient ternir sa réputation. Ses relations avec une dénommée Gerda Munsinger devaient conduire à un des scandales politiques les graves de notre histoire si l'on fait exception de celui du Pacifique Canadien. Le parlement en sortit vivement ébranlé et eut beaucoup de difficultés à s'en remettre.

Le juge Spence chargé d'enquêter dans cette

affaire se montra sévère à l'endroit de M. Sévigny qui était devenu, selon lui, un risque à la sécurité de l'Etat même s'il n'avait décelé aucune preuve de déloyauté ou de manquement à son serment de la part du ministre associé de la défense. M. Diefenbaker fut aussi critiqué pour s'être montré aussi indulgent à l'endroit de son ministre.

Selon Peter Newman, M. Sévigny aimait favoriser ses amis. Ainsi, en une occasion, il aurait fait voyager des amis à bord d'un avion du ministère et il aurait même fait retourner l'avion à Montréal pour aller chercher un sac de voyage oublié par l'un des voyageurs.

De plus, M. Sévigny voulait nommer personnellement les percepteurs affectés au pont Jacques Cartier situé dans son comté.

Ainsi se trouve résumée la carrière politique de ce personnage haut en couleur qui aspirait à des fonctions plus élevées mais dont la vie tumultueuse allait freiner l'ascension.

En tant que défenseur des Canadiens français, il semble avoir fait sa part mais il ne disposait pas de l'influence nécessaire à la réalisation de ses projets.

CHAPITRE VII

Bilan sous Diefenbaker

Le lecteur aura remarqué que nous avons jugé très sévèrement M. Diefenbaker, davantage même que ses ministres francophones du Québec.

Ayant appuyé nos propos de faits et de jugements portés par des personnes impartiales ou ayant vécu intensément ces années politiques, nous espérons qu'on s'empêchera d'y voir de la partisanerie de notre part. Il faut cependant dire les choses telles qu'elles sont. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait en établissant le bilan de M. Saint-Laurent.

Nous n'irions pas jusqu'à dire qu'en prenant le pouvoir M. Diefenbaker voulut réaliser les objectifs qu'il s'était fixés en 1925, soit d'édifier un Canada à la fois unilingue et britannique. Peter Newman qui n'a jamais prisé M. Diefenbaker vient à un cheveu de faire une telle affirmation. Il est cependant évident qu'un Québec en gestation comme il l'était au début des années 1960 exigeait plus que la traduction de Beauchesne, règlements de procédures utilisés à la Chambre des Communes ou encore des chèques bilingues.

M. Diefenbaker aurait pu s'adjoindre un lieutenant québécois. Aucun des collaborateurs de M. Diefenbaker

ne fut appelé véritablement à occuper ce poste. Après la mort de Paul Sauvé, chef de l'Union nationale et premier ministre du Québec, le parti progressiste-conservateur ne pouvait plus compter sur une véritable organisation au Québec.

Faisant le bilan de la représentation francophone à Ottawa sous M. Diefenbaker, Gérard Bergeron se plaindra lui aussi du fait qu'après cinq ans de pouvoir le premier ministre n'ait pas réussi à se dénicher un lieutenant francophone. Il leur préféra Donald Fleming.

M. Bergeron ne se montrera guère plus tendre à l'égard des ministres francophones du Québec: "Sous Diefenbaker, nous avons été depuis cinq ans sous représentés en nombre et en qualité d'hommes". (49)

Peter Newman rapporte ainsi les propos d'André Laurendeau: "Not since the days of R.B. Bennett complained André Laurendeau have French Canadians felt themselves so absent from the affairs of State, as under Mr. Diefenbaker." (50) Cela représentait un recul de trente ans.

(49) Gérard Bergeron, Du Duplessisme à Trudeau et Bourassa, Éditions Parti Pris, Montréal, 1971, p. 247

(50) Peter Newman, Renegade in Power: The Diefenbaker Years, McClelland & Stewart, Toronto, 1964, p. 284

Au chapitre des nominations, les Canadiens français ne furent guère favorisés par M. Diefenbaker. Hormis, la nomination de M. Vanier à titre de gouverneur-général, il n'y a pas eu sous ce gouvernement conservateur beaucoup de nominations de premier plan impliquant des francophones. A titre d'exemple qu'il suffise de mentionner que seulement neuf francophones furent l'objet de nominations à des commissions d'enquête alors que cinquante-neuf anglophones furent appelés à siéger sur de telles commissions.

L'échec des Canadiens français sous M. Diefenbaker est d'autant plus difficile à comprendre lorsqu'on considère qu'il disposait de cinquante députés au Québec. Par le magnétisme qu'il exerçait, M. Diefenbaker aurait pu contribuer énormément à l'unité canadienne en consentant des concessions justes et raisonnables aux demandes de l'élément francophone.

Les espoirs qu'ils avaient mis en lui s'étaient évanouis en 1963... et il en perdrait le pouvoir.

La méfiance que M. Diefenbaker nourrissait à l'endroit de ceux qui s'étaient déjà opposés à lui l'empêchait de leur faire confiance par la suite. Or, la majorité des francophones qui avaient participé au congrès à la raffinerie,

en 1956, avait appuyé M. Donald Fleming. Ils n'avaient déjà probablement plus leur place dans l'entourage immédiat de M. Diefenbaker.

CHAPITRE VIII

Lester B. Pearson, premier ministre

Après avoir subi deux revers électoraux aux mains de M. Diefenbaker, M. Pearson réussissait finalement à lui remettre la monnaie de sa pièce le 8 avril 1963. Il devenait chef du gouvernement le 22 avril et se retirait de la vie politique active le 20 avril 1968.

Durant les cinq années qu'il dirigea le gouvernement canadien, M. Pearson fit appel à une pléthore de francophones pour l'assister en tant que ministres. En effet, quinze Canadiens français ont occupé à un moment ou l'autre des postes ministériels sous M. Pearson.

La venue d'une telle avalanche de francophones du Québec au sein du cabinet - et nous excluons MM. Martin, Dubé et Teillet ainsi que Mlle Judy Lamarsh - ne s'explique pas uniquement par la sympathie que M. Pearson semblait porter à l'élément francophone ou encore par l'immense satisfaction qu'il tirait de leur habileté politique ou administrative. Loïn de là. Certains d'entre eux démontrèrent une inaptitude consommée. Nous soulignerons ces cas lorsque nous ferons le bilan de chacun des ministres. Au cours des quatre premières

années du régime Pearson, huit ministres francophones (1) remettront leur démission pour diverses raisons. Par ailleurs, plusieurs francophones s'illustreront sous M. Pearson ou plus tard sous M. Trudeau après avoir fait leurs premières armes avec M. Pearson.

Parmi les principales mesures adoptées par M. Pearson en ce qui a trait aux intérêts des francophones ou des Québécois notons l'adoption d'un drapeau national distinctif après de longs débats, la création d'une commission canadienne du lait dont la production est très élevée au Québec, la mise sur pied d'une fonction publique qui serait appelée à se "bilinguiser" davantage, les débuts d'une réforme constitutionnelle et la création d'un Ordre du Canada destiné à honorer les citoyens Canadiens qui se sont illustrés.

De nombreuses autres réalisations sont associées à son gouvernement. Nous n'en faisons qu'une nomenclature sans les classer par ordre d'importance: intégration des forces armées, abolition de la peine capitale pour une

(1) Ce sont MM. Cardin, Chevrier, Denis, Deschatelets, Lucuis, Favreau, Lamontagne et Tremblay.

période de cinq ans, réorganisation des ministères, réformes des règlements, des procédures parlementaires, du système des comités et de la carte électorale, nouvelle loi des banques, nouveau code du travail, instauration d'un régime de négociation collective dans la fonction publique fédérale, mise sur pied d'un Conseil des sciences, de la Compagnie des Jeunes Canadiens et d'un bureau de développement pour l'Atlantique, prêts aux municipalités, stimulants à la recherche industrielle, libéralisation de la loi du divorce, mise sur pied de régimes des rentes et d'assurance-maladie, revenu garanti pour les vieillards et augmentation considérable de l'aide à l'extérieur (plus du double).

Malgré cette longue nomenclature que nous avons glané dans le livre de Peter Newman intitulé "The Distemper of our Times", c'est surtout au chapitre des relations fédérales-provinciales que M. Pearson fit sa marque. Il permit aux provinces de se retirer de certains plans conjoints (opting out) tout en les dédommageant pour les sommes qu'elles ne recevraient plus. Le Québec profita largement de cette nouvelle formule en se retirant du régime de rentes, de l'assurance-hospitalisation, du régime de prêts bancaires aux étudiants universitaires. C'était l'époque du "Fédéralisme coopératif".

De plus, il convoquait des conférences fédérales-provinciales. Même si cette période fut caractérisée par de nombreux affrontements entre le gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et, en particulier, celui du Québec, il reste que cette période en fut une d'intenses négociations.

Si M. Pearson n'avait pas fait preuve d'une telle flexibilité, il est à se demander si le Canada existerait encore en 1972. Lorsqu'on connaît les exigences d'une forte proportion de l'élément francophone existant au Québec et lorsqu'on sait qu'environ 25% de la population se dit prête à tenter l'expérience de l'indépendance, on voit que la question est opportune.

Par son tact et sa diplomatie, M. Pearson voulut et sut éviter le pire, si on se place dans une perspective fédéraliste. Il est à noter aussi que c'est toujours à la faveur d'un gouvernement minoritaire à Ottawa que les provinces ont accru leurs pouvoirs. Cependant, et c'est Peter Newman qui le note: "Despite the many concessions to please Lesage, Quebec did not receive anything to which it was not constitutionally entitled under the B.N.A. Act. All of the arrangements made with Quebec were available to the other nine provinces".(51)

(51) Peter Newman, The Distemper of our Times, Greyhound Publishing Limited, Winnipeg, 1968, p. 277

De plus, M. Pearson s'occupa de renforcer la position et l'influence des Canadiens français dans la fonction publique. Ainsi, selon Peter Newman, "Marc Lalonde ... was the first of a new breed of brilliant French Canadian technocrats to move into a position of high influence within the Ottawa hierarchy".(52)

En plus de M. Lalonde, M. Pearson alla chercher quelques hauts-fonctionnaires du Québec après la défaite de M. Lesage dont M. Gilles Bergeron qui était sous-ministre de l'Education ainsi que des jeunes universitaires en leur offrant des salaires très alléchants.

(52) Idem, ibidem, p. 69

CHAPITRE IX

Les ministres francophones du Québec sous M. Pearson.

C'est plein d'espoirs que Gérard Bergeron salua la prise du pouvoir par M. Pearson: "Après six ans de sous-représentation (en qualité) à Ottawa, le nouveau contingent libéral de députés canadiens-français nous offre déjà plus que des "promesses". Sont à même de faire rapidement leurs classes politiques, un économiste de la classe de Maurice Lamontagne, un juriste de qualité comme Guy Favreau, des universitaires comme René Tremblay et Jean-Luc Péroin et des hommes d'affaires comme Rosaire Gendron" (53) Dans une édition subséquente, il s'étonnera d'avoir oublié Maurice Sauvé.

Tous ces hommes auront déçu M. Bergeron, à l'exception de Jean-Luc Péroin. Quant à Rosaire Gendron, il attend toujours son tour.

La performance de certains ministres francophones sous M. Pearson s'avéra particulièrement lamentable.

Aussi Peter Newman fait-il l'observation suivante: "As they tumbled darkly across the political stage during the mid

(53) Gérard Bergeron, Du Duplessisme à Trudeau et Bourassa, Editions Parti Pris, Montréal 1971, p. 301

Sixties, the ministers Lester Pearson relied on to represent French Canada inspired, both within and without the Province of Quebec disappointment, disbelief, despair and frequently laughter."(54)

En fait, ce jugement s'avère fondé seulement en ce qui a trait aux premières nominations de M. Pearson. Les francophones présents dans son cabinet lors de sa retraite sont tous demeurés en poste sauf Léo Cadieux qui est devenu ambassadeur du Canada à Paris. Ce n'est ni le scandale, ni l'incompétence qui incitèrent ce dernier à démissionner.

Depuis, MM. Goyer et Pelletier furent nommés à des postes ministériels de sorte que la représentation canadienne-française sous M. Trudeau est sensiblement la même que sous M. Pearson.

La Presse francophone avait d'ailleurs manifesté énormément de scepticisme devant les premières nominations de M. Pearson. M. Louis-Joseph Pigeon, député conservateur de Joliette s'en donnait à cœur joie en faisant la lecture d'extraits de ces articles à la Chambre. Il citait d'abord le Devoir du 23 avril 1963:

(54) Peter Newman, The Distemper of our Times, Greenwood Publishing Limited, Winnipeg, 1968, p. 224

"M. Pearson a-t-il choisi les éléments les plus dynamiques de sa députation québécoise? On sent qu'il a abouti à un compromis. D'un côté, la vieille équipe: MM. Lionel Chevrier (dont le choix s'imposait), Azellus Denis et Jean-Paul Deschatelets (dont le moins qu'on puisse dire, c'est que leur choix ne s'imposait pas), ainsi que M. Lucien Cardin, qui remplace M. Sévigny.

De l'autre, les nouveaux venus: MM. Maurice Lamontagne à un poste - sans doute provisoire - d'honneur mais non d'influence; Guy Favreau à l'Immigration, et René Treablay, sans porte-feuille.

Ceux dont l'absence est décevante et trop explicable: MM. Maurice Sauvé et Jean-Luc Pépin - le premier, parce qu'il était devenu le symbole de la "nouvelle vague" et qu'on l'a sacrifié aux "back-benchers", le second parce qu'il vient d'arriver.

En résumé, la "jeune" équipe est reléguée aux plus bas échelons. Place aux bons vieux politiciens libéraux.

Pour l'instant donc, nous gagnons en nombre, mais guère en qualité et en influence." (55)

Il poursuivait ensuite en exhibant La Presse

du 27 avril 1963:

"Mais ses actes?

Voilà la question. S'il fallait juger M. Pearson aujourd'hui même sur la foi des nominations qu'il vient de faire au Conseil des ministres, il faudrait conclure qu'il n'a pas compris grand chose aux aspirations canadiennes-françaises de 1963. Il s'est comporté comme une espèce de Mackenzie

(55) Louis-Joseph Pigeon, Débats de la Chambre des Communes, 21 mai 1963, p. 100

King à peine évolué, qui aurait fait quelques progrès en arithmétique mais très peu en sociologie.

Et l'on continue.

Qui détient les ministères des Finances, de la Défense, du Commerce et de l'Industrie, de la Production pour la Défense? MM. Gordon, Hellyer, Sharp, Drury.

En excluant ses collaborateurs canadiens-français des ministères "économiques", M. Pearson accrédite une fois de plus la légende de notre incompétence en pareilles matières, alors que les électeurs québécois avaient donné à son parti trois députés économistes: MM. Maurice Lamontagne, René Tremblay et Maurice Sauvé. Mais M. Lamontagne s'occupera de dualité culturelle, M. Tremblay d'agriculture, et M. Sauvé ... de rien du tout puisqu'on lui a préféré la haute compétence et la souveraine intelligence de MM. Azellus Denis et Jean-Paul Deschatelets. Evidemment, un tel choix des hommes rendait automatique le choix des ministères à leur confier; on sait que les Postes et les Travaux publics relèvent plutôt du patronage que de toute autre branche du savoir humain...

Il faut donc se rendre à l'évidence: M. Pearson n'a pas compris que, depuis Mackenzie King, le Canada français avait subi une évolution".(56)

M. Pigeon terminait en accusant M. Lamontagne de fuir ses responsabilités en n'acceptant pas le ministère des Finances et il exigeait sa démission en raison de son indignité à représenter les Canadiens français d'une façon valable. Nous reviendrons d'ailleurs sur le sujet lorsque

(56) Louis Joseph Pigeon, idem, ibidem, p. 100

nous ferons le bilan de M. Lamontagne.

Jamais l'élément canadien-français ne fut représenté avec autant de force tant au point de vue numérique qu'au point de vue proportionnel. Qu'a-t-il fait de sa force? C'est ce que nous tenterons d'évaluer dans les pages qui vont suivre. Puisque le gouvernement Trudeau se présente maintenant devant l'électorat dans un avenir prochain, nous nous permettrons de commenter brièvement l'activité de ces ministres dans ce dernier gouvernement. Cela constituera la prime visant à compenser quelque peu le retard que nous avons mis à soumettre notre texte.

A) CADIEUX, LEO

Elu pour la première fois dans le comté de Labelle en 1962, M. Cadieux accéda au cabinet en 1965 en tant que ministre associé de la Défense. Nous avons eu l'occasion de souligner le rôle mineur qu'est appelé à jouer celui qui occupe ce poste lorsque nous en avons fait l'appréciation sous M. Sévigny. Il est évident que M. Cadieux dut évoluer dans l'ombre de M. Hellyer, le ministre de la Défense d'alors. Cependant dans un article du 18 août publié par la Presse, Benoit Houle estime que M. Cadieux a participé aux discussions préparant l'intégration des forces armées dont M. Hellyer fut l'ardent artisan.

Homme discret et effacé, M. Cadieux ne fit rien de spectaculaire à Ottawa. En 1967, c'est-à-dire après l'adoption du projet d'intégration, M. Cadieux devenait le premier Canadien français à occuper le poste de ministre de la Défense depuis 1896. Même s'il n'avait rien fait de spectaculaire, il avait certainement dû impressionner MM. Hellyer et Pearson pour accéder à un poste aussi important. Si la phase spectaculaire de l'intégration des forces armées devait être l'oeuvre de M. Hellyer, la mise en application du projet serait l'oeuvre de M. Cadieux.

Quand on connaît les réticences manifestées par les militaires, notamment les représentants de la marine, on constate que sa tâche était ardue.

Non seulement devait-il assurer le succès politique de l'intégration des forces armées, mais il se devait d'améliorer le statut bilingue si longtemps négligé dans nos forces armées. Il parvint à réaliser ces objectifs sans que les militaires soupçonnent trop ouvertement ce qui constitue un fait d'arme en soi.

Les journalistes, anglophones en particulier, saluèrent avec beaucoup de scepticisme l'arrivée de M. Cadieux à ce ministère. Plusieurs allèrent jusqu'à crâner qu'il ne ferait pas l'affaire.

Néanmoins, il se révéla être un ministre difficile à faire trébucher parce qu'il connaissait son ministère. Lorsqu'il quitta son poste le 17 septembre 1970, les journalistes Marcel Adam et Pierre O'Neil de la Presse lui décernèrent une mention d'excellence et un journaliste anglophone qui avait mis antérieurement en doute les capacités de M. Cadieux fit amende honorable.

Dans ses Mémoires, Lionel Bertrand prétend que "Léo Cadieux devenait incontestablement l'artisan de notre drapeau canadien actuel".(57)

Sous M. Trudeau, M. Cadieux conserva son poste. Dans un livre qui vient d'être publié dont je n'ai pas fait la lecture et qui s'intitule Trudeau and Foreign Policy. A Study in Decision-Making, l'auteur Bruce Thordarson prétend que M. Cadieux n'a exercé aucune influence dans la récente révision de la politique extérieure du Canada.

Malgré son opposition à M. Trudeau au sujet de la réduction des effectifs du Canada à l'O.T.A.N., M.

(57) Lionel Bertrand, Mémoires, Editions du Jour, Montréal, 1972, p. 153

Cadioux insistait pour dire au journaliste Fernand Beaugregard, "Non, je n'ai pas, comme on dit, été démissionné." (58)

Il devint alors ambassadeur du Canada à Paris et fut remplacé par M. Donald MacDonald dont les vues concordent beaucoup plus avec celles de M. Trudeau. Par ailleurs, le rôle du Canada à l'O.T.A.N. n'a pas diminué aussi considérablement que l'avait laissé présager M. Trudeau.

B) CARDIN, LUCIEN

M. Lucien Cardin occupa trois postes ministériels au sein du cabinet Pearson. Ce n'est cependant pas en assumant une fonction ministérielle que ce député représentant du comté de Richelieu-Verchères devait acquérir une certaine notoriété dans la politique canadienne.

Il est, en effet, celui qui fit éclater le scandale Munsinger en 1965, scandale qui créa beaucoup de remous à l'époque et dont tout le Parlement se ressentit. Jamais, même durant le débat du pipeline, les débats ne furent aussi orageux. Des amitiés qui duraient depuis longtemps s'effritèrent en un instant.

(58) Fernand Beaugregard, La Presse, Montréal, 2 octobre 1970

Exaspéré par les attaques de M. Diefenbaker et de son lieutenant du Yukon, M. Nielsen, qui cherchaient continuellement à mettre des ministres francophones en boîte et qui avaient réussi à obtenir la tête de quelques-uns, M. Cardin chercha dans ses dossiers des éléments à scandales qui seraient survenus sous le régime conservateur. C'est ainsi qu'un bel après-midi, il laissa tomber le nom de "Monsignor". Il faisait alors allusion aux relations que certains ministres avaient entretenues avec une certaine Gerda Munsinger une immigrante allemande qui était retournée dans son pays et qui durant son séjour au pays était considérée comme un danger à la sécurité de l'Etat.

En faisant éclater ce scandale sans avertir personne, le député de Richelieu-Verchères voulait briser le mythe de pureté qui entourait "Honest" John Diefenbaker et venger les francophones.

C'est aussi l'interprétation que Peter Newman fait de ces événements. Parlant de M. Cardin, il écrit: "He saw the Conservative leader as an enemy of French Canada, a destructive politician threatening national unity."⁽⁵⁹⁾

(59) Peter Newman, The Distemper of our Times, Greenwood Publishing Limited, Winnipeg, 1968, p. 178

On peut critiquer la façon de procéder utilisée par M. Cardin. Le fait demeure qu'il a réussi à démontrer que les anglophones valaient bien les francophones au niveau du scandale. Même si le juge Spence se montra d'une grande sévérité à l'endroit de M. Sévigny, il ne mâcha pas ses mots à l'égard de M. Diefenbaker. M. Hees y perdit aussi quelques plumes.

M. Cardin fut appelé à faire partie du premier cabinet de M. Pearson à compter du 22 avril 1963 à titre de ministre associé de la Défense. Le 15 février 1965, il était muté à un autre poste d'importance mineure dont nous avons parlé auparavant soit celui des Travaux Publics. Cependant, une suite d'événements qui devait forcer M. Favreau à démissionner de son poste allait catapulter M. Cardin à l'un des ministères les plus prestigieux du cabinet soit celui de la Justice. Il devenait en même temps Procureur général. C'était le 7 juillet 1965.

M. Cardin fut très étonné de la confiance que lui manifestait soudainement le premier ministre. Celui-ci avait cependant une explication à fournir: "his (Cardin) own reaction of disbelief at being given such a senior portfolio was shared by many of his colleagues. Pearson explained Cardin's appointment by telling his cabinet that at least the

new minister would keep the government out of trouble."(60)

M. Cardin accédait à un poste important mais il ne deviendrait pas un ministre-vedette, sauf durant la crise dont nous avons brièvement relaté les événements.

Ce neveu d'un des ministres francophones qui s'était le plus illustré durant la guerre en s'opposant à la conscription manquait de confiance en lui, ce qui rend encore plus étonnant le rôle qu'il joua dans l'affaire Munsinger puisque c'est avec une assurance qui en surprenait plusieurs qu'il donnait des conférences de presse et portait des accusations. Néanmoins, même si elle admet qu'il était un travailleur régulier et efficace, Mlle Judy Lamarsh ajoute "Cardin often consulted Favreau, for he had no confidence in himself as minister of Justice."(61)

L'affaire Spencer à laquelle se trouva mêlé M. Cardin en tant que ministre de la Justice vint très près de conduire à sa démission et à produire un éclatement du cabinet qui se serait presque fait sur des bases ethniques. Voici résumée

(60) Peter Newman, The Distemper of our Times, Greylock Publishing Limited, Winnipeg, 1968, p. 354

(61) Judy Lamarsh, Memoirs of a Bird in a Gilded Cage, McClelland and Stewart, Toronto, 1969, p. 158

en deux mots cette affaire. M. Spencer était un employé des Postes de Vancouver qui avait été accusé d'avoir collaboré avec l'Union soviétique parce qu'il avait remis certaines photos à l'un de ses agents. Ces photos ne portaient pas à conséquence. Cependant, le ministère avait jugé bon de priver M. Spencer de certains de ces droits acquis en guise de sanction. L'opposition, surtout néo-démocrate, voulait une enquête. M. Spencer, atteint d'un cancer, fit de même. Le cabinet était décidé à refuser cette requête.

MM. Cardin et Pennell, alors Solliciteur général, défendirent avec chaleur la position gouvernementale. Soudain, sans avertir qui que ce soit, M. Pearson entre en trombe au Parlement et fait volte-face.

M. Jean Marchand pour un ne se contenait plus et il avertit solennellement le premier ministre de ne jamais lui faire un coup semblable sinon il lui en coûterait cher.

Cardin, humilié, alla rédiger sa lettre de démission. M. Cardin voulait poser ce geste depuis longtemps en raison de son état de santé précaire. Il avait jusque là cédé aux pressions de son entourage et était demeuré en politique active.

Selon Peter Newman qui rapporte ces incidents,

M. Marchand appuyait M. Cardin et il était prêt à démissionner avec lui. Cédant finalement aux pressions de MM. Lamontagne, Favreau et Gordon, qui l'avisèrent que sa démission entraînerait nécessairement celle des autres ministres francophones du Québec, M. Cardin demeura en poste. M. Newman prétend même que le caucus québécois est venu à un cheveu de remettre sa démission en bloc devant l'affront que le premier ministre avait fait à l'un des siens. Une grave crise ministérielle venait d'être évitée de justesse.

M. Cardin remettait finalement sa démission plus tard en raison de son état de santé.

Enfin, M. Cardin qui n'appartenait à aucune aile du parti eut le mérite de suggérer aux ministres francophones de se réunir plus fréquemment afin de faire bloc au cabinet et aussi pour résorber les conflits de personnalité qui se faisaient jour entre eux pour assumer le leadership du Québec. Cela se passait en 1965. Les ministres francophones ne s'étaient pas encore réunis depuis 1963.

Donc, pour résumer, disons que M. Cardin a acquis une importance considérable en devenant une figure centrale dans les moments controversés. On dit souvent que ce sont les événements qui font les héros. Cela s'avère particulièrement vrai dans le cas de M. Cardin.

Initialement destiné à jouer un rôle mineur, il accède à un poste majeur en raison des bourdes de M. Favreau. Il se trouve ensuite impliqué dans l'affaire Munsinger, puis dans l'affaire Spencer. La menace de sa démission risque de provoquer la chute du gouvernement. Malgré cela, M. Cardin ne cherchera jamais à s'imposer à la députation québécoise. Ses forces physiques ne lui permettent pas d'assumer de telles fonctions.

Néanmoins, en se tenant debout devant John Diefenbaker, il devint un héros pour plusieurs francophones. C'est peut-être à partir de ce moment-là qu'ils commenceront à faire leur marque dans le cabinet Pearson.

De plus, par leur nombre, ils constitueront une force non négligeable. Par leur cohésion, ils obtiendront gain de cause dans plusieurs de leurs revendications.

C) CHEVRIER, LIONEL

Entré au cabinet de M. Pearson en tant que ministre de la Justice et Procureur général, M. Chevrier ne devait effectuer qu'un stage très bref au sein de ce cabinet. En effet, accédant à ces fonctions le 22 avril 1963, il remettait sa démission le 2 février 1964 pour être ensuite nommé Haut-Commissaire du Canada à Londres.

Même si c'est la première fois que nous parlons de M. Chevrier, il est déjà un vieux routier de la politique. Du 18 avril 1945 au 30 juin 1954, il agissait en tant que ministre des Transports dans les cabinets dirigés par M. M. King et Saint-Laurent. Il quittait ensuite la politique pour assumer la présidence d'un projet qui lui tenait à coeur soit la canalisation du Saint-Laurent.

Si nous avons passé ses activités sous silence, c'est que M. Chevrier était alors député de la circonscription ontarienne de Stormont.

Le 25 avril 1957, M. Saint-Laurent requérait à nouveau ses services et tout en le désignant provisoirement Président du Conseil Privé, il en faisait aussi son principal lieutenant au Québec. Cette nomination fut très mal reçue par de nombreux députés francophones du Québec qui ne considéraient pas M. Chevrier comme étant l'un des leurs.

Pourtant, Jean-Marc Poliquin remarquera que "M. Chevrier était parfois accusé d'être un nationaliste, un zélé du français."(62)

(62) Jean-Marc Poliquin, Les trois vies de Pearson, Les Éditions de l'Homme, Montréal, 1968, p. 33

Par ailleurs, l'ineffable Judy Lamarsh qui l'a connu de façon plus intime dira de lui: "Fluently bilingual, charming, a stirring speaker, he was nonetheless a lightweight."(63)

Véritable lieutenant de M. Pearson durant la courte période qu'il siégera à son cabinet, M. Chevrier agira en tant que premier ministre suppléant lorsque M. Pearson devra s'absenter.

Lorsque les questions porteront sur des sujets d'intérêt pour la province de Québec, c'est lui qui parlera. Ainsi, il louera les bienfaits des subventions que son gouvernement verse à la province de Québec. En juin 1963, il se gardera bien de donner une réponse explicite à ceux qui se demandent quand le Canada nommera-t-il son premier ambassadeur au Vatican?

Au niveau des relations avec l'aile québécoise de son parti, on peut dire que celles-ci étaient particulièrement tendues entre MM. Chevrier et Lesage puisque le premier

(63) Judy Lamarsh, Memoirs of a Bird in a Gilded Cage, McClelland and Stewart, Toronto, 1969, p. 121

s'appuyait sur la vieille garde alors que M. Lesare comptait sur l'aile réformiste du parti.

Ce sont là les seuls faits dignes de mention de la courte période que M. Chevrier passa dans le gouvernement Pearson à titre de ministre québécois francophone.

D) CHRÉTIEN, JEAN

L'ascension du jeune député de Saint-Maurice-Lafleche se fit rapidement. Elu à l'âge de 29 ans en 1963, il devenait adjoint parlementaire du premier ministre le 17 août 1965, pour ensuite occuper le même poste aux Finances en janvier 1966. En 1967, il devenait ministre d'Etat. A compter du 8 janvier 1968, il siégera au cabinet en qualité de ministre du Revenu national, poste relativement secondaire qui regroupe tous les départements qui s'occupent de prélever et de percevoir les recettes fiscales du gouvernement. Enfin, le 6 juillet 1968, M. Trudeau lui confiait la responsabilité des Affaires indiennes et du Nord canadien. Son ascension marque le pas depuis ce temps mais elle pourrait reprendre de l'élan si les recherches de pétrole dans l'Arctique s'avèrent fructueuses. M. Chrétien devra alors voir non seulement à l'organisation de l'industrie mais aussi à la protection de l'environnement.

Farouchement fédéraliste, M. Chrétien défend souvent les positions du gouvernement fédéral sur les hustings. En au moins une occasion, M. Chrétien se prononça contre l'indépendance du Québec en Chambre en faisant valoir que cela entraînerait inévitablement une fuite des capitaux.

En plus d'avoir présenté un livre Blanc (sic) sur la situation des Indiens, M. Chrétien poursuit toujours des négociations fébriles avec eux. Il n'a pas encore présenté de législation majeure en ce domaine. Néanmoins, il semble suivre de très près le développement du projet hydro-électrique de la Baie James afin que les Indiens ne soient pas lésés dans leurs droits par cette incursion de l'homme blanc dans une région où ils étaient les seuls occupants jusqu'à ces derniers temps. Cela conduira-t-il à un nouvel affrontement entre Québec et Ottawa? Nul ne le sait.

Toujours au chapitre des relations fédérales-provinciales, M. Chrétien a réussi à faire accepter au gouvernement du Québec le principe de l'aménagement des parcs nationaux sur son territoire. Depuis longtemps, le Québec était la seule province à s'opposer à de tels parcs parce que ceux-ci porteraient préjudice à l'intégrité de son territoire. Les parcs de Forillon et de la Mauricie sont déjà en chantier

alors qu'on devrait annoncer prochainement l'aménagement d'un autre parc au Témiscamingue.

E) COTE, JEAN-PIERRE

Ce représentant du comté de Longueuil fit son entrée dans le gouvernement Pearson le 18 décembre 1965 en tant que ministre des Postes. Lors du remaniement ministériel opéré par M. Trudeau le 6 juillet 1968, il demeurait au cabinet en tant que titulaire du ministère du Revenu national. Suite à la démission de M. Eric Kierans, il reprenait le ministère des Postes en 1971.

Au cours des dernières années, une maladie de coeur, pour laquelle il dut subir une opération, l'a contraint à limiter ses activités de sorte qu'il est peu probable qu'il accède à des fonctions plus importantes malgré son jeune âge.

En tant que ministre fédéral, il participa activement aux Etats généraux du Canada français où il se fit ardent défenseur du fédéralisme.

En tant que ministre des Postes, il fut submergé par une grève. De plus, il eut quelques démêlés avec les représentants syndicaux. Son retour à ce ministère fut néanmoins salué avec soulagement par quelques-uns d'entre eux lorsqu'il succéda à M. Kierans dont le goût de l'efficacité avait indisposé plusieurs employés du ministère.

Depuis quelques années, les services offerts par ce ministère font l'objet de nombreuses critiques. Malgré les efforts de MM. Kierans et Côté, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Enfin, ce ministère est loin de faire ses frais.

A ce propos, M. Côté tentait en novembre 1967 de faire adopter une hausse des tarifs. La motion fut cependant battue le 28 novembre en raison de l'inexpérience de M. Côté qui n'était pas assez familier avec la procédure. Eut-il parlé plus longuement, le gouvernement aurait pu rallier ses membres et faire adopter cette proposition.

De l'avis général, sans être un grand ministre, M. Côté abat de la bonne besogne à Ottawa. D'ailleurs depuis son retour au ministère des Postes, le climat des relations semble s'être amélioré.

F) DENIS, AZELLUS

Député de Montréal-Saint-Denis depuis 1935, M. Azellus Denis fut de la première équipe Pearson. Il fut, en effet, nommé ministre des Postes le 22 avril 1963 et il remettait sa démission en même temps que M. Chevrier le 2 février 1964. Il devenait par la suite sénateur.

Les longs états de service et la loyauté de M. Denis ont largement contribué à lui assurer une place au sein du cabinet, même si ce fut à un poste relativement obscur.

Durant son stage au ministère des Postes, il présenta un projet de réforme d'une importance très secondaire en faisant disparaître les termes "Postes-Postages" sur nos timbres. Néanmoins, la légende qui accompagne nos timbres demeure bilingue.

Une accusation de patronage est à l'origine de sa démission. M. Théogène Ricard ainsi que d'autres députés de l'opposition lui demandèrent d'exhiber une liste sur laquelle figurait le nom de candidats libéraux battus et d'amis du parti qui jouissaient des faveurs du ministère des Postes en ce qui a trait à des contrats de transport et de livraison de courrier.

A cette occasion, M. Denis remit une réponse toute politique à M. Ricard mais le chat sortit finalement du sac et le ministre des Postes n'avait d'autre alternative que de remettre sa démission. Nous citons cette réponse de M. Denis: "En ce qui a trait au patronage, j'ai déjà commencé à résoudre le problème en ce sens que j'ai décidé de ne

plus écouter, exclusivement, tous les recommandations des conservateurs."(64) Il devait, par ailleurs, avouer qu'il avait en sa possession une liste de consultants.

Le comportement de M. Denis n'était certes pas de nature à rehausser le prestige des ministériels francophones d'autant plus que certains anglophones se plaisaient à propager la rumeur que les députés du Québec recherchaient des ministères où ils pourraient exercer du patronage.

G) DESCHATELETS, JEAN-PAUL

L'arrivée de M. Deschatelets au cabinet le 22 avril 1963 en tant que ministre des Travaux publics ne souleva guère d'enthousiasme, comme on a pu le constater plus haut, dans la presse francophone. Celle-ci estimait que des francophones plus qualifiés auraient dû accéder au cabinet avant lui. Nommé par la même occasion, ministre responsable de l'Exposition universelle, il sut néanmoins amener le gouvernement fédéral à jouer un rôle de premier plan dans ce projet d'envergure de sorte qu'à son départ du cabinet le 12

(64) Azellus Denis, Débats de la Chambre des Communes, 7 novembre 1963, p. 4724

février 1965, il laissait la marque d'un administrateur effacé mais compétent. En effet, même si ce ministère obscur est appelé à accorder plusieurs contrats, d'autant plus qu'il y avait ceux de l'Expo, M. Deschatelets ne fut jamais accusé de patronage. Quant à son rôle à l'Expo, M. Pierre Dupuy lui a rendu hommage.

Une tragédie familiale dont il se remettait péniblement fut à l'origine de sa démission. Il passa donc au Sénat le 24 février 1966 et il en assume la présidence depuis le 5 août 1968.

Hormis sa participation à l'Expo qui revêtait malgré tout un aspect particulier pour les Canadiens français, M. Deschatelets ne semble pas avoir fait d'interventions remarquable en leur faveur. Il s'occupait plutôt de l'administration de son ministère et demeurait silencieux en Chambre se contentant de répondre aux questions qui le concernaient.

H) DUPUIS, YVON

Celui qui est aujourd'hui l'un des animateurs les plus populaires des émissions dites de "hot line" ne connut pas le même succès en tant que ministre. Nommé ministre d'Etat, le 3 février 1964, il devait remettre sa démission le 22 janvier 1965 à la demande expresse du premier ministre suite aux allé-

gations du ministre du Revenu du Québec, M. Eric Kierans au sujet de manoeuvre de patronage auxquelles se serait livré le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville dans le but d'obtenir un permis d'hyppodrome pour son ami Deslauriers de Saint-Jean. M. Dupuis devait être par la suite acquitté de ces accusations en raison de l'insuffisance de preuve. MM. Favreau et Lamontagne avaient énormément insisté auprès du premier ministre avant qu'il n'en vienne à poser ce geste.

Excellent tribun, M. Dupuis avait parcouru la province durant la campagne de 1963. Il s'attaquait alors aux Créditistes. Il est évidemment difficile d'évaluer son succès personnel mais il n'en reste pas moins que M. Caouette ne comptait plus que sur quatorze collègues alors que l'année précédente, il avait réussi à en faire élire vingt-six.

A la Chambre, il se montra un ardent propagandiste du bilinguisme. De plus, lors de l'adoption du drapeau, il mena une parade de députés qui chantait l'"O Canada" alors que George McIlraith et quelques autres se retiraient en chantant "God Save the Queen".

Même s'il fut jugé non coupable, il n'en demeure pas moins que les accusations portées contre M. Dupuis portèrent préjudice au renom de la députation francophone.

lorsqu'elles firent les manchettes.

I) FAVREAU, GUY

M. Favreau, député de Papineau devait rapidement gravir les échelons dans l'arène politique fédérale. Malheureusement, un événement sur lequel il n'exerçait aucun contrôle devait ralentir brusquement son ascension. Enfin, la maladie qui entraîna sa mort nous laissera toujours rêver du retour qu'il aurait pu effectuer puisqu'il jouissait toujours de la confiance du premier ministre. Si son leadership en tant que lieutenant québécois ne faisait plus l'unanimité, il maintenait néanmoins son ascendant sur une partie importante de la députation québécoise.

M. Favreau fut appelé à occuper plusieurs fonctions dans le cabinet de M. Pearson. Immédiatement après son élection, sa première, en 1963, M. Pearson le nommait au poste relativement important de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il devenait le premier Canadien français à assumer ces fonctions. La rumeur circule à cette époque à l'effet qu'il aurait refusé un poste plus important, Newman nous suggère le ministère des Transport, afin de ne pas éveiller la susceptibilité de ses collègues dont l'ancienneté nourrissait les ambitions. Lors du remaniement du 3 février 1964, il prenait

la direction du ministère de la Justice dont il avait été le sous-ministre de 1955 à 1960. Durant cette période, il agissait aussi en tant que leader du gouvernement en Chambre. Suite à l'affaire Rivard, soit le 7 juillet 1965, il n'assumait plus que la Présidence du Conseil privé, même s'il demeurait intimement lié aux négociations fédérales-provinciales. M. Pearson ajoutait à ces dernières fonctions, les responsabilités du Régistraire général le 1er octobre 1967. Miné par le surmenage et la maladie, il remettait sa démission le 3 avril 1967 et devenait juge. Il décédait en juillet de la même année sans avoir jamais siégé sur le banc.

Il avait exercé une réelle influence sur M. Pearson de sorte que plusieurs avaient vu en lui un second Saint-Laurent. Plusieurs lui prédisaient la succession de M. Pearson. Ce dernier lui fit tellement confiance, se montra tellement exigeant à son endroit qu'il céda finalement sous la pression.

Commentant son travail au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, Peter Newman écrit: "It looked as though, finally someone with a heart would look at the

problems of citizenship and immigration." (65) Il travaillait même le samedi et le dimanche pour tenter de régler les problèmes de ceux qu'on voulait déporter ou dont la citoyenneté soulevait des doutes.

Afin de favoriser l'immigration d'un plus grand nombre de Français au Canada, il ouvrit deux autres bureaux de son ministère en France. Auparavant, le Canada en avait maintenu un seul.

En tant que titulaire du ministère de la Justice, M. Favreau amenda la formule Fulton et soumit aux provinces une nouvelle formule pour opérer le rapatriement de la Constitution. Il vint à un cheveu près de réussir. En effet, le Québec, par la voix de M. Lesage, annonça qu'il acceptait. Même René Lévesque défendit la formule devant les étudiants de l'Université de Montréal. Les pressions exercées sur le gouvernement québécois le firent reculer de sorte qu'il remit à plus tard son acceptation définitive qui tarde encore jusqu'à ce jour. En fait, M. Favreau ne connut que des dé-

(65) Peter Newman, The Distemper of our Times, Greenwood Publishing, Limited, Winnipeg, 1968, p. 120

boires en occupant ce ministère. Il était surchargé de travail et ne déléguait pas ses responsabilités soit par manque de confiance soit en raison de l'incompétence de ses subalternes. Il faut dire qu'en plus du ministère de la Justice, il cumulait les fonctions de leader du gouvernement en Chambre, suite à une recommandation de M. Pickersgill, et de chef de l'aile québécoise de son parti. Il avait beau travailler seize heures par jour, il n'arrivait plus! "Manquant de méthode et d'organisation, il en était venu à la fin, à s'agiter plutôt qu'à agir." (66)

Il scrutait minutieusement chacune des lettres qui portaient sa signature.

L'affaire Rivard le forçait enfin à remettre sa démission. M. Favreau avait répliqué à M. Nielsen que celui-ci mentait lorsqu'il affirmait que quelqu'un qui évoluait à l'intérieur du cercle gouvernemental avait offert de l'argent à un avocat de Montréal représentant du gouvernement américain, M. Lamontagne, pour que celui-ci évite d'entamer des procédures

(66) Jean-Marc Poliquin, Les trois vies de Pearson, Les Éditions de l'homme, Montréal, 1968, p. 55

en extradition contre Lucien Rivard soupçonné de diriger un trafic de narcotiques. Les accusations se révélèrent fondées puisque M. Raymond Denis avait effectivement offert de l'argent. Ce dernier était alors dans le cabinet de M. Tremblay alors ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Malgré le rapport du juge Dorion, tous les ministres canadiens-français et M. Pearson incitèrent M. Favreau à demeurer à son poste. Celui-ci démissionna néanmoins tout en acceptant de poursuivre sa carrière au poste secondaire de Président du Conseil Privé. L'influence qu'il exerçait sur M. Pearson allait lui permettre de demeurer une figure dominante du cabinet.

Selon Judy Lemarsh qui n'a pas l'habitude de mâcher ses mots mais qui lui vouait une admiration qui tenait du culte, il demeurait indispensable à l'équipe ministérielle en raison de ses commentaires pertinents et de son habilité à élaborer les statuts dans les deux langues.

Durant la campagne de 1965, M. Diefenbaker qui jubilait de la déconfiture des ministres québécois francophones accusera M. Pearson de conserver des incapables et des indésirables dans son cabinet. Il faisait allusion, lorsqu'il ne les nommait pas, à MM. Favreau, Lanouette et

Tremblay.

Un autre trait particulier caractérisait M. Favreau. Il s'exprimait en français au cabinet. Nous ne saurions affirmer si c'était la première fois que le français était employé au cabinet, mais le fait demeure qu'outre M. Favreau, M. Marchand s'exprimait presque uniquement en français. M. Sauvé en faisait de même lorsqu'il s'adressait à un collègue francophone. M. Pépin parlait en français lorsqu'il voulait fournir une expression ou une opinion nuancée. Selon ces renseignements fournis par Mlle Lamarsh, les autres ministres francophones s'exprimaient rarement dans leur langue maternelle. Elle ajoute que trois ministres unilingues anglais pouvaient être considérés comme francophones. Il s'agit de MM. Laing, McIlraith et MacNaught.

Malgré ses déboires, M. Favreau aura servi la cause des francophones à Ottawa. L'importance des postes qu'il a assumés, ses réalisations, son prestige et l'influence qu'il exerçait auprès de M. Pearson le placent dans une classe à part et auront permis aux francophones d'être entendus à Ottawa.

J) LAMONTAGNE, MAURICE

Afin de briser avec la tradition, il semble que M. Pearson aurait souhaité attribuer le ministère des Finances à un francophone. Il aurait alors pressenti M. Lamontagne pour ce poste. Si tel est le cas, le député d'Outremont-Saint-Jean refusa le poste et laissa libre de choisir celui qui lui convenait il aurait choisi le poste moins reluisant de Président du Conseil Privé afin de se consacrer de façon prioritaire aux problèmes du bilinguisme et des relations fédérales-provinciales. La personnalité de M. Lamontagne et l'influence qu'il exerçait auprès de M. Pearson - on l'a souvent considéré comme son principal conseiller économique - allait donner à ce poste une importance qu'il n'avait jamais eu.

La Presse du 20 mai 1963 fait d'ailleurs allusion à ces rumeurs et motive le refus de M. Lamontagne:

"On se rappelle que la venue de l'élection du premier ministre québécois a réclamé d'Ottawa une redistribution de l'assiette fiscale (et notamment 25 p. 100 du revenu des particuliers) comme contribution de son appui à M. Pearson.

Vainqueur, sans aucun doute, grâce à cet appui ce dernier éprouverait des difficultés à remplir ses promesses.

C'est ainsi, tenons-nous de source absolument digne de foi, que M. Maurice Lamontagne aurait refusé le portefeuille des Finances, que M. Pearson aurait souhaité lui

confier.

Aurant le député d'Outremont-Saint-Jean s'assurait qualifié pour un tel poste, aurait il se trouvait peu disposé à jouer le rôle de bouc émissaire vis-à-vis le Québec.

Rejoint par téléphone hier soir à son domicile, M. Lamontagne a refusé de démentir ou de confirmer les paragraphes qui précèdent se contentant de déclarer qu'il n'avait pas de commentaires à formuler à ce sujet."(67)

En citant cet article, M. Louis-Joseph Pigeon se faisait fort de réclamer la démission d'un francophone qui refusait de servir les intérêts des siens à un poste aussi prestigieux.

Quant à M. Lamontagne, il entrevoyait son rôle d'une autre façon. Poursuivant toujours les mêmes objectifs, il cumulait les fonctions de Secrétaire d'Etat et de Régistrare général à compter du 3 février 1964 et il démissionnait le 16 décembre 1965. Il devenait sénateur le 6 avril 1967.

Malgré le rôle important qu'il fut appelé à jouer au nom du Canada français, M. Lamontagne était un homme passablement seul à Ottawa, tellement que lorsque M. Pearson

(67) La Presse, Montréal, 20 mai 1963.

voulut confier la direction de la politique québécoise à un triumvirat qui serait formé de MM. Favreau, Sauvé et Lamontagne, ce dernier ne trouva que très peu d'appui. Il n'était identifié ni à la vieille garde, ni aux jeunes turcs.

A l'instar de MM. Favreau et Tremblay, il était venu à la politique par le biais de la fonction publique. Dès 1954, il devenait le principal conseiller économique du Conseil Privé, un poste d'influence considérable.

Economiste centralisateur, M. Lamontagne se montrait beaucoup plus flexible sur le plan politique. Afin d'apaiser les récriminations du Québec, il lança l'idée du fédéralisme coopératif qui fit boule de neige durant une certaine période. M. Trudeau devait s'opposer et triompher avec une autre conception du fédéralisme trois ans plus tard. Ce dernier estimait que le fédéralisme coopératif conduisait inévitablement à un statut particulier pour le Québec et que, dès lors, le rôle des Canadiens français à Ottawa serait amoindri.

Avant de se montrer aussi conciliant envers le Québec, M. Lamontagne avait été le principal artisan des programmes de prêts aux municipalités et de prêts aux étudiants, programmes auxquels le gouvernement du Québec s'opposa farou-

chement en raison de leur caractère centralisateur et qui durent être modifiés par la suite.

M. Lamontagne travailla en étroite collaboration avec M. Pearson afin de définir le mandat et de faire accepter la mise sur pied de la commission Laurendeau-Dunton qui devait étudier les problèmes soulevés par le biculturalisme et le bilinguisme. Tout au long de son stage dans le cabinet Pearson, M. Lamontagne se montra préoccupé par la question des relations entre le Canada français et le Canada anglais. Selon lui, le Canada se devait d'améliorer la situation et de trouver une solution à ce problème s'il voulait survivre.

Malgré ou plutôt en raison de l'importance de ce problème, il fustigeait dans un violent réquisitoire l'idée de l'indépendance du Québec. Selon lui, le séparatisme équivaldrait à un "suicide collectif" pour le Québec. Il attaqua par la même occasion M. Daniel Johnson qu'il qualifiait de crypto-séparatiste et tous les anglophones qui désiraient se débarrasser du Québec.

Ses dix années passées à Ottawa lui avaient-elles fait perdre contact avec la réalité québécoise ou tentait-il de rassurer l'élément anglophone? Toujours est-il, que le 13 mars 1964, il affirmait que la Reine serait bien

reçue au Québec. Pour justifier son affirmation, il se référerait à l'accueil triomphal qu'y avait reçu le couple royal en 1939 "Autre temps, autres moeurs" devait-il se dire au mois d'octobre suivant.

L'arrivée de M. Lamontagne au poste de Secrétaire d'Etat coincide avec l'accroissement des responsabilités confiées à son titulaire. Avec les nouveaux programmes qu'il a mis sur pied et ceux que M. Pelletier a développés depuis, ce ministère en est devenu un de premier plan tellement qu'on est souvent tenté aujourd'hui de la qualifier de ministère des affaires culturelles.

C'est sous l'impulsion de M. Lamontagne que ce ministère commença à apporter une plus grande considération aux domaine des Arts. Il assumait entre autres responsabilités la direction de la commission du Centenaire. Il devenait aussi responsable de Radio-Canada et de l'Office national du film. Il fut à l'origine de la commission Fowler qui présenta un rapport sur les problèmes qui confrontaient la radiodiffusion au Canada.

En tant qu'économiste et membre influent du cabinet Pearson, on lui doit la création du Conseil économique du Canada dont l'importance ne cesse de croître. La for-

mule de péréquation sur laquelle le gouvernement fédéral et les provinces s'entendirent en octobre 1966 porte aussi sa marque.

Au chapitre des relations fédérales-provinciales, on lui doit l'amerce des négociations durant l'impasse qui surgit entre le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa au sujet du régime de rentes.

M. Lamontagne jouissait de peu de prestige auprès de l'électorat québécois. Son prestige n'était guère plus reluisant auprès de la députation québécoise. Il exerçait néanmoins une influence considérable auprès du cabinet et en particulier sur M. Pearson. Il sut s'en servir. Ses suggestions ont souvent contribué à l'amélioration du fait français au Canada.

Il aura sans doute fait des erreurs de stratégie notamment en ce qui concerne les conseils qu'il donnait dans un premier temps à M. Pearson en ce qui a trait à la façon de traiter avec le gouvernement du Québec.

Si en tant qu'administrateur, il se révélait parfois inefficace, les idées qui ont germé dans son cerveau en ont fait un représentant francophone des plus dynamiques au sein du cabinet Pearson.

L'achat de meubles à crédit d'une compagnie qui devait faire faillite par la suite devait ternir sa réputation pendant quelques temps alors qu'il contribuait à élargir à nouveau les représentants francophones au cabinet. Cependant, à l'instar de son collègue René Tremblay, il devait être disculpé de toute accusation. Il avait été simplement maladroit. Il démissionnait néanmoins du cabinet le 16 décembre 1965.

Siégeant maintenant au Sénat, M. Lamontagne continue d'être fort actif. On lui doit notamment un intéressant rapport sur la situation des sciences au Canada.

K) MARCHAND, JEAN

Depuis son entrée en politique active de 1965, M. Marchand a énormément contribué à l'avancement des francophones sur la scène fédérale. De 1966 à 1968, il fut officiellement le leader de la députation québécoise à Ottawa. Il devint en fait officiellement le leader des siens lorsque M. Pearson le confirma dans ses fonctions le 18 janvier 1967 même si l'idée d'un lieutenant québécois ne lui souriait guère. Tout ce qui lui importait c'était que le premier ministre soit bien conseillé au sujet du Québec.

Député de Langelier aux Communes, M. Marchand

a occupé quatre postes ministériels depuis qu'il a quitté la C.S.N. et la Commission Laurendeau-Dunton.

Immédiatement après son élection, soit le 18 décembre 1965, M. Marchand accédait au cabinet en qualité de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le 3 octobre 1966, les responsabilités de ce ministère s'élargissaient et M. Marchand devenait ministre de la Main d'oeuvre et de l'Immigration. Afin de donner une nouvelle impulsion à ce ministère, le premier ministre le nommait par la suite ministre des Forêts et du Développement rural. En 1969, M. Trudeau lui confiait la responsabilité d'un ministère nouvellement créé soit celui de l'Expansion économique régionale.

Malgré le passage de M. Marchand à plusieurs ministères, on remarque que sa préoccupation principale demeura toujours la même. Ancien syndicaliste, il est préoccupé par les problèmes de l'emploi.

Sa venue dans le parti libéral s'explique largement par le fait qu'il a voulu accroître la qualité de la représentation francophone au sein de l'équipe Pearson. Pour ce faire, il refusa d'entrer seul en politique active. C'est pourquoi, il insista pour que MM. Pelletier et Trudeau soient candidats en même temps que lui. Désirant ardemment s'assurer

ses services, M. Pearson n'eut d'autre alternative que d'acquiescer à sa demande et c'est ainsi que le trio se trouva surnommé "Les trois colombes" en raison de leur opposition antérieure (1963) à la politique de M. Pearson au sujet des ogives nucléaires.

Depuis son entrée en politique, M. Marchand a témoigné de son appartenance à la communauté francophone et il a contribué à l'amélioration de l'image de la députation québécoise à Ottawa. John Diefenbaker a tenté, ces derniers temps, de le faire passer pour un patronneux en ce qui concerne les subventions que son ministère accorde aux différentes entreprises. Ces attaques furent reprises à la mi-août suite à la publication d'une thèse à l'Université HARVARD. S'il fut un homme intègre dans le gouvernement, ce sera certainement Jean Marchand. On peut certes critiquer l'homme, ses opinions, sa façon de s'exprimer, ses décisions, son flair politique, mais on ne pourra que difficilement mettre son honnêteté en doute. Quant au programme en lui-même il deviendra sûrement un enjeu important au cours de la prochaine campagne électorale... et il n'est pas certain que M. Marchand en sorte avec les honneurs de la guerre puisque certaines subventions soulèvent de nombreux points d'interrogation quant à l'efficacité de ce programme.

Jouissant d'un appui considérable chez la députation francophone et fort du principe de l'alternance qui constitue une règle non-écrite de la constitution du parti libéral, M. Marchand aurait probablement pu accéder assez facilement à la chefferie de son parti au congrès de 1968. Il préféra ne pas tenter sa chance. Jugeant que son fort accent pourrait lui nuire auprès de l'électorat anglophone et confiant dans l'effet que le charisme de M. Trudeau pourrait produire, il déclina l'offre et appuya fermement son ami de longtemps dans ses efforts pour accéder à ce poste si convoité. Une telle abnégation n'est pas fréquente chez les hommes politiques. Elle peut surprendre chez un homme aussi combatif que M. Marchand. MM. Hellyer et Winter durent se mordre les pouces de ne pas avoir fait preuve d'une telle magnanimité. M. Marchand gagna à ce congrès. Non parce que son poulain triomphait haut la main, mais parce qu'il allait devenir premier ministre du Canada. L'amitié qui lie les deux hommes allait permettre à M. Marchand de continuer à exercer son influence et à faire triompher les idées qu'il préconise.

En tant que ministre, il est à l'origine de la loi sur les allocations de formation qui permet aux travailleurs de se recycler. De plus, il mit sur pied un programme

qui permet de dédommager financièrement ceux qui doivent déménager pour se trouver un emploi.

En 1967, il vit à la création de la Société de Développement du Cap Breton et en décembre 1968, il donnait une nouvelle impulsion aux plans A.R.D.A. et F.O.D.T.R.

Afin de stimuler certaines régions où l'économie stagnante est responsable d'un fort taux de chômage et afin d'encourager les industries à s'y installer, il créa des zones spéciales ou désignées qui leur permettent de bénéficier d'octrois spéciaux.

En ce qui concerne le programme des allocations de formation versées aux travailleurs, disons qu'il respecte intégralement l'autonomie des provinces dans le domaine de l'Education puisque ce sont elles qui définissent le contenu des cours. Le fédéral se contente de défrayer le coût de ces cours.

En tant qu'ancien syndicaliste, M. Marchand se fit l'ardent défenseur du bill C-186 en 1967, projet de loi qui aurait permis le fractionnement des unités de négociation et qui aurait indirectement favorisé la C.S.N. qui aurait pu faire du recrutement au niveau de la fonction publique fédérale. Devant la forte opposition manifestée devant

ce projet de loi, le gouvernement dut retirer.

Même si M. Pearson accordait beaucoup de considération à M. Marchand, - on en aura la preuve lorsqu'après avoir annoncé sa démission, le premier ministre l'invita chez lui en compagnie de M. Trudeau - les relations entre les deux hommes ne furent pas toujours des plus cordiales. A certains moments, on crut même que la rupture serait inévitable. Nous avons déjà parlé de l'une de ces occasions lorsque nous avons fait le bilan de la carrière de M. Cardin.

Lorsque le gouvernement remit à plus tard la mise sur pied du programme d'assurance-santé, M. Marchand vint très près de démissionner en compagnie de MM. Gordon, Lamontagne et Trudeau. Un compromis de dernière minute permit d'éviter le pire. Il alla jusqu'à dire au premier ministre: "I'm not going to be treated as a puppet. I'm no roi nègre. There are already too many messenger boys here from French Canada."(68)

Convaincu de la rentabilité et des services que peut rendre à son groupe ethnique le fédéralisme, M. Marchand

(68) Peter Newman, The Distemper of our Times, Greywood Publishing Limited, Winnipeg, 1968, p. 375

tient parfois des propos très durs à l'égard des séparatistes comme ce fut le cas lors du Carnaval de Chicoutimi, il y a quelques années, alors qu'il traita les étudiants qui le chahutèrent de "petits bourgeois" et de "petits morveux".

Ainsi qu'en fait foi un article paru dans Le Devoir, il fut l'un des ministres qui réagit le plus violemment devant le "Vive le Québec libre!" du général et Président de Gaulle: "Que de Gaulle nous dise carrément remplacer les \$10 milliards d'investissements américains... Il n'est pas tout de dire à un peuple de prendre ses destinées en mains, mais encore faut-il lui donner les moyens de le faire, et de Gaulle ne nous les a pas donnés.

Nous sommes tous d'accord sur les objectifs, y compris l'indépendance économique, mais il faut bien admettre que nous sommes liés à l'économie nord américaine."(69)

La combativité de M. Jean Marchand semble avoir bien servi les intérêts des francophones jusqu'ici même si cette combativité ne le sert pas toujours bien puisqu'il a tendance à exagérer en voulant trop simplifier.

(69) Jean-Marc Poliquin, Les trois vies de Pearson, Les Editions de l'homme, Montréal, 1968, p. 45

L) PEPIN, JEAN-LUC

Homme effacé facilement reconnaissable à son éternel sourire, le député de Drummond-Arthabaska représente cette circonscription depuis 1963. Après avoir agi en tant que secrétaire parlementaire, il devenait ministre en titre du ministère des Mines et Relevés techniques en 1965.

Ce ministère d'importance secondaire devait prendre une importance considérable le 3 octobre 1966 suite à la réorganisation du cabinet qu'opérait M. Pearson. Le nouveau ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources devenait l'un des grands ministères à vocation économique. En 1968, M. Trudeau le nommait au ministère de l'Industrie et du Commerce, un des postes-clefs du cabinet.

Les responsabilités qui lui ont été confiées jusqu'ici sont énormes. Il cherche présentement à définir une nouvelle politique industrielle qui permettra à l'industrie canadienne de concurrencer ses rivales. En août 1970, il parlait de l'importance de "canadianiser" la science. A cette fin, il annonçait la construction de deux usines d'ordinateurs dont une sera édifiée à Québec au coût de quarante millions de dollars.

Politologue, M. PÉPIN s'intéresse aussi aux

idées politiques. C'est ainsi qu'il compléta le travail de M. Lamontagne en définissant le contenu du fédéralisme coopératif. Il est un partisan du rôle de suppléance que doit jouer le gouvernement fédéral. Cependant, il estime que l'éducation et la sécurité sociale devraient relever des provinces.

Gérard Bergeron le définira en ces termes:

"En tous cas, un Canadien français tout ce qu'il y a de plus décomplexé à Ottawa."(70)

M) SAUVE, MAURICE

Brillant et ambitieux, M. Sauvé aurait pu accéder à la tête de la députation québécoise s'il n'avait pas indisposé tant de gens. Réformiste démocrate, M. Pearson pensa, en effet, confier la succession de M. Chevrier au jeune député des Îles de la Madeleine. Il était certainement le député qui connaissait le mieux le Québec et qui comprenait le mieux la portée de ses aspirations. Cependant son entrée encore trop récente en politique et les ennemis qu'il s'était créés

(70) Gérard Bergeron, Ne bougez plus, Éditions du Jour, Montréal, 1968, p. 83

s'avéreraient un handicap de taille.

Élu en 1962, il devenait ministre des Forêts en février 1964 soit en même temps que l'un de ses plus farouches opposants, M. Yvon Dupuis. Ces responsabilités secondaires étaient accrues le 3 octobre 1966, lorsqu'on lui confia en plus le Développement rural. A la suite de la disparition de son comté en 1968, il se présentait après beaucoup d'hésitation dans le comté de St-Hyacinthe où il devait subir la défaite aux mains de M. Théogène Ricard.

Malgré ses fonctions, M. Sauvé fut appelé à jouer un rôle important au chapitre des relations fédérales-provinciales. Au grand désarroi de Judy Lamarsh, à qui incombaient ces responsabilités, son rôle atteint son point culminant lors de la crise du régime de rentes. Ami de MM. Claude Morin et Claude Castonguay, il parvint après des négociations serrées à élaborer un compromis qui apportait de la satisfaction tant à Québec qu'à Ottawa.

S'il était demeuré en politique, M. Sauvé n'aurait probablement jamais gagné de concours de popularité auprès de ses collègues. Néanmoins, sa connaissance du Québec ainsi que la détermination et l'acharnement qu'il mettait à faire triompher ses idées auraient certainement contribuer

à l'amélioration du fait français à Ottawa et à une plus grande satisfaction des aspirations des francophones. Ses activités dans le cabinet Pearson en témoignent.

N) TREMBLAY, RENE

Autre tenant du fédéralisme coopératif, la carrière de cet économiste à Ottawa aura été éphémère et sans éclat. L'entrée en politique du député de Matapédia-Matane avait été saluée de commentaires fort élogieux. On le prédestinait au poste de ministre de l'Agriculture pour l'Est qui devait être créé mais qui n'a pas encore vu le jour jusqu'à maintenant. Son état de santé précaire et sa vulnérabilité ne lui permirent pas de remplir tous les espoirs que les chroniqueurs avaient mis en lui en 1963.

Il entra au cabinet dès le 22 avril 1963 à titre de ministre d'Etat. Lors du remaniement ministériel du 3 février 1964, il accédait à un poste d'une importance moyenne soit celui de la Citoyenneté et de l'Immigration. Un an plus tard, il retournait à des responsabilités beaucoup plus obscures puisqu'il devenait ministre des Postes. Il devait démissionner le 15 décembre 1965. Il décédait le 27 janvier 1968 à l'âge de 45 ans.

L'opposition tenta de lier le nom de M. Tremblay

à deux scandales mais il s'en tira sans trop d'éclaboussures. En raison du rôle joué par son assistant, M. Raymond Denis, on tenta de l'impliquer dans l'affaire Rivard. Il n'y était pour rien. Il eut, lui aussi, la maladresse d'acheter des meubles à crédit, ce qui à l'instar de son collègue Maurice Lamontagne devait entraîner sa démission pour des raisons politiques afin de ne pas heurter l'image du parti.

Les jugements à son sujet sont discordants.

A une July Lamarsh qui prétend qu'il travaillait énormément, Peter Newman rétorque qu'il était un ministre faible qui ne vouait que peu d'intérêt aux ministères qui lui furent confiés.

Chose certaine, les journalistes et les chroniqueurs avaient fait espérer une carrière beaucoup plus féconde de la part de M. Tremblay.

O) TRUDEAU, PIERRE ELLIOT

Le 4 avril 1967, une seconde colombe faisait son entrée au cabinet. Nul ne pouvait prédire l'impact que le nouveau ministre de la Justice produirait un an plus tard. L'excentrique et solitaire, député de Mont-Royal allait en effet atteindre les sommets de la politique canadienne en devenant le 22 avril 1968 premier ministre de son pays. Il devenait ainsi le troisième francophone à accéder à ce poste.

Entré en politique fédérale "afin d'ajouter à la qualité de la représentation québécoise" et "pour faire contrepoids à l'offensive autonomiste du Québec, M. Trudeau s'imposa rapidement à titre de principal conseiller de M. Pearson dont il devenait secrétaire parlementaire dès le mois de juin 1965. C'en était fini de la phase du fédéralisme coopératif. Les négociations avec les provinces seraient beaucoup plus serrées. Le Québec ne jouirait pas d'un statut particulier.

M. Trudeau justifie son attitude en ces termes: "Le jour où le Québec aura des pouvoirs spéciaux, une compétence accrue, aucun Canadien français d'envergure saura aspirer à jouer un vrai rôle dans les institutions fédérales... A ce moment-là le Canadien français d'envergure se sentira de trop à Ottawa. Il partira. Et les institutions fédérales seront vidées de leur raison d'être qui consiste à représenter des groupes culturels distincts."(71)

Le nouveau ministre de la Justice ne devait

(71) Jean Marc Poliquin, Les trois vies de Pearson, Les Editions de l'homme, Montréal, 1968, p. 31

pas tarder à briser avec la tradition. Ainsi que le souligne Peter Newman, M. Trudeau ne considérait pas que son rôle devait se limiter à celui de conseiller juridique du gouvernement. Il devait aussi adapter le droit aux conditions de la vie moderne.

Même Judy Lamarsh qui le détestait cordialement rendra hommage à la réforme qu'il rédigea sans l'aide de ses collaborateurs et qu'on a appelé le "bill omnibus" et qui consistait en une réforme en profondeur de notre droit criminel: élargissement des motifs du divorce, tolérance de l'homosexualité entre adultes consentants, possibilité d'avortement, réglementation de la possession d'armes. Ces mesures s'avèrent nettement progressistes. Elles risquaient néanmoins de faire boomerang dans la catholique province de Québec mais il n'en fut rien.

La Conférence du Canada de Demain tenue à Toronto du 5 au 7 février devait lui permettre de s'imposer devant l'électorat canadien grâce à la vaste couverture dont elle fut l'objet.

Il affrontait M. Daniel Johnson, premier ministre autonomiste de la province de Québec. Sur un ton modéré mais qui ne souffrait pas la réplique, il s'exprima en ces

termes: "Le fait français déborde le Québec... Les minorités françaises de la diaspora canadienne n'ont pas besoin de la protection québécoise qui d'ailleurs ne s'est jamais affirmée. Le Québec n'a donc pas besoin de pouvoirs accrus, de compétence supplémentaire, de statut particulier."(72)

Il proposait par la suite un bill des droits qui comprenait entre autres choses la création d'un tribunal constitutionnel qui serait au-dessus du gouvernement canadien et la garantie du respect des droits linguistiques à travers le pays. Il cherchait donc à dissocier les concepts de "Canada français" et de "Québec".

C'est probablement sous son instigation que le Canada décida de rompre ses relations diplomatiques avec le Gabon et menaça d'en faire autant avec la France. M. Trudeau tenait à ce que la représentation canadienne à l'étranger soit identifiée comme telle quitta à assurer une représentation aux provinces dans cette délégation. On dit même que M. Pearson alla jusqu'à proposer que le ministre de l'Éducation

(72) Le Devoir, Montréal, 6 février 1968.

du Québec soit nommé à la tête de la délégation canadienne. Le gouvernement du Québec ne l'entendait pas de la même oreille!

Il est évident que les rapports de M. Trudeau avec les gouvernements québécois ont été marqués de plusieurs heurts. Il ne peut en être autrement en raison des conceptions et des philosophies fondamentalement différentes que profèrent chacun des gouvernements.

Néanmoins, par les responsabilités qu'il assume depuis son arrivée à Ottawa, et par l'influence de sa personnalité, nous croyons qu'il n'est pas osé d'affirmer que M. Trudeau sert bien la cause du Canada français à défaut de celle du gouvernement du Québec.

Sa présence à Ottawa n'a certainement pas marqué un recul en ce qui concerne le rôle et les responsabilités confiées aux ministres francophones du Québec dans la capitale nationale.

CHAPITRE X

BILAN SOUS PEARSON

En relisant notre texte, nous nous apercevons que nous nous sommes presque laissé porter à l'enthousiasme en ce qui concerne le rôle et les responsabilités assumés par certains ministres canadiens-français du Québec sous M. Pearson.

Même si tous n'ont pas rempli leur fonction avec dignité, malgré les avatars de certains, il reste que les Canadiens français du Québec n'avaient jamais joué un rôle aussi considérable en politique canadienne. Non seulement ont-ils été appelés à remplir des postes qu'on leur confiait traditionnellement, mais leur rôle dans les domaines économique, culturel et juridique n'a jamais été aussi considérable et jamais n'avaient-ils assumé tous ces rôles et responsabilités à la fois.

Après des débuts décevants, M. Pearson faisait véritablement confiance aux francophones et à compter de 1966 ces derniers justifiaient par leurs actes la confiance que le premier ministre leur témoignait.

En quittant la direction du parti libéral en 1968, M. Pearson léguait à son héritier une équipe francophone

aguerrie qui pouvait non seulement tenir tête à l'élément anglophone au sein du cabinet mais qui pouvait aussi se surpasser dans la direction des ministères qui lui était confiés.

L'importance accordée aux francophones ainsi que leur participation active aux affaires de l'Etat tranchant nettement non seulement sur la période Diefenbaker mais également sur la période Saint-Laurent en ce qui a trait aux responsabilités qui lui furent confiées.

Voici d'ailleurs un tableau comparatif dont les sources proviennent de la page 183 du livre de F.W. Gibson intitulé "La Formation du ministère et les relations biculturelles." Nous avons complété ce tableau en y ajoutant la représentation francophone sous M. Trudeau.

TABLEAU II

Comparaison entre le Pourcentage de la représentation francophone au cabinet et le Pourcentage de la population francophone

Gouvernement	Année	Représentation C.F.	% c.f. de la pop.
Saint-Laurent	1957	28.5%	30.7%
Diefenbaker	1957	9%	30.7%
Diefenbaker	1959	17%	30.7%
Pearson	1963	38%	30.7%
Pearson	1967	37%	30.2%
Trudeau	1970	30%	30.2%

Il est à noter que ces chiffres tiennent compte de tous les francophones qui siègent au cabinet et non seulement des ministres francophones québécois.

Ainsi, sous M. Pearson les Canadiens français ont non seulement accédé à une force numérique plus considérable que jamais mais leur représentation percentuale était plus grande que le pourcentage que représentait l'élément francophone au sein de la population canadienne.

M. Peter Newman dont les livres nous ont été d'une utilité considérable dans la rédaction de cette thèse et dans la perception que nous nous sommes faite du rôle des

ministres francophones du Québec à Ottawa - même si nous différons parfois d'opinion avec lui - a fait une classification des ministres du cabinet Pearson. Nous reprenons donc cette classification en espérant qu'elle ajoutera de la lumière au rôle joué par les ministres francophones dans le cabinet Pearson.

M. Lionel Chevrier est classé dans la catégorie des ministres hérités du cabinet Saint-Laurent et que M. Newman qualifie de "gérants d'élite" (managerial elite). La caractéristique de ces ministres? "Unqualified by temperament and experience to understand the changing Canada they were governing... (they) felt no urge to advance interests other than their own or those of the group with which they identified themselves... (they) were locked into intellectual positions based on Canada as it had been."(73)

Quant à MM. Favreau et Lamontagne et on pourrait ajouter le nom de M. Tremblay, ils faisaient partie d'un groupe de hauts-fonctionnaires qui méprisaient John Diefenbaker et vouaient une grande admiration à M. Pearson. Cependant, même s'ils étaient des "Talented technicians, they seemed confused by a world whose problems no longer lent themselves

(73) Peter Newman, The Distemper of our Times, Greywood publishing Limited, Winnipeg, 1968, p. 186

entirely to administrative solutions."(74)

Ms Newman classe ensuite MM. Denis, Deschatelets et Cadieux dans la catégorie des ministres ordinaires, dans la catégorie de ceux qui ne font que passer.

Dans la catégorie des ministres qui ont acquis une certaine renommée dans le cabinet Pearson mais qui, selon M. Newman, se révéleront davantage sous M. Trudeau nous relevons les noms du premier ministre actuel ainsi que ceux de MM. Jean Marchand, Jean-Luc Pépin, Jean Chrétien et Jean-Pierre Côté.

Enfin, M. Newman fait une classe à part de certains ministres québécois "The fifth subdivision included the New Guard-Old Guard ministers from Quebec who expended most of their energies fighting each other: Lionel Chevrier, Maurice Lamontagne, Guy Favreau, Maurice Sauvé, Yvon Dupuis and Jean Marchand."(75)

C'est donc, à notre point de vue, durant les dernières années du gouvernement Pearson que les francophones

(74) Idem, ibidem, p. 186

(75) Idem, ibidem, p. 187

du Québec commenceront à avoir leurs coudées franches à Ottawa. Auparavant certains hommes pris individuellement ont pu s'illustrer mais soit parce qu'ils étaient seuls à occuper un poste d'importance soit en raison de leurs querelles ou parce que leurs collègues francophones ne les appuyaient pas suffisamment, ils ne donnaient pas l'impression de faire équipe ou de représenter la communauté dont ils étaient issus. De plus, la plupart d'entre eux n'avait pas accédé à des postes d'importance.

CHAPITRE XI

Un mot sur le gouvernement Trudeau

En terminant l'analyse des activités menées par les Canadiens français à Ottawa, nous croyons qu'il est de mise de commenter brièvement ce qui se passe à Ottawa depuis quatre ans même si cela déborde quelque peu le cadre de notre étude. Nous parlerons aussi des activités des deux derniers francophones québécois à accéder au cabinet MM. Gérard Pelletier et Jean-Pierre Goyer.

M. Trudeau semble vouloir gouverner en faisant appel à une certaine consultation non pas tant de la population canadienne que des spécialistes canadiens avant de procéder à ses réformes. Cette façon de voir a conduit à la publication de nombreux livres blancs qui constituent en quelque sorte la publication des intentions législatives du gouvernement. Suite à leur parution, la période des discussions est ouverte et on nous présente une législation souventes fois modifiée à la suite des représentations qui ont été faites au gouvernement. Parmi les livres blancs les plus remarquables, notons ceux qui ont conduit à la réforme du régime fiscal et à une certaine révision de notre politique extérieure. D'autres furent publiés dont l'effet se fait attendre davantage.

notamment en ce qui concerne les affaires indiennes, les intérêts des consommateurs, la main-mise étrangère sur l'industrie canadienne, la réforme électorale, la communication, les postes, la culture, le logement et le bien-être social.

Au chapitre des réalisations, c'est surtout les domaines culturel, économique et de la politique extérieure qui ont retenu l'attention du gouvernement. On peut noter parmi celles-ci un effort pour améliorer le bilinguisme dans la fonction publique, la reconnaissance d'un statut officiel pour le français et l'anglais, la désignation de districts bilingues et la nomination d'un commissaire aux langues.

La lutte à l'inflation, la tentative d'atténuer les inégalités régionales, la réforme fiscale et la mise sur pieds, depuis deux ans, de nouveaux programmes visant à mettre un frein au chômage tels que Perspectives-Jeunesse et les Initiatives Locales comptent parmi les principales réalisations du gouvernement dans le domaine économique. Les succès d'une telle politique demeurent néanmoins mitigés et semblent soulever une certaine insatisfaction.

En politique extérieure, sans faire volte-face, le gouvernement Trudeau a néanmoins apporté certains changements à la politique extérieure que poursuivait notre pays depuis

1945. Il y a d'abord eu une intensification des rapports avec les pays du Tiers-Monde par la nomination de nouveaux ambassadeurs; nomination aussi d'ambassadeurs au Vatican et en Chine; à ce sujet on peut dire que la reconnaissance officielle de la Chine par le Canada a probablement contribué à la révision de la politique extérieure de plusieurs pays de sorte que celle-ci pouvait finalement faire son entrée à l'O.N.U. à l'automne 1971; accroissement des échanges avec l'U.R.S.S. et diminution de notre rôle dans l'O.T.A.N.; affirmation des droits du Canada dans l'Arctique; échanges de propos aigre-doux avec les États-Unis au sujet de l'installation de leurs missiles de défense et du programme Disc et menaces de représailles en ce qui concerne les mesures protectionnistes adoptées par l'administration Nixon.

Donc, si la révision de notre politique extérieure ne fut pas aussi profonde que certains l'avaient souhaité, il n'en demeure pas moins que par ses innovations, elle se détache de celle qu'avaient poursuivies M. Saint-Laurent, Diefenbaker et Pearson.

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, les relations avec la France se sont améliorées au lieu de s'envenimer et elles semblent avoir acquis le stade de la

quasi-normalité. Il y eut bien l'affaire Rossillon à la fin d'août 1968, alors que dans une violente sortie qui semble disproportionnée par rapport à l'incident, M. Trudeau accusa la France de tenter de démolir l'unité du Canada. Au cours du mois de juin 1972, il ne se montra guère plus tendre à l'égard du "vulgaire petit fonctionnaire français", député devenu ministre dans le nouveau cabinet Messner qui étalait au grand jour ses sympathies à l'égard de M. René Lévesque et de son option politique. -

Au niveau de la consultation, M. Trudeau a innové en recevant trois ou quatre députés à déjeuner tous les mercredi. De plus, la création de ce qu'on appelle le "deuxième bureau" l'informe de ce qui se passe au pays. Ce "bureau" est sous la direction d'un francophone M. Pierre Levasseur.

M. Trudeau a aussi tenté d'améliorer l'efficacité des réunions du cabinet en créant divers comités qui présentent leurs suggestions au cabinet ce qui permettrait d'éviter de longues discussions.

La timide réforme électorale que le Parlement vient d'adopter permettrait néanmoins de réduire les dépenses électorales dans une proportion de 15%.

En plus de ne pas compléter sa réforme électorale, M. Trudeau, malgré ses promesses, n'a pas réformé le Sénat et la Cour Suprême.

Le refus de la Charte de Victoria par le Québec en raison du fait que la primauté législative des provinces n'était pas reconnue dans le domaine de la politique sociale l'a jusqu'ici empêché de réviser et de rapatrier la Constitution.

De plus, lors de la démission de M. McIlraith et suite à la suggestion de ce dernier, M. Trudeau avait laissé entendre qu'il serait peut-être bon d'effectuer des remaniements ministériels périodiquement en retournant des ministres au rang de simples députés. Une telle réforme permettrait d'apporter du sang nouveau au cabinet. M. Trudeau ne s'est pas encore hasardé à agir de la sorte et il est permis de douter qu'il ne le fasse jamais.

Enfin, même si le parti libéral est plus ouvert qu'il ne l'était avant l'arrivée de M. Trudeau, il ne remplit pas encore les critères d'un parti de masse typique.

Au chapitre des nominations de francophones à des postes de premier plan, mentionnons les noms de M. Yves Pratte à la présidence d'Air Canada, Yvon Baulne ambassadeur aux Nations-Unies, Marcel Cadieux ambassadeur à Washington et André Raynauld à la tête du Conseil économique du Canada.

CHAPITRE XII

Les nouveaux ministres francophones du Québec sous M. Trudeau

A) GOYER, JEAN-PIERRE

Le jeune député de Dollard accédait finalement au cabinet le 22 décembre 1970. Depuis 1968, il agissait en tant qu'assistant parlementaire du ministère des affaires extérieures. Partisan de M. Trudeau avant même que celui-ci ne décide de se présenter à la chefferie, il montra beaucoup d'empressement à solliciter des appuis afin de susciter sa candidature. Tous les chroniqueurs entrevoyaient la venue prochaine de M. Goyer au cabinet. Certains, notamment Michel Roy, croyaient qu'un nouveau ministère qui s'occuperait de coordonner l'aide du Canada à l'étranger serait créé et que M. Goyer en serait le premier titulaire.

Ce ministère se fait cependant attendre et c'est plutôt la tâche de Solliciteur général que le premier ministre devait lui confier.

Sans être un poste de la plus grande envergure, il n'en reste pas moins que ce ministère a accru considérablement son importance depuis 1966, soit depuis le passage de M. Larry Pennell. M. Roy dira même que ce ministère est de-

venu le centre nerveux du gouvernement. Suite à certaines réformes mises en branle par M. Goyer et qui mettent l'accent sur la réhabilitation, le Solliciteur général s'est retrouvé sur la sellette en quelques occasions, notamment à la suite de l'évasion du notaire Geoffroy, d'un crime commis par un maniaque sexuel libéré, et après l'évasion récente de neuf prisonniers du pénitencier de Kingston.

Le jeune ministre a déjà mis deux réformes majeures en branle. Ainsi, il se montre plus humain vis-à-vis les prisonniers en leur accordant plus de permissions. C'est ainsi que 1,752 d'entre eux ont pu réintégrer leurs foyers durant la période des Fêtes. Il a de plus procédé à la mise sur pied d'un Centre de planification et de recherches sur la sécurité.

Il nous promet, de plus, une loi sur la délinquance et de nouvelles méthodes d'entraînement qui modifieront considérablement, selon lui, le comportement des policiers.

C'est aussi lui qui doit répondre des actes de la Gendarmerie Royale (cf. article de M. Ramsay dans l'édition de juin de Maclean,) qui lui a donné passablement de fil à retordre dernièrement. Il voit aussi à la sécurité nationale tout en s'occupant des pénitenciers fédéraux et en ayant la responsabilité de la commission nationale des libérations conditionnelles.

B) PELLETIER, GERARD

Dès sa nomination en tant que premier ministre, M. Trudeau s'empressait de faire accéder la troisième colonne et son ami personnel au cabinet. M. Gérard Pelletier, député d'Hochelaga devenait Secrétaire d'Etat le 28 avril 1968.

Il conserve toujours ce poste malgré les incidents du 1er juillet 1972 alors que certains députés de l'opposition ont réclamé sa démission parce que le programme de la Fête de la Confédération s'est déroulé presque uniquement en français. Le premier ministre leur a rétorqué que M. Pelletier pourrait bien être appelé à perdre son poste... mais qu'il lui confierait alors des responsabilités plus grandes.

M. Pelletier fait partie de ce que certains députés et journalistes anglophones qualifient de "French Mafia" à Ottawa depuis que le rôle des francophones s'est accru.

M. Pelletier a non seulement maintenu l'importance que le Secrétariat d'Etat a acquise sous M. Lamontagne mais il a accentué son rôle notamment en matière culturelle, où il assure une meilleure coordination entre les divers organismes qui tombent sous sa juridiction. Il cherche de plus à décentraliser les manifestations culturelles à travers le

pays et à rendre la culture plus accessible. C'est surtout par les subventions considérablement accrues que son ministère verse qu'il cherche à atteindre ces objectifs.

On lui doit aussi la création de la Compagnie des Jeunes Canadiens qui pourrait bien devenir le prélude d'un service civil communautaire.

Un réseau d'auberges de jeunesse a aussi été mis sur pied sous sa direction. De plus, afin de fournir aux étudiants l'occasion de se trouver un emploi et de faire bénéficier le pays de leur créativité, il a institué, en 1971, le programme Perspective-Jeunesse dont les activités ont été reprises cette année.

De plus, M. Pelletier a été appelé à diriger la délégation canadienne à la Conférence de Niamey tenue en 1970.

Il voit aussi à l'installation des districts bilingues. Devant l'intransigeance du Conseil de la ville de Moncton, M. Pelletier qui est habituellement calme a réagi vivement et a menacé de lui couper les vivres si l'effort de bilinguisme n'était pas accentué à cet endroit.

On pourrait enfin assister à la création d'une Banque d'aide à l'édition afin de permettre aux entreprises

canadiennes de concurrencer leurs rivales étrangères, notamment américaines et françaises.

Par ses initiatives et l'influence qu'il exerce sur le premier ministre, M. Pelletier joue un rôle de premier plan à Ottawa, rôle d'autant plus important que ses responsabilités l'amènent à s'occuper de questions qui ont une importance capitale pour les francophones.

Ces renseignements sont pour la plupart tirés d'un excellent article de M. Pierre Duceppe dans le magazine Actualité de mai 1972.

CHAPITRE XIII

BILAN SOUS TRUDEAU

Ne bénéficiant pas d'un recul de temps nécessaire, nous ne nous hasarderons pas à faire un bilan exhaustif du premier terme du gouvernement Trudeau.

Le fait demeure que pour la première fois depuis longtemps, les francophones du Québec se préoccupent de ce qui se passe à Ottawa.

Non seulement le premier ministre est-il un personnage controversé mais plusieurs des législations mises de l'avant par le gouvernement ont suscité saints commentaires.

Pendant que plusieurs Canadiens français accusent M. Trudeau de ne pas favoriser suffisamment les intérêts des siens, il y a des anglophones qui l'accusent d'installer une "French Mafia" à Ottawa.

Il est évidemment difficile de gouverner un pays comme le Canada. M. Trudeau avait prévenu tout le monde. Aux Québécois, il disait, en substance, qu'il n'accorderait pas de traitement de faveur à la province de Québec. Il disait aussi aux anglophones de ne pas compter sur lui pour dompter le Québec.

Il cherche, selon son expression, à "faire contrepoids". Crée-t-il plus de mécontentement que de satisfaction? L'électorat canadien sera appelé à nous fournir la réponse dans un avenir prochain.

CHAPITRE XIV

Les budgets et la fonction publique.

En terminant l'analyse des responsabilités confiées aux ministres francophones du Québec, nous croyons qu'il convient de glisser un mot sur les budgets et la direction du personnel qu'ils assument.

Ainsi, si, au niveau du budget nous devons établir une comparaison entre la proportion des budgets confiée aux ministres francophones du Québec et la proportion que représente l'élément francophone dans la population canadienne, nous constaterons les faits suivants: MM. Saint-Laurent et Diefenbaker n'ont jamais confié plus de 16% du budget national à des francophones du Québec; si l'on fait exception de 1957 alors que les francophones eurent à administrer environ 4% du budget, les ministres québécois sous M. Diefenbaker administraient environ 13% du budget; sous M. Saint-Laurent, cette proportion n'était que 8.5% durant les deux premières années et elle atteindra 16% à compter de 1954; sous M. Pearson les Canadiens français du Québec n'administrèrent jamais moins de 25% du budget national et cette proportion atteignit même 50% en 1967; M. Trudeau n'ayant pas opéré de transformation majeure à la formation de son cabinet avant 1970, cette

proportion atteignit même 53%; elle se situe aujourd'hui à environ 40%; quant à la population canadienne elle était de 30.7% francophone jusqu'en 1957, par la suite elle sera de 30.2%.

Les sommes administrées par les francophones ne constituent pas l'unique critère qui doivent entrer en ligne de compte dans l'appréciation du rôle que sont appelés à jouer les ministres francophones à Ottawa mais on ne saurait le mettre de côté. Il est évident que des notions de prestige et d'influence ont également leur importance, davantage même que le budget puisque c'est surtout par leur qualité, à défaut du nombre, que les francophones peuvent influencer le devenir politique de leur pays. S'ils y parviennent, ils protégeront et propageront même leur culture.

Devant le rôle de plus en plus considérable que les gouvernements sont appelés à jouer dans l'économie, les francophones pourront aussi exercer une influence dans ce domaine.

Cependant, devant les faits que j'ai relatés plus tôt, il m'apparaît évident que les francophones auraient dû se voir attribuer des responsabilités plus grandes dans les cabinets Saint-Laurent et Diefenbaker puisque dans ces deux

gouvernements ils n'ont occupé, hormis M. Saint-Laurent, aucune fonction prestigieuse alors, qu'en plus, seule une proportion infime du budget leur était confiée.

Quant au rôle que les francophones ont été appelés à jouer sous MM. Pearson et Trudeau, il est hors de tout doute le plus considérable, qu'ils aient exercé depuis la naissance de la Fédération. Tant en ce qui concerne l'envergure des tâches qu'ils ont assumées que les budgets qu'ils leur furent confiés, les francophones ne peuvent espérer de progrès qui soient plus éclatants. Ils se doivent néanmoins de consolider leurs positions et de démontrer continuellement qu'ils sont à la hauteur des responsabilités qui leur sont confiées. Constamment surveillés par l'élément anglophone et éperonnés par l'élément francophone, les ministres canadiens-français du Québec à Ottawa n'ont pas le loisir de dormir sur leurs lauriers. Ils ne sauraient se comporter en marionnettes. La tâche est exigeante, le défi de taille: entre leurs mains repose énormément le succès ou l'échec du Canada en tant qu'entité politique.

Si on faisait une liste des ministres francophones du Québec qui ont le mieux su accroître leurs responsabilités sur le plan budgétaire, on remarquerait qu'ils se

retrouvent presque tous dans les cabinets Pearson et Trudeau. En effet, sous les administrations précédentes, seul M. Jean Lesage a su donner un véritable essor à son ministère en faisant tripler son budget en moins de quatre ans. MM. Lamontagne, Pelletier, Trudeau, Marchand, Pépin, Sauvé et Chrétien ont, par ailleurs, donné une impulsion nouvelle à leur ministère respectif au cours des dernières années.

Très peu a été dit ou écrit au sujet des francophones dans la fonction publique. Il est vrai qu'on entend souvent parler du rôle peu considérable joué par les Canadiens français dans la fonction publique fédérale. Par ailleurs, les statistiques demeurent presque inexistantes à ce sujet. Nous nous servirons donc de quelques chiffres dont nous disposons pour démontrer que malgré certains progrès et quelques nominations spectaculaires la situation demeure presque lamentable au niveau de l'envergure des tâches qui sont confiées à des francophones.

Ainsi, si l'on se réfère aux chiffres de la commission Glassco, sur cinq mille (5,000) fonctionnaires fédéraux qui gagnaient plus de \$8,000 dollars en 1961, il n'y avait que six cent (600) Canadiens français. De plus sur cent soixante-trois (163) fonctionnaires gagnant plus de \$14,000 dollars, il n'y avait que six (6) francophones.

C'est dire que les ministres francophones du Québec ont énormément de pain sur la planche s'ils désirent assurer la promotion des leurs dans la fonction publique. Notons, ainsi que le faisait un membre de la même commission dans un rapport dissident, soit M. F.-EugèneTherrien, que ces fonctions s'exercent pour la plupart dans la province de Québec. Hors de celle-ci, il devient excessivement difficile à un francophone de percer. De plus, certains ministères ou agences gouvernementales ne comptent pas ou très peu de francophones dans leurs postes de direction. Si on pouvait pendant un certain temps, ainsi que le fait John Porter dans Canadian Public Administration, (1) imputer cette situation au système d'éducation québécois différent de celui des autres provinces ou au fait que les Canadiens français se sentent davantage attirés par le fonctionnarisme provincial, il n'en demeure pas moins que les méthodes de recrutement et, probablement aussi, de promotion devront être modifiées considérablement si l'on veut que les francophones exercent un rôle plus considérable dans la fonction publique fédérale. Des

(1) Voir John Porter, *Higher Public Servants and the Bureaucratic Elite in Canada*, dans Canadian Public Administration, The Macmillan Company of Canada Limited, 3ième ed. 1968, pp. 321 à 337

recommandations en ce sens devraient incessamment faire l'objet de propositions de la part d'une commission parlementaire. Néanmoins, on entend déjà les hauts cris de certains députés anglophones.

Une publication gouvernementale, L'administration fédérale du Canada, nous renseigne sur les postes importants de la fonction publique. En consultant cette publication pour les années 1959, 1962, 1963 et 1970, nous avons pu faire le relevé suivant qui se passe de commentaires. Notons enfin que Hodgetts et Corbett estiment que 13.4% des fonctions importantes au niveau de la fonction publique fédérale sont occupés par des francophones, soit 27 postes sur 202.

TABLEAU III

Nombre de postes importants confiés à des francophones parmi les postes importants de la fonction publique.

Ministère ou agence	1959	1962	1963	1970
Anciens combattants	2/14	1/15	1/15	2/15
Affaires extérieures	1/6	1/7	1/7	2/6
Agriculture	2/34	2/37	2/45	3/45
Comm de la Capitale Nat.	-	5/17	3/18	5/18
Chemin de Fer nationaux	0/17	0/17	0/18	2/23
Main d'oeuvre et Immigration	4/29	3/30	10/60	2/5
Commerce	0/20	1/20	2/18	-
Conseil des Arts	4/20	4/20	6/18	6/18
Défense nationale	3/17	3/17	2/12	-
O.N.F.	4/15	4/15	4/15	7/15
Finances	0/15	0/16	0/18	0/6
Gendarmerie Royale	3/11	3/13	3/13	1/3
Forêts et Développement rural	-	0/6	1/6	-
Justice	3/15	2/16	2/16	1/3
Energie Mines et Ressources	1/15	1/14	1/12	1/5
Affaires indiennes et Nord Canadien	1/14	1/14	1/12	1/5
Pêcheries et Forêts	0/13	0/13	0/12	0/5
Postes	1/8	2/9	3/14	2/6
Production de défense	9/18	0/17	0/16	-
Radio-Canada	5/35	9/52	8/57	5/15
Conseil national des recherches	1/14	1/14	1/16	-
Revenus National	4/24	1/20	2/17	3/8
Santé Nationale et Bien-Etre Social	5/38	4/45	3/42	1/2
Secrétariat d'Etat	4/11	4/9	5/8	5/8
Comm. du Service civil	2/9	2/9	2/7	1/3
Air Canada	0/8	0/7	0/9	3/9
Transport	5/49	6/63	7/66	1/10
Travail	3/22	4/21	4/22	1/3
Travaux publics	1/12	2/15	3/14	0/3
Conseil d'écon. du Canada	-	-	1/3	7/28
Industrie	-	-	0/4	-
Bureau du comm. aux langues officielles	-	-	-	2/3
Chambre des Communes	-	-	-	15/29
Communications	-	-	-	1/3
Approvisionnement et services-	-	-	-	3/8
Expansion économique régionale	-	-	-	0/1
Consommation et corporations	-	-	-	1/3

Afin d'établir ce tableau, nous avons procédé nous-mêmes aux regroupements lorsque des changements survenaient aux attributions des ministères. Il est à noter que les postes considérés importants ont diminué en 1970. Les traits indiquent l'absence de chiffres pour l'année en cours ou la non-existence du ministère ou de l'agence.

En ce qui a trait au personnel confié aux ministres francophones des cabinets fédéraux, la proportion semble plus intéressante qu'en ce qui concerne le budget même si des statistiques valables sont difficiles à obtenir dans ce domaine. Cependant, si on se rapporte à ceux qui furent publiés par la commission Glassco (1) le pourcentage des fonctionnaires par ministère se répartissait de la façon suivante en 1961: défense nationale 26.1%; Postes 13.9%; Transports 7.4%; Revenu national 7.3%; Anciens Combattants 7.0%; Justice 5.6%; Travaux publics 5.5%; Citoyenneté 2.6%; Mines et Relevés techniques 2%; Nord Canadien et Ressources Naturelles 2.6%; Secrétariat d'Etat .4%. Nous n'avons retenu que

(1) Source, Rapport de la commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, p. 337, Tome I, Imprimeur de la Reine.

les ministères qui ont été à un moment ou l'autre occupés par des francophones québécois. De plus, nous n'avons pu obtenir de chiffres plus récents ce qui fait que nous n'avons rien pour les ministères créés après 1961.

Enfin au niveau de la langue de travail, je cite un tableau tiré de la publication "Le monde du Travail" avec les indications qui l'accompagnaient.

TABLEAU IV

TABLEAU 32 CONSERVATION DU FRANÇAIS COMME LANGUE DE TRAVAIL OPTIMALE

Indice de conservation du français comme langue de Travail
optimale dans certains ministères fédéraux - Canada, 1965

	Indice	Echantillon
	%	
Secrétariat d'Etat	99,7	39
Bureau fédéral de la statistique	99,1	30
Santé nationale et bien-être Social	98,7	74
Postes	97,1	294
Finances	82,1	68
Citoyenneté et Immigration	76,4	34
Affaires Extérieures	72,8	52
Industrie et Production de défense	67,8	48
Ensemble des ministères	91,5	1,445

Source: JOHNSTONE, KLEIN et LEDOUK, "Public Service Survey".

(1) Ce pourcentage comprend les fonctionnaires qui ont noté qu'à leur entrée dans la fonction publique, et encore en 1965, le français était leur langue de travail optimale, ou qu'ils pouvaient travailler aussi bien en français et en anglais.

(2) Ces résultats s'expliquent par le fait qu'au Bureau des traductions du secrétariat d'Etat, dans les organes régionaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-Etre social et chez le personnel itinérant du Bureau fédéral de la statistique, les francophones sont regroupés, alors qu'au ministère des affaires extérieures ils sont dispersés. En outre, comme on l'a vu aux paragraphes précédents, les taux de conservation du français peuvent aussi être influencés par le nombre des années de service, le niveau d'instruction et la profession."(76)

(76) Michel Chevalier et James R. Raylor, Le Monde du Travail, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1971, n. 132

CONCLUSION

Tout au cours de nos recherches qui se sont échelonnées sur une période de trois ans, avec une intensité plus ou moins régulière, suivant les exigences de nos autres activités, nous avons cherché à évaluer l'importance du rôle et des responsabilités confiés aux ministres francophones du Québec afin d'en arriver à une perception plus juste.

Nous croyons y être parvenu. Un jugement global, sans nuance, permettrait de catégoriser les différents cabinets de la façon suivante: sous MM. Saint-Laurent et Diefenbaker, les Canadiens français du Québec furent, à quelques exceptions près, sous représentés si on juge de la qualité de la représentation par les critères que nous avons établis dans notre Introduction. C'est ainsi que plus souvent qu'autrement, on a continué à leur confier des postes d'une importance secondaire qui limitait d'autant leur rayonnement et l'influence qu'ils auraient pu exercer sur les devenirs politique, économique et culturel de notre pays. Après un début plutôt lent, la situation s'est améliorée considérablement sous M. Pearson. Sous M. Trudeau des changements moins spectaculaires, mais tout aussi profonds, nous permettent de croire qu'une situation plus normale est en train de

s'établir. Est-ce "trop peu, trop tard"? Il revient aux Québécois de répondre en scrutant les activités de leurs ministres à Ottawa et en cherchant à les apprécier à leur juste valeur. Nous avons tenté de fournir certains éléments d'appréciation.

Contrairement au professeur Frank Underhill, nous sommes loin d'être persuadés du fait que "Québec politicians have never been either Liberal or Conservative, they have been simply and wholeheartedly French."(77) Plusieurs ministres francophones auraient pu faire davantage pour le Québec avec plus de courage, plus de compétence, plus de conviction, plus de combativité. Cela s'avère particulièrement vrai pour les ministres qui servirent sous M. Saint-Laurent et Diefenbaker. L'eurent-ils fait, ils auraient simplifié la tâche, déjà passablement ardue, de ceux qui furent et qui seront appelés à leur succéder.

Des réformes sont évidemment souhaitables et nécessaires. Néanmoins, ce n'est pas tellement sur celles-ci

(77) Frank Underhill dans Peter Regenstreiff The Liberal Party, Rochester, 1961, p. 45

que nous désirons insister. Nous croyons, en effet, que la solution réside dans le choix des hommes qui sont appelés à nous représenter. L'importance que les francophones détiendront au cabinet sera proportionnelle à la qualité des hommes que les Québécois délégueront à Ottawa. C'est pourquoi, chacun des partis nationaux se doit de recruter des compétences malgré les revers qu'il a pu essayer dans le passé.

Quant aux Québécois, ils se doivent de s'intéresser à la politique fédérale. Ils ne peuvent se permettre, même si un ordre nouveau devait s'établir, de s'abstenir de participer à la politique fédérale. L'incertitude qui règne au sujet de cet ordre nouveau et l'importance des répercussions découlant des décisions prises au niveau fédéral les obligent à s'intégrer à la politique fédérale malgré les obstacles qu'ils peuvent rencontrer tant à Ottawa qu'au Québec. Une démission en bloc ou un repliement sur le Québec de nos hommes politiques de valeur, loin de constituer une solution, pourrait s'avérer très néfaste.

BIBLIOGRAPHIE

A. VOLUMES

- Bergeron, Gérard, Ne Bougez plus, Montréal, 1968, Editions du Jour, 224 p.
- Bergeron, Gérard, Du Duplessisme à Trudeau et Bourassa, Montréal, 1971, Editions Parti Pris, 631 p.
- Bertrand, Hon. Lionel, Mémoires, Montréal 1972, Editions du Jour, 290 p.
- Chalout, René, Mémoires politiques, Montréal, 1969, Editions du Jour, 295 p.
- Commission Royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, La Gestion de la fonction publique, Tome I, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 691 p.
- Cross M. L. et Millar, A. Répertoire des ministres canadiens depuis la Confédération (1er janvier 1957 au 1er août 1965), Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966, 21 p.
- Dupuy, Pierre, Expo 67 ou la découverte de la fierté, Montréal, les Editions La Press, 1972, 237 p.
- Gibson, Frederic W. et Al., La formation du ministère et les relations biculturelles, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970, 202 p.
- Hodgetts, J.E. et Corbett, D.C. Canadian Public Administration 3e ed., Toronto, The Macmillan co. of Canada Ltd., 1968, 453 p.
- Johnson, J.K., The Canadian Directory of Parliament, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1968, 731 p.
- Lamarsh, Judy, Memoirs of a Bird in a Gilded Cage, Toronto, McClelland and Stewart, 1969, 367 p.

- Lapalme, Georges-Émile, Le bruit des choses réveillées,
Léméac, Montréal, 1969, 356 pages.
- Mackenzie, M. R. Répertoires des ministères canadiens depuis
la Confédération, (1er juillet 1867 au 1er
janvier 1957), Ottawa, Imprimeur de la
Reine, 103 p.
- Morin, Claude, Le Pouvoir québécois ... en négociation,
Montréal, Éditions Boreal Express, 1972,
208 p.
- Newman, Peter C., Renegade in Power: The Diefenbaker Years,
Toronto, McClelland and Stewart, 1963, 414 p.
- Newman, Peter C., The Distemper of our Times, Winnipeg,
Graywood Publishers, Limited, 1968, 479 p.
- Normandin, Pierre. The Canadian Parliamentary Guide, Ottawa,
Pierre G. Normandin, Éditeur, années
1949 à 1972, 797 à 887 p. selon les années.
- Pellerin, Jean Le phénomène Trudeau, Paris, Seghers, 1972,
234 p.
- Poliquin, Jean-Marc et Les trois vies de Pearson, Montréal,
Beal, John R. Éditions de l'homme, 1968, 260 p.
- Proulx, Jérôme, Le Panier de crabes, Montréal, Éditions
Parti Pris, 1971, 207 p.
- Sévigny, Pierre, Le grand jeu de la politique, Montréal, les
Éditions du Jour, 1965, 347 p.
- Steubing, Douglas, Trudeau, l'homme de demain, Montréal,
Marshall, John et Éditions HMF, 1969, 238 p.
Oakes, Gary
- Thomson, Dale E. et Al., Les idées politiques des premiers
ministres du Canada, Ottawa, Les
Éditions de l'Université d'Ottawa,
1969, 153 p.

- Thomson, Dale C., Louis St-Laurent Canadian, Toronto, Macmillan of Canada, 1967, 564 p.
- Trudeau, Pierre Elliott, Réponses, Montréal, Editions du Jour, 1968, 143 n.
- Van Deusen, Thomas, The Chief, Toronto, McGraw-Hill, 1968, 278 p.
- Vedlleux, Gérard, Les relations intergouvernementales au Canada, 1867-1967, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec 1971, 142 p.

PERIODIQUES

- Côté, François, Trente-deux ans dans les coulisses du Parlement dans Perspectives, 21 mai 1972 pp. 29 à 32
- Duceppe, Pierre, "La Culture au ras du vrai monde dans Actualité, mai 1972 pp 30 à 38
- Roy, Michel "Jean Pierre Goyer: policer la police pour la rendre plus efficace dans "Le Maclean" février 1972, pp 38 à 45
- Sisto, Jean "Jean Marchand parle de Jean Marchand" dans Le Magazine Maclean", août 1970, pp 11 à 17
- Stevens, Geoffrey "Trudeau and Foreign Policy" dans Time, 22 mai 1972, pp 12

PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

- Débats de la Chambre des Communes, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1948, à 1968
- Discours du budget, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1948 à 1972